

2005

RAPPORT ANNUEL
BANQUE DE FRANCE

Rapport adressé
à Monsieur le Président de la République
et au Parlement

par M. Christian Noyer, Gouverneur



SOMMAIRE

Avant-propos	3
La gouvernance	5
1 Organes de direction	5
1 1 Le gouvernement de la Banque de France	5
1 2 Le Conseil de la politique monétaire	7
1 3 L'indépendance du gouverneur et du Conseil de la politique monétaire	7
1 4 Le Conseil général	9
1 5 Le Comité d'audit	9
1 6 Le Comité de direction	9
1 7 Le Collège des directeurs régionaux	10
2 Planification stratégique et gestion	11
2 1 Plan stratégique	11
2 2 Gestion opérationnelle	11
2 3 Organisation interne	12
2 4 Gestion des ressources humaines	16
2 5 Maîtrise des risques et démarche qualité	17
3 Transparence et responsabilité	19
3 1 Relations avec le Parlement et l'Exécutif	19
3 2 Règles particulières applicables aux personnels de la Banque de France	19
3 3 Communication	20
L'environnement et la mise en œuvre de la politique monétaire	21
1 L'environnement international	21
1 1 Activité économique des pays hors zone euro	21
1 2 Les marchés de change et de matières premières	23
2 Les décisions de politique monétaire de l'Eurosystème	24
2 1 Rappels sur la stratégie	24
2 2 Analyse économique dans la zone euro	24
2 3 Analyse monétaire et évolution des conditions de financement	31
3 La mise en œuvre de la politique monétaire par la Banque de France	34
3 1 Refinancement du système bancaire	34
3 2 Taux d'intérêt à court terme	35
3 3 Réserves obligatoires	36

La Banque de France, acteur de la vie économique	37
1 Une institution au cœur de la sphère économique et financière	37
1 1 Les relations avec le SEBC	37
1 2 Les relations internationales et bilatérales	37
1 3 Le rôle de la Banque de France dans les instances de surveillance du secteur financier	39
1 4 Le Conseil consultatif	39
1 5 Les relations économiques locales dans le cadre du <i>Contrat de service public</i>	40
2 Les missions et activités de la Banque de France	40
2 1 La Banque de France et la stabilité monétaire	40
2 2 La Banque de France et la stabilité financière	45
2 3 Les autres missions spécifiques de la Banque de France	48
Les comptes de la Banque de France	53
1 Le rapport sur la situation et l'activité de la Banque de France	53
1 1 La situation patrimoniale	53
1 2 L'analyse des résultats	57
2 Les comptes annuels de la Banque de France	60
2 1 Bilan et compte de résultat	60
2 2 L'annexe aux comptes annuels	61
2 3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de la Banque de France	75
3 Les comptes combinés	77
3 1 Bilan et compte de résultat combinés	77
3 2 L'annexe aux comptes annuels combinés	78
3 3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés	81
Annexes	83
Table des illustrations	83
Conseil consultatif au 31 décembre 2005	85
Organigramme de la Banque de France	87
Coupon-réponse abonnement	89
Encadrés	
1 <i>Les flux des transactions courantes dans la balance des paiements de la France</i>	25
2 <i>Comparaison des facteurs de la croissance en France et dans la zone euro</i>	26
3 <i>L'inflation en France</i>	27
4 <i>Coût unitaire du travail en France et dans la zone euro</i>	29
5 <i>La situation des finances publiques en France</i>	30
6 <i>Le dynamisme du crédit à l'habitat en France</i>	32

AVANT-PROPOS

Dans une nouvelle présentation, l'édition 2005 du *Rapport annuel de la Banque de France* décrit les structures et les modes d'organisation de l'institut d'émission, avant de synthétiser l'environnement économique et la mise en œuvre de la politique monétaire, puis de développer les informations relatives aux principales missions et activités de la Banque de France et de présenter ses comptes annuels.

Les activités de la Banque de France répondent à trois types d'objectifs :

- la stabilité monétaire qui permet le maintien de la valeur de la monnaie ;
- la stabilité financière à laquelle contribue le maintien d'un système financier robuste et, notamment, d'un système de paiement sécurisé et performant ;
- l'exécution de missions de service public et d'intérêt général confiées à la Banque de France par l'État au bénéfice des particuliers, des collectivités, des entreprises et des banques.

Dans le cadre de l'Eurosystème, composé de la Banque centrale européenne (BCE) et des banques centrales nationales des pays de la zone euro (BCN), l'objectif principal de la Banque de France est le maintien de la stabilité des prix. En maintenant l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible, l'Eurosystème contribue ainsi à la prospérité économique. La stabilité monétaire fonde la confiance des agents économiques dans l'euro, notre monnaie : garantir la première est un gage de la stabilité de la seconde. À cette fin, la Banque de France prend part, dans le cadre décentralisé de l'Eurosystème, à la préparation, à la mise en œuvre et à l'explicitation de la politique monétaire de la zone euro. Elle veille également à la qualité de la circulation de la monnaie fiduciaire.

La stabilité financière bénéficie de la stabilité monétaire qui en constitue une condition nécessaire, mais non suffisante. La stabilité financière repose aussi sur la solidité du secteur financier et sur le bon fonctionnement des infrastructures de marché en toutes circonstances, notamment des systèmes de paiement. La Banque de France procède donc à un examen régulier des points de vulnérabilité du système financier et s'attache à contribuer à leur résorption. Cet objectif de stabilité financière fonde

plusieurs missions au plan national, notamment l'agrément et le contrôle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, la surveillance des moyens et systèmes de paiement et l'analyse de la situation financière des entreprises.

La Banque de France est enfin une institution en charge de la fabrication et de la gestion de la monnaie fiduciaire, et à laquelle l'État a confié diverses missions spécifiques au bénéfice des particuliers, des collectivités locales, des entreprises et des banques. Le *Contrat de service public*, signé avec l'État le 10 juin 2003, définit les obligations qui incombent à la Banque de France et fixe les conditions d'accès aux services qu'elle propose, ainsi que les engagements d'amélioration de la qualité des services rendus au titre du traitement du surendettement mais également du suivi de l'économie des territoires et des bassins d'emploi.

Le *Rapport annuel de la Banque de France* comprend quatre chapitres :

- le premier est consacré à *La gouvernance* qui est au centre des préoccupations de la Banque de France. Les structures de décision internes définissent de façon collégiale les orientations stratégiques et veillent à une évolution de l'institution à moyen terme. La Banque de France vise à agir avec le maximum de transparence et avec un souci de bonne communication, sous le regard des autres institutions de la République ;
- le deuxième, *L'environnement et la mise en œuvre de la politique monétaire*, présente les principales évolutions économiques de l'année écoulée, au plan international, dans la zone euro et en France, de façon à mettre en perspective les décisions de politique monétaire et leur mise en œuvre ;
- le troisième, *La Banque de France, acteur de la vie économique*, décrit les missions que la Banque de France exerce, tant au plan international et européen que national, et présente les nombreuses instances auxquelles elle participe. Toutes les facettes de son activité sont illustrées à partir des principaux événements de 2005 et à l'aide de quelques données-clés ;
- le dernier chapitre présente les *Comptes de la Banque de France* pour l'exercice sous revue.

LA GOUVERNANCE

Confrontée à une évolution rapide de son environnement et guidée par le souci permanent de rendre le meilleur service au meilleur coût pour la collectivité, la Banque de France se doit de disposer d'une structure de gouvernance qui soit à la fois efficace, sûre et transparente, mais aussi capable d'échanger et de bâtir en commun avec ses partenaires du Système européen de banques centrales (SEBC).

Au cours des dernières années, les activités couvertes au sein de l'Eurosystème par les BCN ont été clairement réparties entre les missions qui s'intègrent dans le rôle de l'Eurosystème et celles qui relèvent de l'application des législations nationales. Progressivement, les unes comme les autres ont pris en compte deux données nouvelles : l'accélération du rythme des changements et l'insertion des activités dans un cadre concurrentiel.

Ces deux éléments ont conduit la Banque de France à faire évoluer ses modes de gestion vers une application rigoureuse des principes fondamentaux de la gouvernance. L'efficacité de ses structures de décision se fonde non seulement sur une définition claire des responsabilités de chacun des organes de direction, mais aussi sur la mise en œuvre d'un mode de fonctionnement collégial aussi bien dans le cadre du Conseil général ou du Conseil de la politique monétaire (CPM) que dans celui du Comité de direction. Dans un environnement économique en mouvement, les processus de décision doivent, en effet, s'inscrire dans un cadre qui formalise la réflexion partagée et fait de la coopération une valeur majeure à tous les niveaux de l'entreprise.

Cette approche collégiale du gouvernement d'entreprise trouve sa concrétisation dans le processus annuel de réflexion stratégique au cours duquel les objectifs en termes de projets et d'activités sont définis, chiffrés et classés par ordre de priorité, pour l'exercice à venir et dans une perspective de moyen terme.

Le principe de prudence dans la gestion des risques, qui s'impose plus encore à une banque centrale qu'à toute autre entreprise, requiert, en parallèle, une définition précise et une mise en œuvre rigoureuse des dispositifs de contrôle interne. La Banque de France a fait le choix de se doter de structures qui matérialisent la place majeure qu'elle accorde au suivi des risques et au contrôle interne : comité des risques, Comité « actif-passif », comité d'Audit du Conseil général.

Par ailleurs, la Cour des comptes exerce un contrôle des activités de la Banque de France.

Efficace, structurée pour donner la plus grande pertinence à ses choix, la Banque de France, institution de la République, exerce ses activités dans la plus grande transparence. Elle rend compte régulièrement devant le Parlement comme devant l'Exécutif, par la voix de son gouverneur, des missions qu'elle exerce dans le cadre du Traité, de la loi, ou en vertu des dispositions du *Contrat de service public* et de différentes conventions signées avec l'État.

La Banque de France entend aussi être un acteur majeur du SEBC. Le gouverneur est membre de l'organe délibérant de la Banque centrale européenne et participe à l'élaboration de ses décisions. L'audience de la Banque de France se mesure aussi aux responsabilités que ses collaborateurs assument dans les nombreuses structures de concertation auxquelles elle apporte sa contribution.

La richesse des missions et l'importance des messages de la Banque de France justifient, un effort particulier de communication à destination de publics très divers, des lycéens aux universitaires, des professionnels du secteur financier au grand public.

I | Organes de direction

II | Le gouvernement de la Banque de France

Le gouverneur Christian Noyer, assisté de deux sous-gouverneurs, assure la direction de la Banque de France. Il préside le CPM et le Conseil général, prépare et met en œuvre leurs décisions ; il nomme aux emplois de la Banque de France et la représente vis-à-vis des tiers.

Le gouverneur et les sous-gouverneurs sont nommés, de manière irrévocabile, par décret en Conseil des ministres, pour une durée de six ans renouvelable une fois.

Le gouverneur a délégué ses pouvoirs aux directeurs généraux, à l'effet de faire assurer le respect des dispositions légales, réglementaires ou conventionnelles applicables en matière d'hygiène et de sécurité, de durée du travail, de représentation du personnel et de passation des marchés.

Le gouvernement de la Banque de France



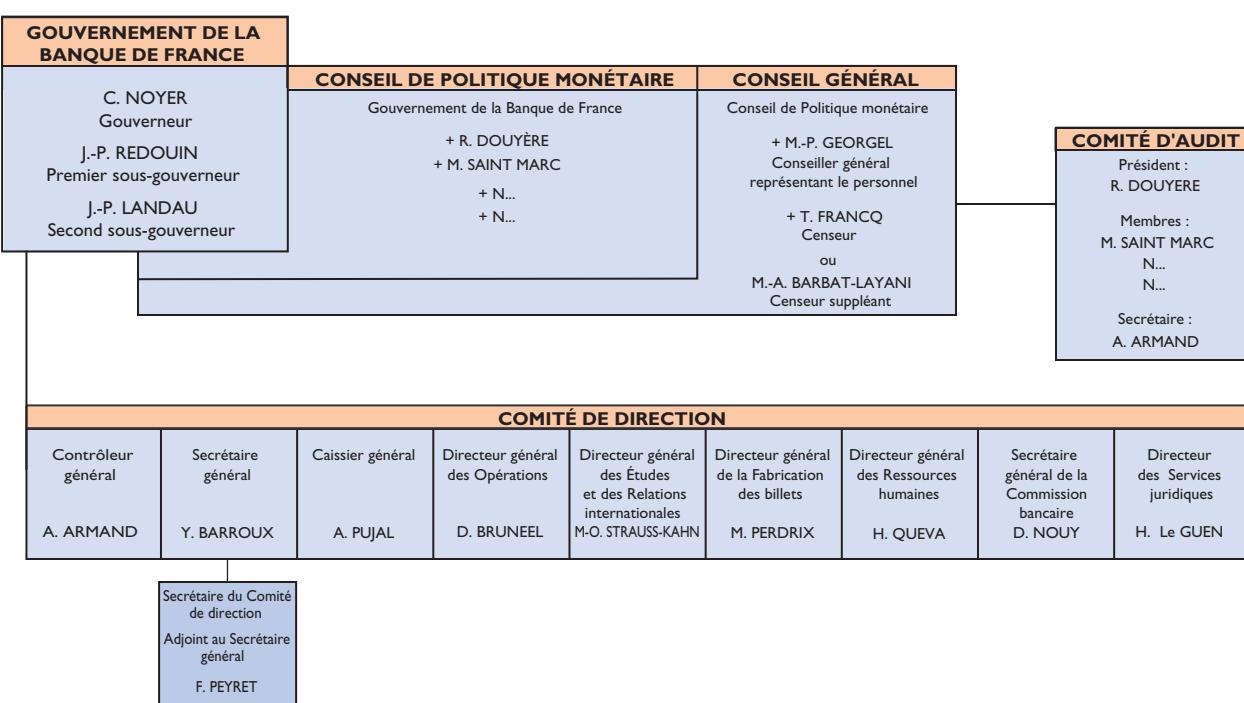
Christian Noyer

Jean-Paul Redouin

Jean-Pierre Landau

Les organes de direction de la Banque de France

Au 1^{er} février 2006



Les sous-gouverneurs ont délégué leur signature aux directeurs généraux à l'effet de signer, au nom du gouverneur et dans la limite des attributions des services qui relèvent de leur autorité, tous les actes ou décisions à caractère individuel, toutes les conventions et tout document relatif à l'exercice des activités de la direction générale. Ils restent compétents pour les décisions à caractère réglementaire.

I|2 Le Conseil de la politique monétaire

L'économie des lois qui régissent la Banque de France a fait du Conseil de la politique monétaire un élément central de son indépendance. Nommés sur la base d'un consensus entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, les membres du Conseil font bénéficier le gouverneur d'un éclairage indépendant sur la politique monétaire, reflet de la diversité de leur expérience et de l'exercice de fonctions de façon « exclusive de toute autre activité professionnelle rémunérée ou non ». Analysant « les implications de la politique monétaire élaborée dans le cadre du SEBC », le CPM prend les décisions spécifiques indispensables pour intégrer dans notre réglementation les décisions adoptées par le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne pour l'exécution de la politique monétaire et pour la mise en application du dispositif de garantie et de contrôle des risques applicable aux opérations de l'Eurosystème.

Les membres du Conseil entretiennent par ailleurs des échanges très précieux pour la Banque de France avec les différents leaders d'opinion, les chefs d'entreprise et les banquiers, notamment dans les régions où ils ont pour mission d'exercer un rôle d'information et d'expliquer la stratégie et les décisions de politique monétaire de l'Eurosystème. Dans ces régions, ils participent à des réunions organisées à l'initiative des directeurs régionaux et sont régulièrement associés aux travaux des conseils consultatifs départementaux.

Le Conseil de la politique monétaire (CPM) comprend sept membres : le gouverneur, qui le préside, avec voix prépondérante, les deux sous-gouverneurs et quatre autres membres. Ces derniers sont nommés, par décret en Conseil des ministres, sur une liste de

noms comprenant le triple du nombre de membres à désigner, établie d'un commun accord ou, à défaut, à parts égales par le président du Sénat, le président de l'Assemblée nationale et le président du Conseil économique et social. Le mandat de ces quatre membres, irrévocable et non renouvelable, est fixé pour une durée de six ans, sous réserve des dispositions particulières de l'article 142-3 du *Code monétaire et financier* relatif au statut de la Banque de France. Leurs fonctions sont exclusives de toute autre activité professionnelle, à l'exception d'activités d'enseignement ou de fonctions exercées dans les organismes internationaux.

Selon l'article L. 142-4 du *Code monétaire et financier*, « Le Premier ministre et le ministre de l'Économie et des Finances peuvent participer sans voix délibérative aux séances du CPM. Ils peuvent soumettre toute proposition de décision à la délibération du Conseil. En cas d'empêchement du ministre chargé de l'Économie, il peut se faire représenter, en tant que de besoin, par une personne nommément désignée et spécialement habilitée à cet effet ».

En vertu de la loi n° 98-357 du 12 mai 1998, la mission du CPM s'inscrit, depuis le 1^{er} janvier 1999, dans le cadre de la participation de la Banque de France au SEBC.

I|3 L'indépendance du gouverneur et du Conseil de la politique monétaire

L'indépendance de la Banque de France, au titre de sa participation au Système européen de banques centrales, a pour corollaire l'indépendance du gouverneur, des sous-gouverneurs et des membres du Conseil de la politique monétaire.

L'article L 141-1 du *Code monétaire et financier* prévoit en effet que dans l'exercice des missions qu'elle accomplit à raison de sa participation au Système européen de banques centrales, la Banque de France, en la personne de son gouverneur, de ses sous-gouverneurs ou d'un autre membre du Conseil de la politique monétaire, ne peut ni solliciter ni accepter d'instructions du Gouvernement ou de toute autre personne.

Le gouvernement de la Banque de France



CHRISTIAN NOYER

Gouverneur

Nommé le 1^{er} novembre 2003



JEAN-PAUL REDOUIN

Premier sous-gouverneur

Nommé en janvier 2006

Second sous-gouverneur

de janvier 2000 à décembre 2005



JEAN-PIERRE LANDAU

Second sous-gouverneur

Nommé second sous-gouverneur

en janvier 2006

Membres du Conseil de la politique monétaire



RAYMOND DOUYÈRE

Nommé en janvier 2000



MICHÈLE SAINT MARC

Nommée en janvier 2000



N.



N.

Membres du Conseil général



MARIE-PAULE GEORGEL

Conseiller général
représentant le personnel
réélue en 2005



THIERRY FRANCQ

Censeur

I|4 Le Conseil général

Le Conseil général est composé des membres du CPM, auxquels se joint le conseiller élu représentant le personnel, Marie-Paule Georgel, dont le mandat est de six ans (elle a été réélue en 2005). Un censeur ou son suppléant, nommé par le ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, représente l'État, actionnaire unique de la Banque de France. Il assiste aux séances du Conseil et dispose de toutes les informations souhaitées ; il peut soumettre des propositions au Conseil et faire opposition à toute décision.

Le Conseil général est chargé d'administrer la Banque de France. Il a tenu onze séances en 2005. Le Conseil général délibère des statuts du personnel, soumis à l'agrément des ministres compétents, et de l'emploi des fonds propres de la Banque de France. Il établit les budgets et arrête le bilan et les comptes ainsi que le projet d'affectation du bénéfice.

Dans le cadre des principes rappelés ci-dessus, le Conseil général délibère, en particulier, des questions relatives à la stratégie à court et moyen termes de la Banque de France. Il est ainsi amené, chaque année, à examiner le plan d'entreprise défini pour l'exercice suivant et à se faire présenter, en cours d'exercice, l'état d'avancement des projets en cours. Il examine également le projet de rapport sur l'exécution du contrat de service public. Dans le cadre de la stratégie immobilière qui avait été précédemment définie, il a pris un ensemble de décisions de cession patrimoniale concernant à la fois certains immeubles locatifs et les immeubles des succursales fermées.

I|5 Le Comité d'audit

Le Conseil général a créé auprès de lui, par une décision en date du 22 octobre 2004, un Comité d'audit, composé des quatre membres non exécutifs du Conseil général, membres du Conseil de la politique monétaire. Son président (Pierre Guillen jusqu'en décembre 2005) est nommé par le Conseil général, sur proposition du gouverneur ; son secrétariat est assuré par le contrôleur général.

Les attributions et les règles de fonctionnement du Comité d'audit sont précisées dans une charte annexée à la décision du Conseil général (cf. *Bulletin officiel de la Banque de France*, n° 74, février 2005). Sa compétence s'étend de l'information financière à l'audit externe et interne, en passant par le contrôle interne et la maîtrise des risques ; dans l'ensemble de ces domaines, le Comité d'audit peut entendre tout responsable de la Banque de

France ainsi que les commissaires aux comptes. Il rend compte au Conseil général.

Le Comité d'audit s'est réuni à cinq reprises en 2005. Ses travaux ont, notamment, porté sur l'arrêté des comptes annuels 2004 ; à ce titre, les commissaires aux comptes ont présenté aux membres du Comité les conclusions de leurs travaux. Le Comité a également pris connaissance des principaux constats des missions d'audit interne ainsi que des résultats des travaux réalisés en matière de maîtrise des risques opérationnels. Enfin, le Comité a été partie prenante dans le processus d'élaboration du programme d'audit interne de l'année 2006.

Au total, la mise en place du Comité d'audit renforce la structure de gouvernance de l'institution, en complétant un dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques déjà très complet, considéré par les commissaires aux comptes de la Banque de France comme étant « en ligne avec les meilleures pratiques ».

I|6 Le Comité de direction

Sous sa forme plénière ou restreinte, le Comité de direction constitue le cœur du fonctionnement opérationnel de la Banque de France, au sein duquel les responsables de l'entreprise confrontent leurs points de vue sur l'ensemble des sujets d'intérêt commun pour faciliter la prise de décisions collégiales.

Placé sous la présidence du gouverneur, le Comité de direction comprend les sous-gouverneurs, les directeurs généraux, l'adjoint du secrétaire général chargé de la stratégie et du plan et le directeur des Services juridiques. Le Comité de direction examine les sujets de caractère stratégique ou relatifs à la gestion interne. Les réunions peuvent être préparées, si nécessaire, par des comités restreints associant les responsables directement concernés.

Le mode de fonctionnement du Comité de direction a fait l'objet d'une réforme en 2005, pour renforcer encore son caractère opérationnel par la diminution du nombre de ses membres et la redéfinition précise de ses domaines de compétence.

Le Comité s'est réuni à vingt reprises en 2005, pour traiter de questions relatives à la stratégie de l'entreprise et à l'évolution de ses structures (suivi du plan d'adaptation de l'implantation territoriale, réorganisation des processus, notamment), à la gestion

Le Comité de direction



des ressources humaines (recrutements, rémunérations, formation, intéressement, déontologie...), à l'analyse des risques ou à l'allocation des moyens.

I|7 Le Collège des directeurs régionaux

La réforme du réseau de la Banque de France, engagée en 2004 et dont la dernière étape interviendra le 1^{er} juillet 2006, a pour objectif premier de mieux répondre aux évolutions de son environnement et de ses activités ainsi qu'aux attentes de ses différents partenaires. Mais cette réforme entend également promouvoir un nouveau mode de fonctionnement, plus décentralisé et plus efficient, appuyé sur deux niveaux :

- la région, échelon de gestion dont le directeur régional, directeur de la succursale installée au chef-lieu de région, coordonne et supervise l'activité des différentes succursales départementales implantées dans la région en veillant à l'homogénéité et à la qualité des travaux réalisés ;
- le département, échelon opérationnel constitué par la succursale départementale, en charge de la mise

en œuvre des objectifs assignés au réseau, au plus près des interlocuteurs habituels de la Banque de France (banques, entreprises, particuliers, collectivités locales et autorités administratives).

Le directeur régional est en charge, non seulement d'encourager les initiatives et de généraliser les bonnes pratiques dans chacun des domaines opérationnels, mais également d'assurer la gestion des moyens budgétaires mis à la disposition du réseau, l'utilisation des outils de contrôle de gestion, le suivi et la maintenance des immeubles, les plans de formation du personnel ainsi que les différentes actions menées en matière de maîtrise des risques. Dans ces différentes missions, le directeur régional est assisté de collaborateurs et de pôles de compétences spécialisés et s'appuie sur un comité de direction régional auquel participent les principaux responsables d'unité de sa région.

Le directeur régional dispose auprès de lui d'une structure spécifique de supervision des opérations et des procédures : la « cellule régionale de maîtrise des risques ». Celle-ci a pour rôle, non seulement de

procéder elle-même à des contrôles au second degré des structures départementales de contrôle, mais aussi d'animer et de coordonner, de façon transversale, la fonction contrôle et sécurité de l'ensemble de la région.

Compte tenu de leurs responsabilités, les directeurs régionaux sont les interlocuteurs privilégiés, pour les questions ayant trait au réseau, du gouvernement de la Banque et des responsables du siège ; ils se réunissent en collège, placé sous la présidence du secrétaire général et du directeur du Réseau, auquel participent également les cinq inspecteurs chargés de secteur. Les réunions, bimestrielles, sont consacrées à la discussion des projets des responsables de domaines intéressant le réseau et à l'examen collégial des activités du réseau et sont également un lieu d'échange d'expériences.

2 | Planification stratégique et gestion

2|1 Plan stratégique

Chaque année, les responsables des domaines opérationnels comme des fonctions de support sont invités, dans le cadre des orientations générales définies par le gouverneur, à proposer les axes stratégiques qui sous-tendront leur activité au cours de l'exercice suivant, en inscrivant cette réflexion dans une perspective de moyen terme. Ces propositions, assorties de leur traduction en termes de ressources budgétaires et humaines, font l'objet d'un examen dans le cadre d'un comité de direction spécifique à l'issue duquel les priorités de la Banque de France sont arrêtées, hiérarchisées et chiffrées.

Un suivi des réalisations concrètes des actions inscrites dans ce plan stratégique est ensuite présenté en cours d'année au Comité de direction.

Au titre de l'exercice 2005, les priorités arrêtées par le gouvernement de la Banque de France ont mis en exergue trois axes principaux :

- le développement, dans le domaine monétaire, de tous les outils utiles à un diagnostic économique et

financier renforcé, en insistant sur la modernisation de l'outil statistique et la concentration des travaux de recherche sur des thèmes ciblés (inflation, budget et emploi, en particulier) ;

- le renforcement des pôles de surveillance et de supervision et le confortement de la fonction de « stabilité financière » ;
- l'amélioration de la qualité des services aux particuliers et aux collectivités locales dans le cadre du *Contrat de service public*.

Pour mettre en œuvre ces trois priorités, les responsables de domaine ont été invités à rechercher, de manière systématique, les solutions en termes d'organisation et de méthodes de travail permettant de rendre le meilleur service au meilleur coût.

2|2 Gestion opérationnelle

Les décisions stratégiques sont élaborées au sein de comités consultatifs internes, que ce soit pour la mise en œuvre des opérations de la Banque de France ou pour les fonctions de support essentielles.

Deux instances jouent un rôle majeur dans la conduite des politiques d'investissement et des opérations de marché : le Comité actif-passif et le Comité des risques.

Présidé par le gouverneur, le Comité actif-passif le conseille sur la stratégie d'investissement de l'ensemble des portefeuilles de la Banque de France (en euros et en devises). Il formule un avis, en particulier, sur le volume des investissements, leur allocation par types d'actifs ainsi que sur leur duration.

Le Comité des risques, placé sous la présidence d'un sous-gouverneur, fixe les conditions dans lesquelles les opérations de marché doivent être menées pour l'ensemble des portefeuilles de la Banque de France. À ce titre, il établit la liste des émetteurs, des pays et des instruments autorisés, valide les méthodologies de mesure de risques et de performances des activités de marché, détermine des limites d'encadrement de ces opérations et examine les rapports d'audit, de contrôle ou d'activité intéressant son domaine de compétence.

La réflexion collégiale trouve également sa place dans les fonctions dites de support, par le biais de deux comités placés sous l'autorité du secrétaire général : le groupe de stratégie informatique, qui a pour mission de définir la politique à court et moyen termes de la Banque de France dans le domaine des investissements informatiques, et le comité des engagements immobiliers, pour les questions relatives à la gestion du patrimoine immobilier.

2|3 Organisation interne

Visant à améliorer les capacités d'adaptation de la Banque de France face à l'évolution de ses missions, plusieurs réformes de structure d'ampleur différente ont vu le jour en 2005 ou ont continué à produire leurs effets au cours de cet exercice. Les plus significatives, quant au nombre d'agents ou d'implantations concernés, ont touché le secteur chargé de la fabrication des billets et le réseau des succursales. À une échelle moindre, plusieurs directions générales opérationnelles se sont réorganisées au sein des services centraux, tandis que toutes les unités étaient invitées à proposer et à mettre en œuvre des opérations de réorganisation des processus.

Réformes de directions générales au siège

À la direction générale des Études et des Relations internationales (DGEI)

La réorganisation de la DGEI répond à la nécessité d'adapter les services d'études de la Banque de France à trois enjeux essentiels pour l'entreprise :

- l'importance de la recherche pour étayer et crédibiliser les prises de décisions monétaires et financières ;
- la nécessité de regrouper les analyses macroéconomiques sur la France au sein de la zone euro et d'assurer une vision globale du reste du monde ;
- la volonté d'accroître la qualité des enquêtes économiques de conjoncture et d'affermir notre capacité méthodologique en ce domaine.

Trois nouvelles directions ont été créées, à partir des structures existantes, pour répondre à ces objectifs :

- la direction de la Recherche (DIR) ;

- la direction de l'Analyse macroéconomique et de la Prévision (DAMEP) ;
- la direction des Enquêtes et des Publications économiques (DEPE).

Chacune dispose d'un cœur de métier homogène, d'une communauté d'horizon ou de rythmes temporels (du plus long au plus court) et d'instruments de travail :

- la recherche pour la DIR qui développe des projets à moyen et long termes grâce à des modèles conceptuels d'aide à la décision. Cette nouvelle direction est orientée sur des thèmes de politique monétaire et financière et leurs interactions avec la sphère réelle. Ses travaux et publications doivent viser à mieux étayer et assurer la crédibilité des décisions monétaires et financières de la Banque de France. Des articles comparatifs, ainsi que le récent rapport d'audit sur la recherche à la BCE, ont en effet mis en exergue l'importance de cette fonction dans une banque centrale, pour fonder la prise de décision, l'expliquer au public et renforcer son ancrage par des publications reconnues. Cette direction consacrée à la recherche travaillera avec d'autres unités d'études à la Banque de France, avec la Fondation Banque de France pour la Recherche en économie monétaire, financière et bancaire et avec le monde académique ;

- l'analyse macroéconomique et la prévision pour la DAMEP, qui fait le lien entre l'actualité et les prévisions à court ou moyen terme, réalisées à un rythme mensuel ou trimestriel, à l'aide de modèles économétriques plus ou moins lourds. Cela permet d'intégrer la France dans la zone euro, tant pour le diagnostic que pour les prévisions, et d'assurer une vision globale des grandes régions du monde et de leurs relations économiques dans une même unité ;

- le traitement et la diffusion d'information pour la DEPE qui, s'appuyant sur des techniques éprouvées de statistiques et de diffusion de publications, assure, en interaction avec le réseau, le reste de la Banque de France et l'extérieur, des enquêtes et des publications avec un rythme le plus souvent mensuel. En particulier, le souci d'harmoniser les pratiques en terme de conduite des enquêtes de conjoncture a abouti à regrouper l'ensemble des enquêtes économiques dans une seule unité, alors qu'un service consacré aux développements méthodologiques, informatiques et qualité était créé.

À la direction générale des Opérations

La création de la direction des Opérations post marché (DPMA) a pour objectif de regrouper, au sein d'une unique et nouvelle unité administrative, le traitement des opérations de marché, qu'il s'agisse de leurs aspects « titres » ou de leurs aspects « espèces ». La complémentarité des fonctions inhérentes au traitement de ces deux catégories d'opérations, comme les importantes synergies fonctionnelles et techniques attendues justifient une réorganisation qui permet aussi de distinguer le traitement des activités institutionnelles, confiées à la DPMA, des opérations réalisées pour les membres du personnel, désormais seuls habilités à détenir des comptes à la Banque de France, qui sont regroupées dans une structure ad hoc. Les deux directions jusqu'alors en charge de ces traitements, la direction des Titres et la direction du back office, sont supprimées à l'occasion de cette réorganisation. La DPMA assume également pour le compte de l'Agence France Trésor (AFT) la responsabilité opérationnelle des adjudications de la dette publique (TELSAT).

Réforme du réseau

À l'issue de très nombreuses consultations et concertations, tant en interne qu'auprès de l'État, des élus locaux et des représentants des collectivités territoriales ou des commissions des Finances des deux assemblées, un projet d'adaptation territoriale du réseau des succursales a été arrêté par décision du Conseil général de la Banque de France, le 5 décembre 2003. Il prend en compte, dans le cadre de l'Eurosystème, les évolutions économiques et technologiques des activités, les préoccupations d'aménagement du territoire, les spécificités de l'organisation administrative française et les particularités des services rendus aux usagers.

Le maillage départemental retenu permet à la Banque de France d'exercer pleinement l'ensemble des missions et responsabilités qui lui sont confiées par le traité sur l'Union européenne et par la loi française, tout en demeurant compatible avec l'objectif de rendre les meilleurs services au meilleur coût pour la collectivité. Cette réforme préserve également

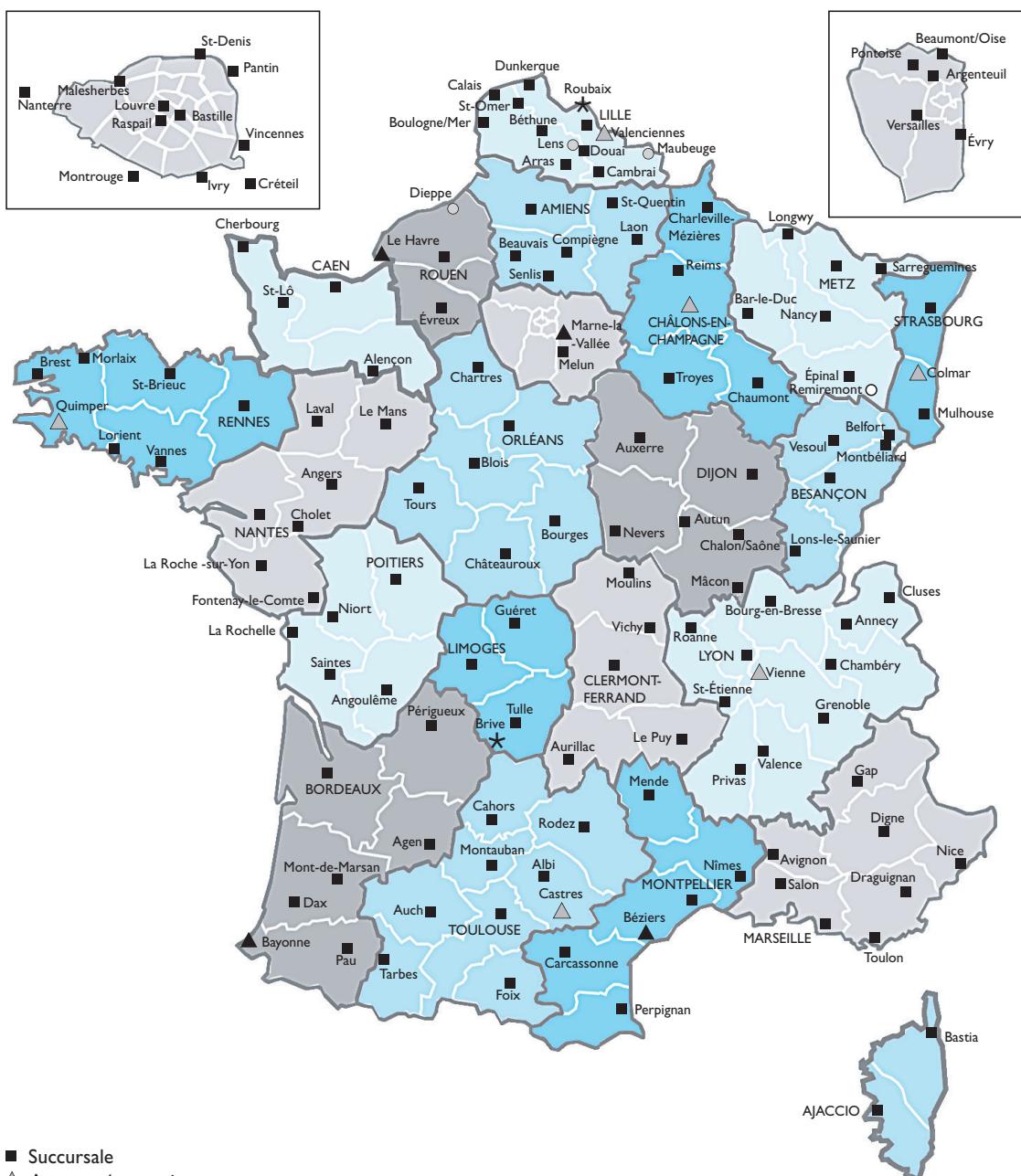
la capacité d'organiser un accueil de qualité aux particuliers qui ont recours à la Banque de France, tout particulièrement au titre du traitement des situations de surendettement ou de l'exercice du droit au compte.

À l'issue du plan d'adaptation de l'implantation territoriale et de suppression de la clientèle particulière, dont la mise en œuvre se sera échelonnée de septembre 2004 à juillet 2006, 115 succursales auront été supprimées ; le réseau sera alors composé de 96 succursales départementales dont 68 conserveront des activités de caisse. Ce maillage départemental sera complété par 32 autres implantations aux missions différenciées : 21 antennes économiques dont 4 disposant d'une caisse, 7 centres de traitement du surendettement et 4 centres de traitement de la monnaie fiduciaire. Afin de permettre l'accueil des usagers des services publics assurés par la Banque de France (surendettement, accès aux fichiers d'incidents de paiement et droit au compte) et conformément aux dispositions du *Contrat de service public* signé avec l'État, des bureaux d'accueil et d'information sont ouverts dans chaque ville où la Banque de France, ayant fermé une succursale, ne dispose ni d'une antenne économique ni d'un centre de traitement du surendettement. Ces guichets non permanents se situent dans les locaux d'autres organismes (sous-préfectures, mairies...). La coordination des activités dans les régions est assurée par 22 directions régionales situées au chef-lieu de région.

Le 1^{er} juillet 2005, deuxième étape du plan d'adaptation, 34 succursales ont été fermées, tandis que 5 autres ont été transformées en antenne économique, 2 en centre de traitement de la monnaie fiduciaire et 3 en centre de traitement du surendettement. Parallèlement, 36 nouveaux bureaux d'accueil et d'information ont été ouverts.

Le plan d'adaptation de l'implantation territoriale de la Banque de France s'achèvera, comme prévu, le 1^{er} juillet 2006 avec la fermeture de 20 succursales et 13 caisses, la transformation de 16 succursales en unités spécialisées et l'ouverture de 20 bureaux d'accueil et d'information.

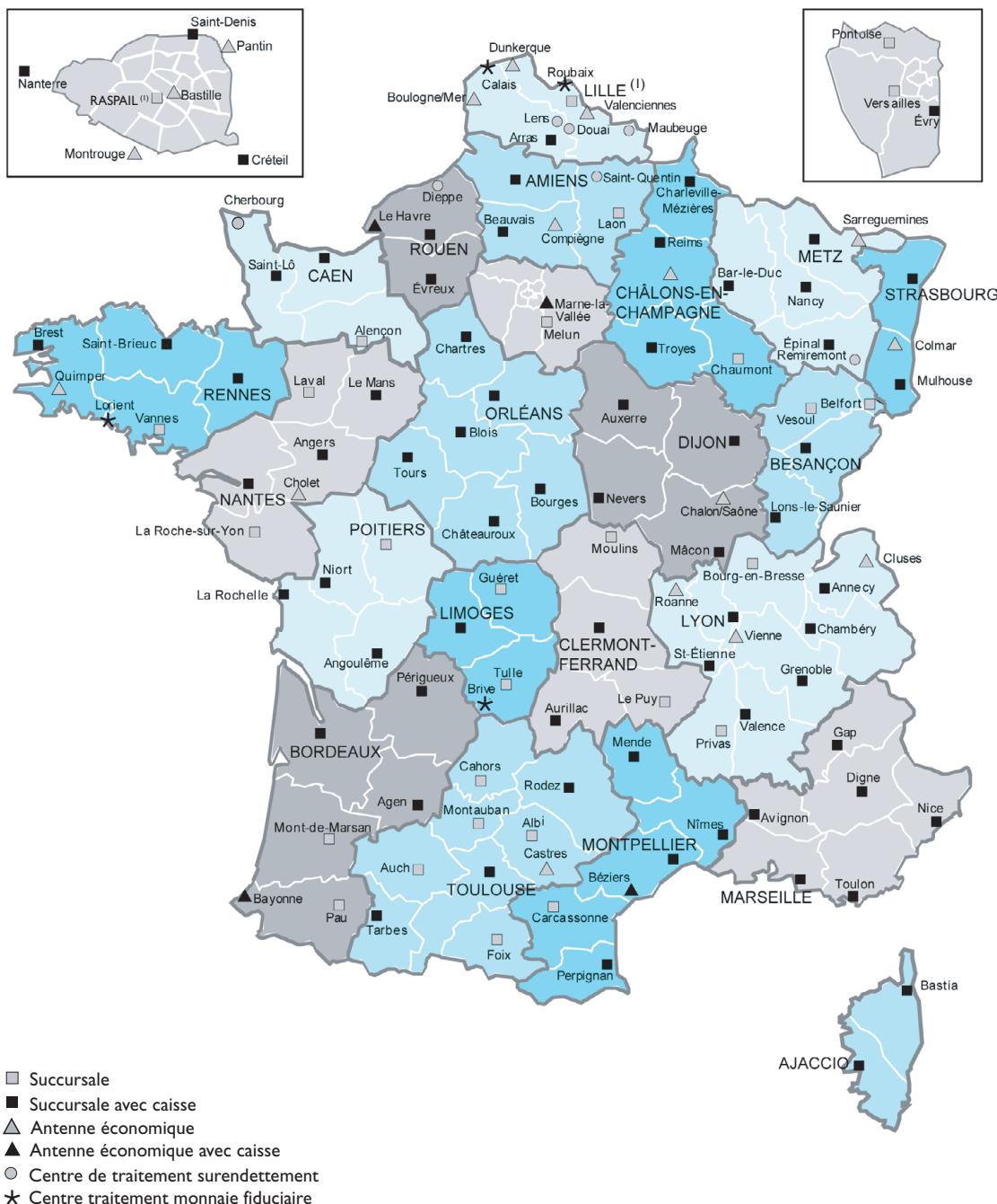
L'implantation de la Banque de France à fin 2005



- Succursale
 - ▲ Antenne économique
 - ▲ Antenne économique avec caisse
 - Centre de traitement surendettement
 - ★ Centre traitement monnaie fiduciaire

Les succursales sièges de direction régionale sont identifiées par des majuscules (ex : LILLE)

L'implantation de la Banque de France à fin 2006



Les succursales sièges de direction régionale sont identifiées par des majuscules (ex : LILLE)
(!) Succursale assurant les opérations de caisse des particuliers

2|4 Gestion des ressources humaines

Gestion des compétences

Dans le domaine des ressources humaines, la mise en place progressive des éléments nécessaires à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences a été poursuivie, afin d'anticiper les conséquences sur les emplois de l'accélération des progrès technologiques, de continuer à éléver la productivité et d'apporter des contributions de haut niveau à la collectivité nationale et au sein du Système européen de banques centrales.

Dans ce contexte de changements rapides, la stratégie de développement des tâches à forte valeur ajoutée, exigeant des niveaux de compétence toujours plus élevés, conduit la Banque de France à organiser plus en amont le renforcement des compétences des agents, à assurer leur employabilité dans la durée et à faciliter la reconversion ou le reclassement des agents dont l'emploi est profondément modifié ou supprimé.

La négociation engagée en vue de la rénovation du cadre de la formation, en application de la loi du 4 mai 2004, participe de ces orientations, avec en priorité la définition des modalités d'exercice du *Droit individuel à la formation*. L'objectif est de permettre aux agents d'être davantage acteurs de leur formation comme de leur évolution professionnelle et de les accompagner dans leurs parcours individuels. Au-delà, sera recherchée une meilleure synergie entre le développement des compétences et une politique de ressources humaines plus qualitative et plus individualisée.

Effectif

L'effectif total s'établit à 13 972 équivalent agents temps plein au 31 décembre 2005. La baisse de l'effectif total atteint - 9,4 % par rapport à fin 2004. Elle devrait atteindre - 27 % sur la période 1993 à 2006.

Alors qu'il peut être établi une quasi-parité des emplois du personnel statutaire entre les hommes et les femmes, la forte proportion d'hommes dans le personnel contractuel s'explique par une population d'agents de surveillance essentiellement masculine.

Le personnel statutaire se place majoritairement dans la tranche d'âge 30-49 ans, la moyenne d'âge s'établissant fin 2005 à 45,2 ans.

42 % de l'effectif total se trouve au siège, 51 % dans le réseau des succursales et 7 % à la Fabrication des billets.

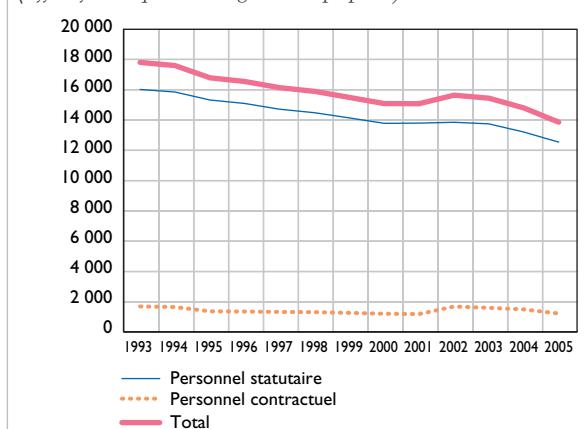
Situation des effectifs

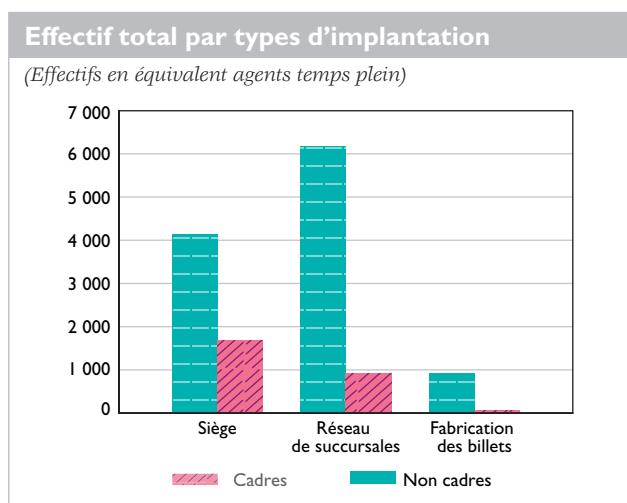
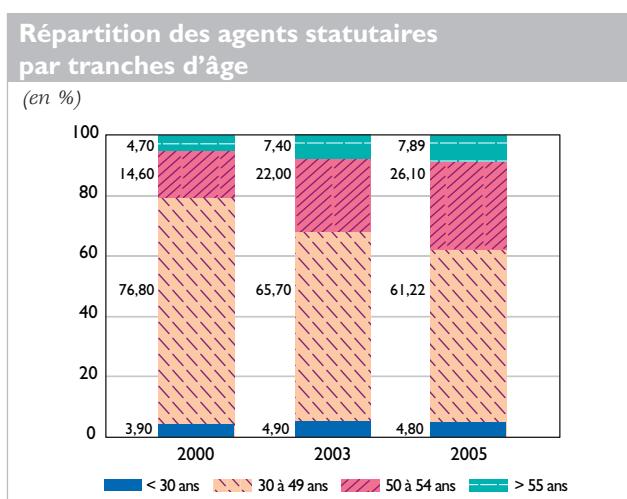
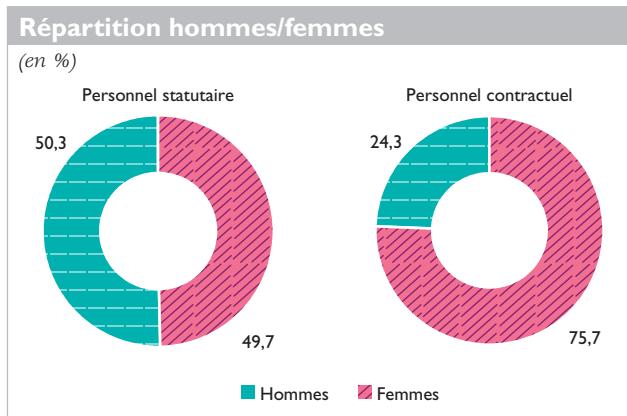
(Effectifs en équivalent agents temps plein au 31 décembre)

	2004	2005
PERSONNEL STATUTAIRE	13 323	12 652
Hommes	6 580	6 282
Femmes	6 743	6 370
Services centraux	5 695	5 588
Cadres	1 536	1 518
Non cadres	4 159	4 070
Réseau	6 659	6 199
Cadres	996	921
Non cadres	5 663	5 278
Fabrication des billets	969	865
Cadres	14	11
Non cadres	955	854
PERSONNEL CONTRACTUEL	1 595	1 320
Cadre latéral et chargés de mission	327	342
Services centraux	217	218
Fabrication des billets	110	124
Autres personnels (hors collaborateurs occasionnels)	1 268	978
Agents de surveillance	991	758
Agents d'entretien et autres personnels	277	220
TOTAL	14 918	13 972
Hommes	7 796	7 281
Femmes	7 122	6 691

Évolution des effectifs

(Effectifs en équivalent agents temps plein)





Détachements d'agents dans des organismes extérieurs

La Banque a poursuivi en 2005 sa politique de détachement de personnel dans des organismes extérieurs :

- 50 agents en France dans divers organismes, parmi lesquels l'Autorité des marchés financiers (AMF), l'Institut d'émission des départements d'outre-mer et plusieurs ministères ;
- 86 agents à l'étranger auprès d'institutions européennes, d'organismes internationaux et d'ambassades, notamment la Banque centrale européenne (BCE) (36 agents), le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque des règlements internationaux (BRI).

2|5 Maîtrise des risques et démarche qualité

Audit interne

L'Audit interne a compétence sur l'ensemble des unités opérationnelles, processus et activités de la Banque de France. Ses missions sont conduites aussi bien au siège que dans les centres administratifs de province ou dans le réseau des succursales et son organisation est structurée en conséquence. Établissant son programme de travail selon une approche fondée sur les risques, l'Audit interne a pour mission de délivrer aux autorités de la Banque de France une assurance objective et indépendante quant à la qualité des processus de management, de maîtrise des risques et de contrôle interne. En aidant de cette façon la Banque de France à atteindre ses objectifs, l'Audit interne contribue à l'amélioration du gouvernement d'entreprise. Les normes internationales pour la pratique professionnelle définies par l'Institute of Internal Auditors constituent la référence tant pour l'organisation que pour la conduite des missions ; c'est ainsi que le contrôleur général, chef de l'Inspection générale, rend compte directement au gouverneur et au comité d'Audit.

L'action de l'Audit interne s'inscrit pleinement dans le cadre du SEBC : le contrôleur général et le responsable de l'Audit des services centraux sont membres permanents du Comité des auditeurs internes du SEBC qui se réunit plusieurs fois par an à la BCE. Ils y préparent avec leurs homologues des autres banques centrales nationales et de la BCE le programme d'audit

du SEBC et supervisent la réalisation des missions. Les conclusions des travaux sont adressées au Conseil des gouverneurs.

Les représentants de l'Audit interne participent aux travaux méthodologiques conduits dans le cadre des conférences et groupes de travail organisés au sein du G 10 par la Banque des règlements internationaux ; ils prennent également part à des exercices de *benchmarking* destinés à identifier les meilleures pratiques professionnelles. Enfin, de nombreuses délégations d'auditeurs internes, en provenance d'instituts d'émission de pays en développement, viennent se former à Paris et des inspecteurs de la Banque de France mènent sur le terrain des missions d'assistance technique à l'étranger.

L'Audit des services centraux s'est engagé en 2005 dans la mise en place d'un système de management de la qualité conforme à la norme ISO 9001-2000.

Prévention des risques

La Banque de France déploie depuis 2002 une démarche de *risk management* (méthode AMARIS) qui répond à un double objectif :

- renforcer le contrôle interne grâce à l'utilisation d'un cadre commun de maîtrise des risques opérationnels ;
- adopter les meilleures pratiques préconisées par le comité de Bâle dans ce domaine.

L'organisation retenue est la suivante :

- dans chaque direction générale, les *risk managers* sont chargés d'élaborer la cartographie des risques opérationnels et d'accompagner la mise en œuvre des plans d'actions visant à réduire ces risques ; de même, dans chaque direction régionale, une cellule de maîtrise des risques veille à la bonne mise en œuvre dans les unités des dispositifs de contrôle.
- au sein de la direction de la Prévention des risques, rattachée au contrôleur général, un pôle spécialisé assure une mission générale d'expertise, de coordination des travaux et de reporting aux plus hautes instances de la Banque de France ;

- au plus haut niveau, le Comité de coordination du contrôle interne (3CI) réunit, deux fois par an, les directeurs généraux et les *risk managers* ; placé sous la présidence du contrôleur général, il a pour mission de superviser les travaux de renforcement de la maîtrise des risques dans tous les domaines d'activité de la Banque de France.

Sur la base d'une cartographie générale des risques mise à jour chaque semestre, les travaux de l'année 2005 ont, notamment, permis au Comité de direction de se faire présenter un bilan de l'analyse des risques et des plans d'action mis en œuvre.

Démarche « qualité »

Au-delà des exigences qui s'imposent à ses activités en matière de maîtrise des risques, la Banque de France s'attache à développer une politique constante d'amélioration et de renforcement de la qualité des prestations et des services rendus à l'ensemble de ses clients. C'est ainsi que de nombreux processus internes ont été optimisés et ont déjà fait l'objet de certifications externes (ISO 9001, version 2000). Ces démarches de mise en place de système de management de la qualité se sont poursuivies et même intensifiées en 2005. Ainsi, plusieurs processus ayant reçu cette certification ont été audités par un organisme de contrôle (BVQI) qui a confirmé les certifications précédemment accordées :

- chaîne graphique et chaîne d'approvisionnement à la direction de l'Immobilier et des Services généraux ;
- fabrication des billets à la direction générale de la Fabrication des billets ;
- activités de caisse institutionnelle et d'assistance au profit des caisses du réseau à la direction de l'Entretien de la monnaie fiduciaire et des Relations avec la clientèle ;
- ensemble des processus de la direction des Services bancaires ;
- composante française de *Target 1* pour la direction des Systèmes de paiement et des Infrastructures.

La Banque de France envisage d'obtenir, pour 2006, la certification ISO 9001-2000 dans de nouveaux

domaines sur tout ou partie de leur périmètre d'activité (services d'Audit des services centraux de l'Inspection générale) ou souhaite étendre cette qualification à l'ensemble des processus d'une direction (direction de l'Informatique et des Télécommunications).

En parallèle à ces démarches de certification, de nombreux chantiers sont engagés au titre de la qualité, notamment dans le secteur immobilier (réorganisation des implantations des services du siège, entretien et rénovation des bâtiments, projets d'économie d'énergie...).

3 | Transparence et responsabilité

3|1 Relations avec le Parlement et l'Exécutif

Rapport annuel et auditions du gouverneur

L'indépendance de la Banque de France, dans le cadre du SEBC, ne se conçoit pas sans une parfaite transparence des conditions d'exercice de ses missions. Celle-ci passe aussi bien par le compte rendu qu'elle en fait chaque année dans son « rapport » au Président de la République et au Parlement que par l'audition régulière du gouverneur par les commissions spécialisées de l'Assemblée nationale et du Sénat. Au cours de l'exercice 2005, le gouverneur a été entendu le 14 juin au Sénat par la commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation pour évoquer la conjoncture économique et financière ainsi que le fonctionnement interne de la Banque de France, puis par la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale, le 29 juin, pour répondre aux questions posées sur l'avenir de l'euro au lendemain du référendum sur la ratification de la Constitution européenne.

Censeur au Conseil général et rapports de la Cour des comptes

Parallèlement, la gestion interne de l'Institut d'émission est soumise au contrôle permanent du censeur, représentant l'État actionnaire au Conseil général, ce qui lui permet de disposer d'un droit de regard, voire d'opposition aux décisions de l'organe délibérant de la Banque de France. Cette gestion relève également du contrôle périodique de la Cour des comptes qui porte sur l'ensemble des modalités d'exercice des missions et activités de la Banque de France, notamment dans leurs implications financières. Comme pour les autres

organismes publics soumis au contrôle de la Cour des comptes, les résultats des investigations sont portés à la connaissance du grand public par la publication d'un rapport. Un tel rapport a été publié en mars 2005.

Conventions spéciales avec l'État

Apprécier l'efficience de la Banque de France dans le cadre des dispositions nationales et internationales qui la régissent suppose également que les conditions dans lesquelles elle rend des services à la collectivité nationale soient fixées avec précision. C'est l'objet des conventions qui définissent la nature des prestations qu'elle s'engage à fournir pour le compte de l'État comme les conditions dans lesquelles elle est rétribuée par celui-ci. Les principales conventions signées entre la Banque de France et l'État portent sur le traitement du surendettement des ménages, la mise en circulation des monnaies métalliques, la tenue du Fichier central des chèques et du compte du Trésor, l'établissement de la balance des paiements et de la position extérieure de la France ainsi que la gestion des accords de consolidation de la dette des États étrangers.

3|2 Règles particulières applicables aux personnels de la Banque de France

Le statut des agents

Près de 90 % des agents de la Banque de France relèvent du *Statut du personnel*, qui définit principalement les règles applicables au recrutement, à l'avancement et à la discipline. Ce texte prévoit en particulier que le recrutement externe est effectué par voie de concours ou d'examen.

À défaut de dispositions figurant dans ce statut, ce sont celles du code du travail qui s'appliquent, sauf en cas d'incompatibilité avec les missions de service public dont la Banque de France est chargée.

La Banque de France comprend un peu plus de 10 % de personnels non statutaires. En particulier, certains cadres ou chargés de mission sont recrutés sur une base contractuelle pour des postes spécifiques nécessitant une expertise technique et une expérience professionnelle antérieure qui ne peuvent être trouvées dans le personnel statutaire de la Banque (architectes, ingénieurs...). Les autres personnels non

statutaires sont, notamment, les agents de surveillance, les agents d'entretien et les personnels des services médico-sociaux.

Le code de déontologie financière

En application de l'article L 142-9 du *Code monétaire et financier*, les agents de la Banque de France sont tenus au secret professionnel. Ils ne peuvent recevoir une participation ou quelque intérêt ou rémunération dans une autre entreprise, sauf dérogation accordée par le gouverneur. Ces dispositions ne s'appliquent pas à la production des œuvres scientifiques, littéraires ou artistiques.

Les agents de la Banque de France sont, en outre, soumis à un code de déontologie financière, dont le respect est vérifié par un délégué à la déontologie. Les dispositions de ce code visent à prévenir les comportements qui pourraient porter préjudice à la Banque de France et les situations de conflits d'intérêt. Les règles les plus strictes s'imposent aux agents appelés, de par leurs fonctions, à intervenir dans la négociation de marchés de biens et de services où la Banque de France est partie et aux agents susceptibles de détenir des informations privilégiées.

3|3 La communication

La communication de la Banque de France en direction du grand public, des médias et des professionnels participe à l'effort de transparence. À ce titre, la Banque de France vise à rendre compte de sa mission de banque centrale, membre de l'Eurosystème. L'Eurosystème se coordonne de manière à avoir la communication la plus claire et efficace possible. Soucieuse de faciliter l'accès aux communiqués et publications majeures de la BCE, la Banque de France en assure la traduction et la diffusion systématique en français.

Outre les communiqués et relations habituelles avec la presse, la Banque de France utilise différents vecteurs

de communication pour diffuser ses messages et faire connaître ses missions. Le *Rapport annuel*, le *Bulletin de la Banque de France* (mensuel), et la *Revue de stabilité financière* (semestrielle) en constituent les principaux éléments.

Conformément à la loi, le *Rapport annuel*, est adressé, au Président de la République et au Parlement. Il porte sur les opérations de la Banque de France, la politique monétaire et ses perspectives. Une lettre du gouverneur l'accompagne et présente les principales réflexions de la banque centrale en matière économique et monétaire.

Pour fluidifier la communication, la Banque de France utilise de manière privilégiée la mise en ligne de publications, de rapports et d'informations sur le site internet www.banque-france.fr. La traduction en anglais de ses publications et d'une partie de son site lui permet d'assurer la diffusion de son message économique au plan international.

Des actions ciblées en 2005

Dans un souci de cohérence, la Banque de France a repensé l'ensemble de sa charte éditoriale pour assurer une meilleure visibilité à ses publications. Le Bulletin de la Banque de France est sorti sous cette nouvelle forme en juillet 2005. Sa charte s'appliquera progressivement aux rapports et études publiés sous le timbre des instances et institutions dont la Banque de France assure le secrétariat.

En mars 2005, une version du site internet de la Banque de France a été mise à la disposition du public avec une modernisation de la présentation du contenu et un accès plus convivial aux différentes rubriques.

Un dispositif de diffusion sur internet des données statistiques communes aux banques centrales nationales et à la BCE a été achevé en décembre 2005. Il a permis la mise en ligne simultanée sur ces sites d'une information identique et la plus à jour possible au sein de la zone euro.

L'ENVIRONNEMENT ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE

Malgré une série de chocs défavorables, l'activité des principaux partenaires de la zone euro est restée bien orientée en 2005 (section 1|1).

Dans ce contexte international pourtant porteur, les exportations de la zone euro ont faiblement progressé au regard de la demande mondiale qui lui était adressée et la croissance de la zone est restée modeste en 2005. Elle s'est essentiellement appuyée sur la bonne tenue de la demande intérieure, l'investissement des entreprises et des ménages continuant de bénéficier de conditions de taux d'intérêt très favorables et d'un accès facile au crédit. L'inflation est, dans le même temps, restée supérieure à 2 %, tandis que l'augmentation toujours vigoureuse des agrégats de monnaie et de crédit a contribué à une abondance de liquidité porteuse de risques pour la stabilité des prix à plus longue échéance. Sur la base de son analyse croisée des déterminants de court et de long termes de l'inflation future, le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE) a donc ajusté l'orientation accommodante de la politique monétaire unique, en procédant à une hausse des taux directeurs lors de sa dernière réunion de l'année (section 1|2).

La mise en œuvre au niveau national par la Banque de France de la politique monétaire unique a été marquée par la poursuite des tendances constatées en 2004 : hausse du besoin de refinancement des banques, opérations de réglage fin de la liquidité bancaire, mobilisation croissante de garanties transfrontalières par les banques sollicitant un refinancement auprès de la banque centrale. Les taux directeurs demeurant inchangés sur l'essentiel de l'année, les mouvements de la courbe des rendements monétaires ont principalement reflété les modifications des anticipations d'inflation (section 1|3).

I | L'environnement international

III Activité économique des pays hors zone euro

Les États-Unis

La croissance américaine s'est rapprochée de son potentiel en 2005, l'impact modéré des ouragans particulièrement violents cette année et le prix

élevé de l'essence ayant contribué à ce léger ralentissement. Le PIB a crû de 3,5 %, en moyenne annuelle, après 4,2 % en 2004, porté principalement par une consommation des ménages toujours vigoureuse avec un taux de croissance annuel moyen de 3,6 %, après 3,9 % en 2004. En effet, en dépit de l'épuisement des mesures de stimulation fiscale prises dans les années précédentes, les dépenses des ménages ont été soutenues par la consolidation du marché du travail et la vigueur du marché immobilier. Les créations nettes d'emplois non agricoles sont demeurées solides en 2005, à 2 000 000 après 2 100 000 l'année précédente, et le taux de chômage a poursuivi sa baisse, revenant de 5,5 % en 2004, à 5,1 % en 2005.

Dans le même temps, la concurrence des produits importés d'Asie et la bonne tenue des coûts salariaux unitaires, observée tout au long de l'année, ont permis de limiter l'impact de la hausse des prix des matières premières sur les prix à la consommation hors énergie. Elles ont aussi évité la matérialisation d'une hausse significative des salaires (« effets de second tour »). L'inflation mesurée à l'aide de l'indice des prix à la consommation a accéléré, de 2,7 % en 2004, à 3,4 % en 2005 ; hors composantes volatiles (énergie et alimentation), la hausse des prix s'élève à 2,2 %, après 1,8 % en 2004.

Cependant, la persistance de déséquilibres macrofinanciers conséquents pèse toujours sur la soutenabilité de la croissance actuelle de l'économie américaine. Le déficit de la balance des transactions courantes a continué de se creuser en 2005, passant de 5,7 points de PIB, en 2004, à 6,4 points, en dépit d'une réduction de la désépargne publique. Le solde déficitaire des administrations publiques est revenu de 4,7 % en 2004, à 3,8 % en 2005. Mais cette amélioration des finances publiques, liée, entre autres choses, à une accélération des recettes sous l'effet de la forte hausse des profits des entreprises, devrait être effacée à court terme par l'alourdissement des dépenses entraîné par les ouragans Katrina et Rita. Enfin, la poursuite de l'accroissement du niveau d'endettement des ménages (109,2 % du PIB en moyenne en 2005, après 104,3 % en 2004) expose ces derniers au risque d'une hausse sensible des taux d'intérêt et d'un retournement brutal du marché immobilier.

NB : Les statistiques présentées dans ce chapitre ont été mises à jour à la date d'arrêté du 31 mars.

Principaux indicateurs économiques des États-Unis et du Japon

(en %)

	États-Unis		Japon	
	2004	2005	2004	2005
Produit intérieur brut (a)	4,2	3,5	2,3	2,8
Production industrielle (a)	4,1	3,2	5,6	1,3
Prix à la consommation (b)	2,7	3,4	0,0	- 0,3
Taux de chômage (a)	5,5	5,1	4,7	4,4
Solde des APU (c)	- 4,7	- 3,8	- 6,5	- 6,5
Dette des APU (c)	63,8	64,0	156,3	158,9
Solde des paiements courants (c)	- 5,7	- 6,4	3,8	3,6

(a) Variation en moyenne annuelle

(b) Indice national total, variation en moyenne annuelle

(c) En pourcentage du PIB

Sources : nationales et OCDE

Le Japon et l'Asie émergente

Depuis sa reprise observée en 2002-2003, la croissance de l'économie japonaise paraît mieux ancrée. Elle est portée, désormais, essentiellement par une demande interne robuste et donc moins dépendante de la demande étrangère. Le PIB du Japon s'est accru de 2,8 % en moyenne annuelle en 2005, après 2,3 % en 2004. L'évolution des ménages a bénéficié du rétablissement progressif de leurs conditions d'emploi et de rémunération. L'investissement productif a engrangé les fruits des très importants efforts consentis par les entreprises en matière de désendettement et d'assainissement financier depuis le début des années quatre-vingt-dix.

Au total, les pressions déflationnistes de l'économie japonaise ont continué de s'estomper au cours de l'année 2005. L'évolution sur un an des indices des prix à la consommation, total et sous-jacent (hors produits alimentaires frais), est restée négative (- 0,3 %, après 0,0 % en 2004). Les prévisions de la Banque du Japon tablent sur une évolution positive de l'indice sous-jacent en 2006, à la faveur d'une fermeture graduelle de l'écart de production négatif entre le PIB observé et le PIB potentiel et du rétablissement financier en cours du secteur bancaire favorisant une reprise du crédit bancaire au Japon.

Le Japon et l'Asie émergente ont dégagé de solides surplus courants en 2005 de, respectivement, 3,6 points de PIB et 4,4 points de PIB avec un excédent commercial record vis-à-vis des États-Unis (soit 2,3 points de PIB américain pour le Japon, la Chine et les nouveaux pays industrialisés (NPI) cumulés). La croissance, vigoureuse dans l'ensemble de l'Asie émergente, a été plus particulièrement soutenue par les économies chinoise et indienne, dont les PIB ont progressé de, respectivement, 9,9 % et 8,4 % en 2005.

Les partenaires de la zone euro dans l'Union européenne

Au Royaume-Uni, la consommation privée a ralenti en 2005, à 1,9 %, après 3,6 % en 2004. La forte décélération des prix immobiliers entre mi-2004 et mi-2005, attribuable au resserrement de la politique monétaire de 2003 et 2004, a en effet entraîné la quasi-disparition des effets de richesse soutenant les dépenses des ménages. La croissance du PIB s'est donc établie à 1,8 % en 2005, après 3,2 % en 2004, passant sous son rythme de croissance potentielle ; un rebond de l'activité a cependant été observé en fin d'année 2005.

La croissance du PIB des nouveaux États membres (NEM) de l'UE a ralenti en 2005, revenant de 5,0 % en moyenne annuelle en 2004, à 4,2 %. Ce constat recouvre, néanmoins, une situation contrastée, certains pays ayant connu une nouvelle accélération de leur croissance en 2005, tels que l'Estonie, la Lettonie ou la République tchèque, tandis que d'autres, comme la Pologne, ont connu une décélération plus marquée.

Indicateurs économiques des principaux NEM Estimations pour 2005

(en %)

	Hongrie		Pologne		République tchèque		Slovaquie	
	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005
Produit intérieur brut (a)	4,1	3,6	5,4	3,4	4,4	4,9	5,5	5,1
Prix à la consommation (b)	6,8	3,7	3,5	2,1	2,8	3,2	7,4	2,9
Solde des APU (c)	- 5,7	- 6,5	- 3,9	- 3,5	- 2,9	- 3,6	- 3,1	- 4,0
Solde des paiements courants compte de capital inclus (c)	- 8,8	- 7,6	- 3,9	0,1	- 5,7	- 2,7	- 3,1	- 6,4

(a) Variation en moyenne annuelle

(b) Indice national total (indice harmonisé pour la Slovaquie), variations en glissement annuel

(c) En pourcentage du PIB

Source : SEBC

Cette croissance généralement moins forte s'est accompagnée d'un ralentissement de l'inflation qui a atteint, en moyenne, 2,7 %, contre 4,1 % l'année précédente, ainsi que d'un creusement du déficit des administrations publiques (de 3,6 % du PIB en moyenne en 2004, à 3,8 % en 2005) particulièrement marqué en Hongrie.

Le déficit du compte des transactions courantes des NEM, bien qu'en retrait en 2005, reste élevé : 3,1 % du PIB en moyenne, après 5,4 % en 2004. Il est particulièrement important en Estonie, Lettonie et en Hongrie (plus de 7 % du PIB).

I|2 Les marchés de change et de matières premières

Marchés de change

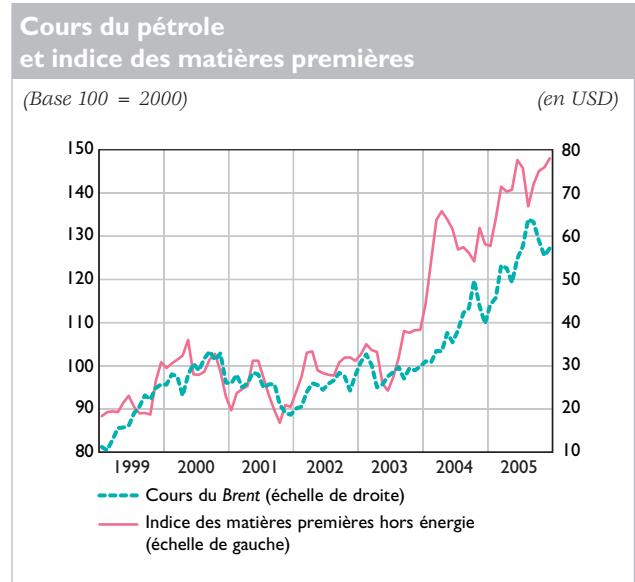
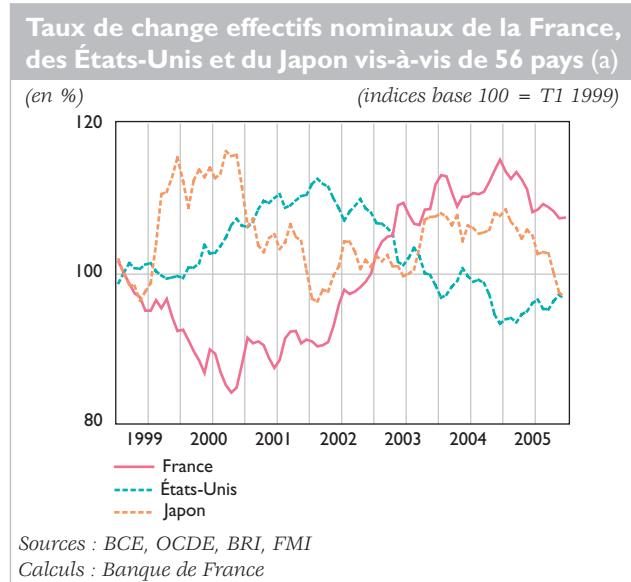
Le mouvement de baisse du dollar des États-Unis entamé depuis 2002, s'est arrêté en 2005 : son taux de change effectif nominal vis-à-vis des principaux partenaires commerciaux des États-Unis s'est même apprécié de 3,4 % en glissement annuel, dans le sillage de la poursuite d'une croissance économique soutenue et du cycle de relèvement des taux d'intérêt directeurs du Système fédéral de réserve (en 2005, l'ampleur du relèvement a représenté au total 200 points de base, à 4,25 % à la fin de l'année).

En particulier, le dollar s'est affermi de près de 12 % contre l'euro en 2005 en glissement annuel, la valeur de l'euro étant revenue de plus de 1,3 dollar fin 2004 à 1,19 dollar fin 2005. L'appréciation du dollar par rapport au yen a été encore plus marquée puisqu'elle a représenté plus de 14 % (de 103,9 yens pour 1 dollar fin 2004 à 118,5 yens fin 2005). L'euro est donc resté relativement stable vis-à-vis du yen, au-delà de la volatilité *infra* annuelle, n'enregistrant qu'une légère appréciation, de l'ordre de 1 %, entre fin 2004 et fin 2005.

Tensions sur les cours du pétrole et des matières premières

La hausse du prix du pétrole s'est poursuivie en 2005, le cours du *Brent* progressant de près de 43,7 % à plus de 57 dollars américains le baril en fin d'année, après avoir atteint un pic à 64 dollars le baril au mois d'août suite aux destructions causées par l'ouragan Katrina. La plupart des autres matières premières se sont également renchérries en 2005 : l'indice calculé par la Banque de France (hors énergie) indique une hausse de 15,5 % au cours de l'année.

La stagnation des capacités d'offre face à une demande en forte croissance, en particulier aux États-Unis et en Chine, entretient les tensions sur le marché pétrolier. En dépit des effets récessifs et potentiellement inflationnistes du renchérissement des prix du pétrole, la zone euro pourrait tirer un avantage du surcroît de demande lié au recyclage des excédents de revenu en provenance des pays exportateurs.



2 | Les décisions de politique monétaire de l'Eurosystème

2|1 Rappels sur la stratégie

Conformément au traité sur l'Union européenne de 1993, l'objectif principal de la politique monétaire de l'Eurosystème est d'assurer la stabilité des prix. C'est en favorisant l'ancrage des anticipations d'inflation à un niveau stable et bas que la politique monétaire de l'Eurosystème peut apporter la meilleure contribution à une croissance durable et équilibrée au sein de la zone euro.

Dès la fin de 1998, le Conseil des gouverneurs de la BCE a adopté une stratégie de politique monétaire qui vise à offrir un cadre global cohérent et transparent, au sein duquel les décisions relatives au niveau adéquat des taux directeurs peuvent être prises et expliquées au public. Cette stratégie a fait l'objet d'une évaluation et a été confirmée en mai 2003.

La stratégie de l'Eurosystème comprend, tout d'abord, l'annonce d'une définition quantifiée de la stabilité des prix : une progression annuelle de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) inférieure à, mais proche de 2 % à moyen terme dans la zone euro. Par ailleurs, la stratégie de l'Eurosystème prévoit que l'appréciation des risques pesant sur la stabilité des prix doit reposer sur un cadre d'analyse large de l'information économique disponible, structuré en deux « piliers » qui correspondent à deux approches complémentaires du phénomène inflationniste et de ses causes. L'analyse « économique », en premier lieu, est fondée sur le suivi d'une large gamme d'indicateurs économiques et financiers susceptibles de fournir une information sur les tensions inflationnistes à court et moyen termes, comme les données relatives à l'activité réelle, à l'évolution des prix et des coûts, au marché du travail, au taux de change, à la politique budgétaire, etc. En second lieu, une analyse « monétaire », plus axée sur les perspectives de moyen à long termes, vise à recouper, par un examen de l'évolution des agrégats de monnaie et de crédit, les indications fournies par l'analyse économique.

Les évolutions économiques significatives de l'année 2005 sous chacun de ces deux grands angles d'analyse sont approfondies ci-dessous.

2|2 Analyse économique dans la zone euro

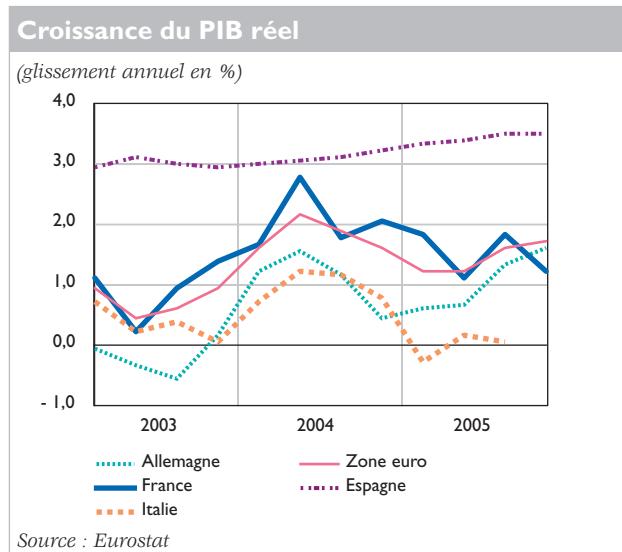
L'activité économique

La croissance du PIB est restée modeste (1,4 % en moyenne annuelle, contre 2,1 % en 2004), dans la continuité du ralentissement commencé au deuxième semestre 2004. Le contexte international, caractérisé par une croissance mondiale plus modérée, mais aussi par le renchérissement du pétrole, a pesé sur les performances de la zone euro.

La plupart des pays de la zone euro ont vu leur croissance décliner en 2005, par rapport à 2004 et la dispersion de la croissance du PIB a légèrement augmenté. La croissance en France (1,4 %), bien qu'en repli, a été égale à celle de la zone euro, alors que les performances en Allemagne ont été médiocres (1,1 %), à la différence de l'Espagne (3,5 %).

Les moteurs de la croissance ont été très contrastés.

- Sur l'ensemble de la zone euro, la contribution du commerce extérieur a été négative en 2005 (- 0,3 point). L'accélération des exportations en cours d'année n'a pas permis de compenser le dynamisme des importations soutenu par une demande intérieure plus vigoureuse. Les exportations nettes ont fortement pesé sur la croissance non seulement en France (- 1 point), pour la troisième année consécutive, mais aussi en Espagne. En revanche, en Allemagne et aux Pays-Bas, les exportations nettes ont joué un rôle essentiel dans le maintien de l'activité.



Le solde des transactions courantes de la balance des paiements de la zone euro a diminué de plus de 70 milliards pour devenir déficitaire de 28 milliards d'euros (0,3 % du PIB). L'excédent des biens s'est en particulier réduit de presque 50 milliards, cette dégradation provenant des échanges de produits énergétiques. En termes relatifs, le solde des transactions courantes de la France s'est plus nettement dégradé que celui de la zone euro, et est déficitaire de 34 milliards d'euros en 2005 (2 % du PIB, voir encadré 1). La dégradation du solde des biens

ne s'explique que pour moitié par l'augmentation du déficit du solde énergétique.

- Dans la zone euro dans son ensemble, la contribution de la demande intérieure hors stocks à la croissance a été positive (1,5 point, après 1,4 point en 2004). Celle-ci a fortement soutenu la croissance dans certains pays, comme la France (voir encadré 2) et l'Espagne (2,2 points) ; elle a, au contraire, faiblement joué en Allemagne (0,2 point).

ENCADRÉ 1

Les flux des transactions courantes dans la balance des paiements de la France

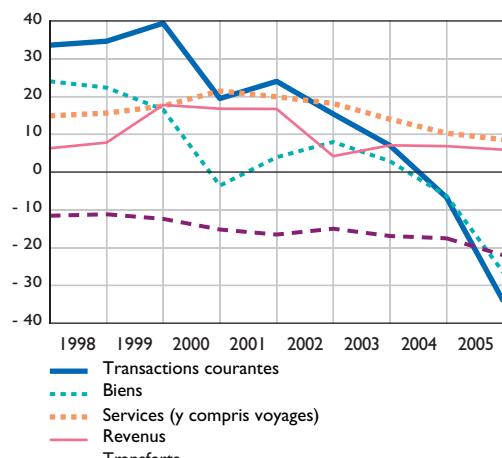
Les transactions courantes présentent un déficit de 34 milliards d'euros¹, soit environ 2 % du PIB, contre un déficit de 7 milliards en 2004. Il y a six ans, le compte courant était excédentaire de près de 3 % du PIB. Cette détérioration est due, principalement, aux échanges de biens, mais aussi à la dégradation progressive du solde des autres opérations (services, revenus et transferts).

La très forte baisse du solde des biens (20 milliards d'euros) traduit, pour moitié, l'augmentation de la facture énergétique. Elle reflète également une relative faiblesse de l'augmentation des exportations françaises. Au total, les échanges de biens contribuent à la dégradation du compte courant, à hauteur des trois quarts en 2005 et pour environ 60 % depuis 1999.

Le solde des services hors voyages recule pour la cinquième année consécutive et présente un léger déficit, alors qu'il était excédentaire de plus de 5 milliards d'euros en 1999. Sur l'ensemble de la période, le fléchissement provient principalement de la baisse du solde des services divers aux entreprises (environ 3 milliards d'euros) puis du négoce (quelque 2 milliards), partiellement compensé par l'amélioration du solde des redevances (2 milliards). Les soldes des autres lignes de services sont plus stables, mais contribuent globalement à une dégradation d'environ 3 milliards d'euros.

Transactions courantes Soldes bruts

(en milliards d'euros)



Source : Balance des paiements de la France

L'excédent des voyages continue également de diminuer pour se situer à 9 milliards d'euros, après 10 milliards en 2004 et plus de 12 milliards en 1999. En effet, la croissance des dépenses des résidents à l'étranger a été supérieure à celle des dépenses des non-résidents sur le territoire national.

Le solde excédentaire des revenus baisse d'un milliard, à 6 milliards d'euros, en raison du repli conjoint des revenus d'investissements directs et des autres investissements qui excède le redressement des revenus sur les investissements de portefeuille. Les revenus représentent une faible part de l'accroissement du déficit courant en 2005, mais leur contribution est notable depuis 1999.

Les transferts courants nets à destination de l'étranger augmentent de 4 milliards d'euros pour s'élever à 22 milliards d'euros, en raison de l'accroissement des dépenses liées à l'élargissement de l'UE. Les transferts représentent chaque année environ le sixième de la dégradation du solde des transactions courantes.

¹ Les commentaires portent sur des chiffres provisoires. Des résultats plus détaillés seront commentés dans le Rapport annuel de la balance des paiements et de la position extérieure dont la sortie est prévue en juillet 2006.

- La contribution des variations de stocks à la croissance a été positive dans la plupart des pays de la zone euro, mais en baisse par rapport à 2004 (0,2 point dans la zone euro, après 0,4 point en 2004). Dans les grands pays de la zone euro notamment, les variations de stocks ont stimulé la croissance (en France et en Allemagne, par exemple, où elles ont contribué pour 0,2 point à la croissance en 2005).

Les conditions financières dans la zone euro ont été favorables aux entreprises et aux ménages et ont soutenu les dépenses d'investissement. Dans la continuité de ce qui a pu être observé en 2004, les banques sont restées assez souples en ce qui concerne les conditions d'octroi de crédits, même si un léger durcissement a pu être constaté en fin d'année. Par ailleurs, les taux d'intérêt débiteurs ont baissé en tendance en 2005 (cf. *infra*, section sur l'analyse monétaire). Dans ce contexte, les dépenses d'investissement hors construction ont été particulièrement dynamiques, en France et en Allemagne notamment. On observe cependant en Italie une baisse qui a pu contribuer à

faire apparaître un ralentissement pour l'ensemble de la zone euro en 2005 par rapport à 2004. Par ailleurs, les dépenses d'investissement en construction ont légèrement accéléré pour la zone euro en 2005, du fait, notamment, de leur augmentation en France et malgré la poursuite d'une baisse en Allemagne.

Le taux de chômage au sein de la zone euro a poursuivi en 2005 sa baisse entamée en 2004 et s'est élevé à 8,3 % en décembre 2005, contre 8,8 % un an plus tôt. Cette évolution s'inscrit dans un contexte de poursuite des créations d'emplois à un rythme comparable à celui de 2004 (0,6 %, après 0,7 %) et pour certains pays par la mise en place de réformes du marché du travail.

La baisse du taux de chômage mesuré par Eurostat a été observée dans la plupart des pays membres, notamment en Espagne, où elle a été particulièrement vigoureuse (le taux de chômage s'établissant à 8,5 % en décembre 2005, contre 10,3 % un an auparavant). Elle a été moindre en France (9,2 %, contre 9,6 %) et en Allemagne (9,5 %, contre 9,6 %).

ENCADRÉ 2

Comparaison des facteurs de la croissance en France et dans la zone euro

(moyennes annuelles en %)

	Zone euro				France			
	2002	2003	2004	2005	2002	2003	2004	2005
PIB	1,0	0,7	1,8	1,4	1,3	0,9	2,1	1,4
Exportations nettes	0,5	- 0,6	0,0	- 0,3	0,0	- 0,9	- 1,1	- 1,0
Variation des stocks	- 0,3	0,2	0,4	0,2	- 0,4	- 0,1	0,8	0,2
Demande intérieure hors stocks	0,7	1,1	1,4	1,5	1,6	1,9	2,3	2,2
<i>dont : Consommation privée</i>	0,5	0,6	0,8	0,8	1,3	0,9	1,3	1,2
<i>Consommation publique</i>	0,5	0,3	0,2	0,3	0,7	0,5	0,6	0,4
Formation brute de capital fixe	- 0,3	0,2	0,4	0,5	- 0,3	0,5	0,4	0,7

Sources : Eurostat, INSEE

La croissance du PIB en France a rejoint celle de la zone euro en 2005, à 1,4 %, alors que, depuis plusieurs années, la croissance française était supérieure.

La situation française reste caractérisée par le fait que la demande intérieure a davantage contribué à la croissance que dans la zone euro. Cette vigueur de la contribution de la demande intérieure à la croissance tient essentiellement au dynamisme de la consommation, tant publique que privée. Au total, la somme cumulée, de 2001 à 2005, des contributions de la demande intérieure hors stocks à la croissance du PIB a atteint de 10,3 points de pourcentage, en France, contre 6,4 points dans la zone euro.

À l'inverse, la contribution des exportations nettes à la croissance du PIB a été plus importante dans la zone euro qu'en France sur toute la période.

L'inflation

En 2005, l'inflation de la zone euro est restée au-dessus de 2 %, avec de fortes fluctuations au mois le mois dues, en particulier, à la volatilité des prix de l'énergie. La croissance de l'IPCH a atteint 2,3 %, en glissement et 2,2 % en moyenne annuelle. Ainsi, depuis 2000, l'inflation totale de la zone euro a oscillé entre 2,1 % et 2,3 % en moyenne annuelle. On observe néanmoins, en 2005, une évolution très différenciée entre l'inflation totale, d'une part, et l'inflation hors énergie et sous-jacente, d'autre part.

La forte progression des cours du pétrole à partir de l'été 2004 s'est prolongée et les cours se sont maintenus à un niveau élevé après l'été 2005. Cette hausse a eu un impact direct sur l'inflation en exerçant une pression sur le prix des carburants et du fioul de chauffage, si bien que la progression des prix des produits pétroliers a contribué pour plus de 0,5 point de pourcentage à l'inflation totale.

La transmission du choc pétrolier à l'inflation hors énergie a été limitée et contrebalancée par d'autres facteurs. En effet, l'inflation calculée en excluant les

éléments volatils que sont l'alimentaire frais et l'énergie a ralenti de 2,1 % en moyenne annuelle en 2004, à 1,5 % en 2005. Plusieurs éléments permettent d'expliquer cette évolution (pour la France, voir encadré 3).

Les signes de tension dans l'économie de la zone euro sont restés maîtrisés. Sur les marchés des biens et des services, le taux d'utilisation des capacités de production est inférieur à sa moyenne de long terme. Sur le marché du travail, le taux de chômage n'a que lentement décrû depuis son dernier pic de décembre 2003, ce qui s'est traduit par une modération des salaires par tête et des coûts unitaires du travail (respectivement + 1,6 % et + 0,7 % en glissement annuel au troisième trimestre 2005 ; pour la France, voir encadré 4).

Par rapport à 2004, les mesures gouvernementales concernant les prix à la consommation ont moins contribué qu'en 2005 à l'évolution de l'inflation sous-jacente. L'année 2004 avait été marquée par une hausse de la fiscalité indirecte, en particulier sur le tabac, et par de nombreuses mesures de déremboursement des soins de santé qui ont un fort impact sur l'IPCH car l'indice prend en compte les

ENCADRÉ 3

L'inflation en France

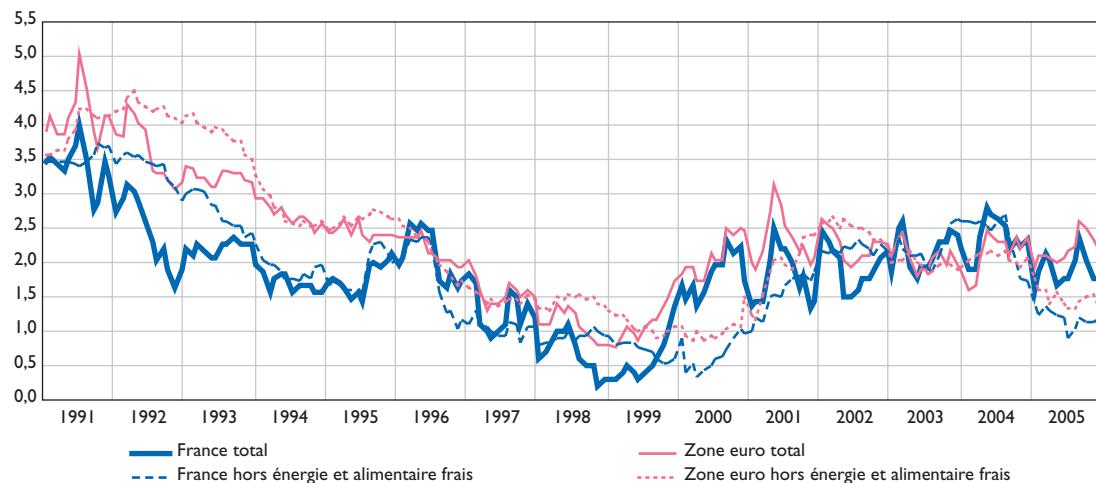
En 2005, l'inflation en France (1,8 % en décembre 2005, contre 2,3 % en décembre 2004) est repassée plus nettement en dessous de celle de la zone euro (2,2 % en 2005, après 2,4 % en 2004). Elle renoue ainsi avec la situation prévalant entre 1991 (date à partir de laquelle est disponible une mesure harmonisée des prix à la consommation dans la zone euro) et 2002 (écart moyen favorable à la France de 0,6 point). Ceci contraste avec les années 2003 et 2004 (écart moyen de + 0,1 point) avec, notamment, les conséquences de la hausse du prix du tabac (qui a contribué pour 0,5 point à l'inflation totale) et des déremboursements des soins de santé (qui ont contribué entre 0,1 point et 0,2 point à l'inflation totale).

Comme dans la zone euro, l'année s'est caractérisée en France par le décrochage de l'inflation sous-jacente : l'IPCH hors produits frais et énergie a crû, en glissement sur l'année, de 1,2 % en 2005, contre 1,7 % en 2004. Les facteurs expliquant ce phénomène dans la zone euro s'appliquent aussi en France. Les signes de tensions sur le marché des biens et services, d'une part, et du travail, d'autre part, restent modérés : le taux d'utilisation des capacités de production, tel que mesuré par la Banque de France, est resté inférieur à 84,6 %, sa moyenne de long terme ; le taux de chômage, mesuré par l'INSEE, a progressé jusqu'à 10,1 % en mars 2005, puis décrû à partir de mai, atteignant 9,6 % en décembre 2005. La contribution des mesures gouvernementales à l'inflation a diminué en 2005, après avoir atteint un niveau exceptionnel en 2004. Enfin, le prix des importations hors énergie a eu un léger impact désinflationniste.

Cependant, la situation française se démarque de celle de la zone euro sur essentiellement trois points. Premièrement, si les coûts salariaux restent maîtrisés grâce aux gains de productivité, les salaires individuels ont été entraînés par les fortes revalorisations successives du pouvoir d'achat du SMIC depuis 1995, dont l'ampleur s'est encore accrue depuis 2003. Ces hausses rapprochées ont abouti à une situation où la proportion de salariés payés au SMIC et aux minima salariaux est historiquement élevée (15,6 %), ce qui peut faire peser un risque de revendications salariales fortes à venir pour rétablir l'échelle des salaires autour des salaires minima. Deuxièmement, les prix dans le secteur des services croissent à des rythmes qui n'avaient pas été observés en France depuis 1993. D'une part, l'impact de la hausse du SMIC a été particulièrement marqué dans les secteurs des services

Inflations totale et sous-jacente en France et dans la zone euro

(en %)



Source : Eurostat

à la personne (coiffure) et des hôtels restaurants, où la concentration des salariés au SMIC est beaucoup plus grande que dans le reste de l'économie (respectivement 50 % et 34 %, contre 15,6 %). D'autre part, les tensions sur le marché du logement et la forte progression du coût de la construction ont soutenu les loyers. Troisièmement, mais dans le sens d'une inflation moindre en France cette fois, les prix de la grande distribution ont ralenti. Les négociations entre producteurs et distributeurs initiées par le Gouvernement ont tout d'abord abouti à une baisse des prix en septembre 2004 qui a contribué pour – 0,2 point à l'inflation totale de l'époque. Ensuite, les prix de la grande distribution ont progressé à un rythme très inférieur à leur rythme habituel du fait de la concurrence dans le secteur nouvellement favorisé par la loi Jacob. Celle-ci a rétabli la possibilité pour les producteurs de mettre en concurrence les distributeurs, a abaissé le seuil de prix qui définit la vente à perte et en deçà duquel il est interdit de vendre, a précisé la notion de services commerciaux qui étaient facturés aux producteurs et a renforcé les recours judiciaires des producteurs face aux distributeurs.

dépenses restant à la charge des ménages. En 2005, la contribution à l'inflation de l'ensemble de ces mesures est revenue à sa moyenne observée depuis 2000 et a diminué de 0,2 point en moyenne annuelle.

L'impact décalé sur les prix finaux de l'appréciation passée de l'euro a aussi contribué à la modération du prix des importations hors énergie, même si l'euro s'est déprécié en 2005. De même, la levée même partielle des quotas d'importation de produits textiles chinois a contribué à accroître la concurrence entre pays producteurs et à limiter, dans une certaine mesure, les hausses de prix de ces produits.

Par ailleurs, les producteurs, dans les secteurs gros consommateurs de produits pétroliers (transports routier et aérien, matières plastiques...) comme les salariés n'ont pas répercuté complètement la

hausse des prix des produits pétroliers qu'ils ont subie. Cette perte de pouvoir d'achat a pesé sur la consommation et l'investissement et a renforcé la modération des tensions globales.

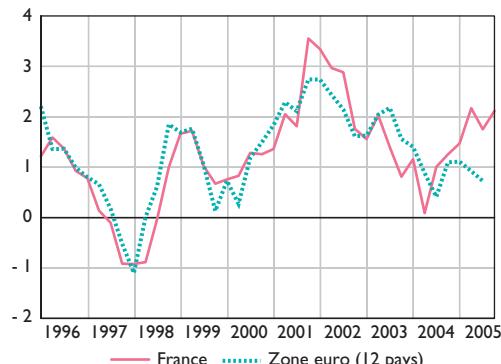
Au total, l'impact de second tour du choc pétrolier est demeuré limité en 2005. Ainsi l'ensemble des effets de premier tour ne s'est pas encore intégralement fait sentir sur l'inflation de la zone euro, les prix à la consommation du gaz n'étant pas indexés de façon immédiate sur les cours mondiaux. La vigueur de l'environnement international devrait, en outre, conduire à une reprise progressive de l'activité et à un maintien à un haut niveau des prix du pétrole. Ceci pourrait, alors, se traduire, comme entre 2000 et 2001, par une augmentation de l'inflation sous-jacente, avec une convergence de celle-ci vers l'inflation totale.

ENCADRÉ 4**Coût unitaire du travail en France et dans la zone euro**

Le coût unitaire du travail pour l'ensemble de l'économie française a accéléré sur l'année 2005, pour s'établir à 2,1 % en glissement annuel au quatrième trimestre, contre 1,3 % au quatrième trimestre 2004. Cette hausse résulte principalement du tassemement des gains de productivité (1,2 % au quatrième trimestre 2005, contre 1,8 % au quatrième trimestre 2004) et d'une progression un peu plus soutenue du salaire nominal par tête (3,3 % au quatrième trimestre 2005, contre 3,0 % au quatrième trimestre 2004).

**Coût unitaire du travail
en France et dans la zone euro**
Ensemble de l'économie

(glissement annuel, en %)



Sources : INSEE, Eurostat

Calculs : Banque de France

La décomposition sectorielle montre qu'en France, la hausse du coût salarial nominal par tête a été plus marquée dans le secteur manufacturier que dans celui des services marchands. Cependant, compte tenu du différentiel habituel de gains de productivité entre les deux secteurs, le coût unitaire du travail a progressé, en glissement annuel, de 1,9 % au dernier trimestre 2005 dans les services marchands, contre 1,1 % dans l'industrie manufacturière.

Les dernières données disponibles du troisième trimestre 2005 indiquent une progression des coûts unitaires du travail, en glissement annuel, inférieure dans la zone euro à celle observée en France (0,8 %, contre 1,8 %). Les gains de productivité y sont plus faibles (0,8 % dans la zone euro, contre 1,5 % en France), mais la hausse du coût salarial par tête y est aussi nettement moins forte (1,6 %, contre 3,2 %).

Les finances publiques

Sur la base des informations issues des programmes de stabilité révisés, le déficit public de la zone euro devrait se réduire légèrement en 2005 à 2,6 % (après 2,7 % en 2004). Ce résultat, qui reste en deçà des objectifs fixés initialement, s'explique principalement par la situation de déficit excessif que devraient connaître plusieurs pays membres (Portugal, Italie, Allemagne et Grèce), la France ayant pour sa part annoncé un déficit de 2,9 %. Dans la plupart de ces pays, l'insuffisance d'assainissement des finances publiques au cours des années récentes interdit toute marge de manœuvre.

Les réformes structurelles mises en œuvre récemment (santé et retraite en France et en Allemagne par exemple) produisent pour le moment peu d'effets visibles sur les finances publiques, mais pourraient

concourir à redonner des marges de manœuvre à moyen terme ; le recours aux mesures exceptionnelles, notamment en France pour limiter la dérive des comptes publics, reste encore important en 2005.

La dette publique de la zone euro est stabilisée à un niveau élevé (environ 71 % du PIB). Certains pays connaissent cependant une situation budgétaire assainie (Espagne, Finlande, Irlande), en affichant à la fois des excédents budgétaires et une dette inférieure à 60 %. Ils peuvent ainsi mener une politique budgétaire contracyclique accommodante et soutenir leur activité. D'autres pays ont fourni d'importants efforts pour se rapprocher de l'équilibre budgétaire et poursuivre la réduction de leur endettement (Belgique, Pays-Bas). Ils bénéficient ainsi de leurs efforts passés pour poursuivre le redressement de leurs comptes publics, y compris dans un contexte macroéconomique peu dynamique.

ENCADRÉ 5

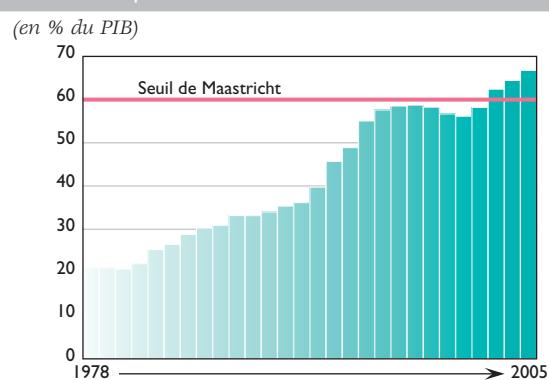
La situation des finances publiques en France

La situation de la dette publique française a été mise en exergue par le rapport Pébereau. En quinze ans, la dette a augmenté d'environ 30 points de PIB, notamment de 1991 à 1995 (19 points) et de 2001 à 2005 (10,6 points). Cette évolution est d'autant plus préoccupante que le contexte de décrue des taux d'intérêt a permis de réduire le taux apparent de la dette de plus de 7,5 % en 1993 à 5,8 % en 1998 et 4,2 % en 2004. Parallèlement, le taux des prélèvements obligatoires est resté à un niveau élevé pendant les quinze dernières années (environ 43,3 % du PIB en moyenne), avec un pic pendant la période 1996-2000 (44,2 % en moyenne et 44,9 % en 1999) et une hausse de 1,3 point entre 2003 et 2005. C'est donc la dégradation du solde public par une insuffisante maîtrise des dépenses publiques qui explique que la France est de nouveau à la limite d'une situation de déficit excessif en 2005¹. Si les dépenses de l'État sont stabilisées en volume, celles des autres administrations publiques, alourdis par de multiples transferts de compétence, continuent de progresser vivement. En particulier, les dépenses de protection sociale continuent de progresser à un rythme relativement dynamique. Toutefois, sur la base des résultats provisoires disponibles, les dépenses de santé connaîtraient une progression en fort ralentissement (environ 3,8 %), loin de la croissance record de 2002 (7,1 %). Hors réévaluation de l'année 2004, ce résultat est proche de l'objectif initial de l'ONDAM (Objectif national de dépenses d'assurance maladie) pour l'année 2005, soit 3,2 %. Par ailleurs, la croissance de la masse salariale publique, liée principalement aux hausses du point de la fonction publique, contribue à creuser les comptes des administrations de sécurité sociale.

Au total, l'amélioration du déficit public des administrations publiques en 2005 (2,9 %, après 3,7 % en 2004) provient, pour environ la moitié, du versement d'une soulte par EDF (8,4 milliards d'euros, soit 0,5 % du PIB) afin de compenser le transfert du paiement des pensions de ses agents au régime général. Calculé hors soultes pour 2004 et 2005, le solde public s'améliore de 0,4 point de pourcentage.

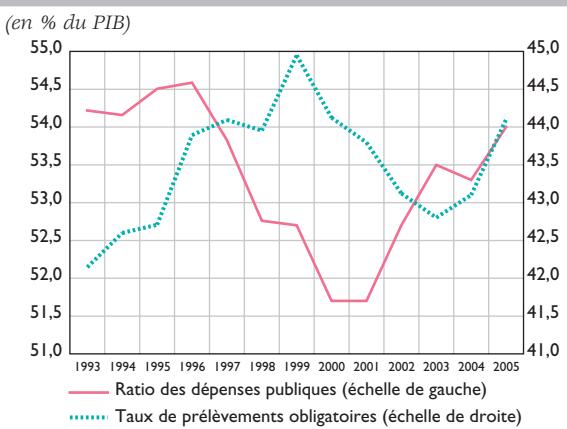
Ratio de dette publique française

Base 1995 de 1978 à 1994 (données révisables),
base 2000 depuis 1995



Sources : Comptes nationaux, INSEE

Taux de prélèvements obligatoires et ratio de dépenses publiques



Sources : Comptes nationaux, INSEE

Note : Les prélèvements obligatoires (PO) ne sont pas les seules ressources des administrations publiques qui perçoivent également des recettes non fiscales. En conséquence, l'écart entre le ratio de dépenses publiques et le taux de PO n'est pas égal au déficit public en % du PIB.

¹ Les premiers résultats de déficit public, au sens de la comptabilité nationale, ont été publiés par l'INSEE dans une version provisoire le 31 mars 2006. La notification des comptes 2005 a été transmise à la Commission européenne à cette même date et sera publiée par Eurostat fin avril.

2|3 Analyse monétaire et évolution des conditions de financement

Les évolutions monétaires dans la zone euro et en France

Dans la zone euro, la progression de *M3* s'est nettement accélérée jusqu'à l'automne, dans le prolongement d'un mouvement amorcé au second semestre 2004. Le bas niveau des taux d'intérêt a alimenté le dynamisme des composantes les plus liquides de l'agrégat large, notamment les dépôts à vue et, dans une moindre mesure, les autres dépôts monétaires, alors que la progression des instruments négociables s'est sensiblement modérée. De même, le bas niveau des taux d'intérêt a continué d'attiser la distribution de crédits au secteur privé, tout particulièrement dans le domaine des prêts à l'habitat. Ces évolutions ont accentué une situation d'abondance de liquidité dans la zone euro, source de risques pour la stabilité des prix à moyen ou long terme.

La croissance de la contribution française à *M3* est restée plus rapide que celle de l'agrégat de la zone, les instruments négociables, en particulier les titres d'*OPCVM* monétaires, y ayant conservé un rythme d'évolution relativement soutenu.

La progression des crédits au secteur privé a été bien supérieure à celle du PIB nominal, en accélération nette dans la zone euro (9,2 % en 2005, après 7,2 % en 2004) et moindre en France (8,6 %, après 8,4 %). Ceci est notamment vrai en ce qui concerne les crédits consentis aux sociétés non financières (SNF) et, en particulier, leur composante destinée au financement des investissements. En revanche, la hausse du taux de croissance des crédits à l'habitat a été nettement plus forte en France (14,6 %, après 12,2 %), le portant très au-dessus de celui de la zone euro (11,5 %, après 10,0 %).

Les taux d'intérêt débiteurs et les conditions de financement

D'une fin d'année à l'autre, les taux pratiqués sur les crédits nouveaux ont dans l'ensemble baissé, en France comme dans l'ensemble de la zone euro, avant de se redresser, pour la plupart d'entre eux, dans les tout derniers mois de 2005.

La baisse des taux d'intérêt débiteurs a, dans l'ensemble, été plus marquée pour les crédits aux ménages, notamment les crédits à la consommation et les prêts à l'habitat à taux fixe ou à période de fixation initiale du taux (PFIT) relativement longue (supérieure à un an)

Évolutions monétaires en France et dans la zone euro

(encours en milliards d'euros, glissements annuels en %)

	Zone euro (a)				France			
	Encours à fin décembre 2005	Taux de croissance (b)			Encours à fin décembre 2005	Taux de croissance (b)		
		2003	2004	2005		2003	2004	2005
Agrégats monétaires (en données cvs) ou Principaux actifs monétaires (c)								
Billets et pièces en circulation	514,8	24,9	17,0	13,7	–	–	–	–
+ Dépôts à vue	2 902,5	8,6	7,6	10,9	446,8	6,6	5,8	10,6
= M1	3 417,4	10,6	9,0	11,3				
+ autres dépôts monétaires	2 649,9	4,6	4,4	5,4	444,5	5,7	5,4	5,0
dont : Dépôts à terme ≤ 2 ans	1 109,1	- 2,8	- 0,1	6,6	53,1	- 16,9	- 7,6	15,4
Dépôts avec préavis ≤ 3 mois	1 540,8	10,4	7,4	4,3	391,4	10,0	7,3	3,7
= M2	6 067,2	7,6	6,7	8,5	–	–	–	–
+ Instruments négociables	990,1	3,8	6,2	0,8	395,6	2,5	12,1	6,6
dont : Titres d' <i>OPCVM</i> monétaires	626,6	11,0	3,6	- 1,0	291,6	8,3	8,4	5,8
Titres de créances ≤ 2 ans	131,1	- 14,9	12,3	20,3	67,4	- 25,7	13,6	31,3
= M3	7 057,3	7,1	6,6	7,3	–	–	–	–
Contribution française à M3	–	–	–	–	1 290,4	3,8	7,6	7,9
Crédits au secteur privé (en données brutes)	8 292,4	5,5	7,2	9,2	1 384,4	5,1	8,4	8,6
dont : Crédits aux SNF	3 406,3	3,5	5,4	8,1	576,6	- 1,1	6,0	6,8
Crédits à la consommation des ménages	553,8	2,8	6,0	7,8	137,2	5,0	4,4	5,5
Crédits à l'habitat des ménages	2 917,8	8,1	10,0	11,5	502,4	10,1	12,2	14,6

(a) Opérations des institutions financières monétaires (IFM) de la zone euro avec les autres résidents de la zone euro

(b) Évolutions corrigées de l'impact des reclassements et des effets de valorisation

(c) Opérations des IFM françaises avec les autres résidents français

dont les taux ont, au total, diminué respectivement d'une vingtaine et d'une quarantaine de points de base, en France comme dans la zone euro. Dans l'ensemble, les ménages ont donc continué de bénéficier de conditions financières accommodantes qui ont contribué, dans une large mesure, au dynamisme du crédit. Cumulés sur douze mois, les flux de contrats nouveaux ont sensiblement augmenté pour toutes les catégories de prêts aux ménages. Au total, si l'on agrège les crédits à la consommation et à l'habitat, les flux d'opérations nouvelles se sont accrus d'environ 20 % en France et 15 % dans la zone euro.

S'agissant des crédits aux SNF, les taux débiteurs ont également baissé, quoique dans des proportions variables, sur les concours à taux fixe ou à période de fixation initiale du taux (PFIT) supérieure à un an, en France comme dans l'ensemble de la zone euro. Les conditions pratiquées pour les concours à taux variable ou à PFIT courte (moins d'un an), qui

représentent une part prépondérante des utilisations de crédits de ce secteur, ont, en revanche, peu varié d'une fin d'année à l'autre. Légèrement orientées à la baisse jusqu'à l'automne, elles ont ensuite amorcé une remontée, en liaison avec le relèvement des taux directeurs de la BCE du début du mois de décembre, retrouvant en fin d'année des niveaux équivalents, voire un peu plus élevés que ceux de la fin 2004.

Dans ce contexte, les flux de nouveaux crédits consentis aux SNF ont également augmenté de manière sensible. Cumulés sur douze mois, les flux de contrats nouveaux (hors découverts) se sont ainsi accrus de près de 40 % en France et de près de 15 % dans l'ensemble de la zone euro.

Pour la plupart des catégories de crédit, qu'il s'agisse des concours aux ménages ou des prêts aux SNF, les taux débiteurs sont demeurés inférieurs en France aux moyennes correspondantes de la zone euro.

ENCADRÉ 6**Le dynamisme du crédit à l'habitat en France**

En France, le dynamisme actuel du crédit à l'habitat prolonge une phase de croissance en termes réels entamée en 1996, soit une durée sans précédent dans l'histoire récente. Cette « exubérance » du crédit à l'habitat n'est pas, loin s'en faut, un phénomène limité à la France. Elle se manifeste, parfois avec encore plus d'ampleur, dans d'autres pays de la zone euro, singulièrement l'Espagne et l'Italie¹.

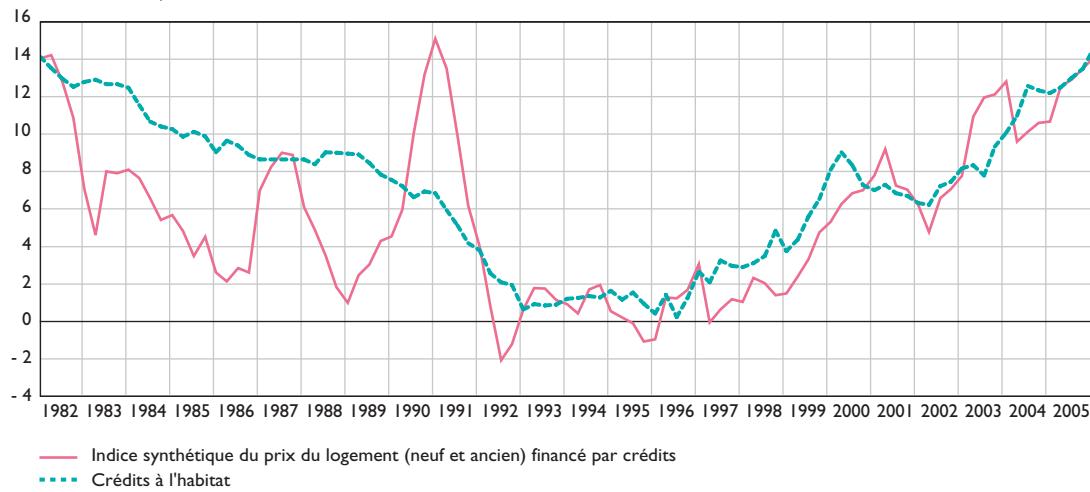
Toute une série de facteurs ont contribué au développement de ce phénomène : d'abord, et avant tout, la baisse des taux débiteurs, qui sont tombés à des niveaux historiquement bas, en termes nominaux comme en termes réels, ensuite, le renchérissement des loyers et, enfin, la montée des craintes sur l'avenir des retraites et, dans une moindre mesure, la faiblesse de la rémunération de l'épargne ainsi que le maintien d'une certaine réserve des ménages vis-à-vis des placements en actions.

Toutefois, cette forte progression du crédit perdure, alors que les conditions qui l'avaient enclenchée (notamment des prix de l'immobilier relativement bas et un endettement des ménages modéré) ne sont plus de mise aujourd'hui, exception faite du bas niveau des taux d'intérêt. Elle s'explique en fait, largement, par une interaction de plus en plus forte entre la hausse des prix des logements anciens et la progression des crédits nouveaux à l'habitat, la contribution des opérations finançant l'achat de logements neufs ne jouant qu'un rôle très secondaire dans la dynamique actuelle.

¹ Cf. le dossier sur l'endettement des ménages du Bulletin de la Banque de France de décembre 2005 ainsi que les articles « L'évolution actuelle du crédit à l'habitat en France est-elle soutenable ? » et « Dynamique des prix des logements : quel rôle des facteurs financiers ? » des Bulletins de la Banque de France d'août et de janvier 2005

Crédits à l'habitat et prix des logements

(taux de croissance en %)



Sources : INSEE, FNAIM, Banque de France

Calculs : Banque de France

C'est donc une composante financière, à savoir la hausse des prix et plus particulièrement la hausse des prix des logements anciens, qui joue un rôle prépondérant dans la progression du crédit à l'habitat des ménages en France.

Ce phénomène devrait tendre à s'épuiser avec la dégradation déjà sensible de la solvabilité des ménages. Néanmoins, il se poursuit, pour l'heure, notamment sous l'effet de la politique d'offre plutôt accommodante des établissements de crédit comme le montrent les dernières enquêtes trimestrielles auprès du système bancaire sur la distribution du crédit en France. Ceci conduit, notamment, à encourager l'endettement à long terme : depuis le début des années quatre-vingt-dix, la durée moyenne des prêts immobiliers serait passée de douze ans environ à dix-sept ans.

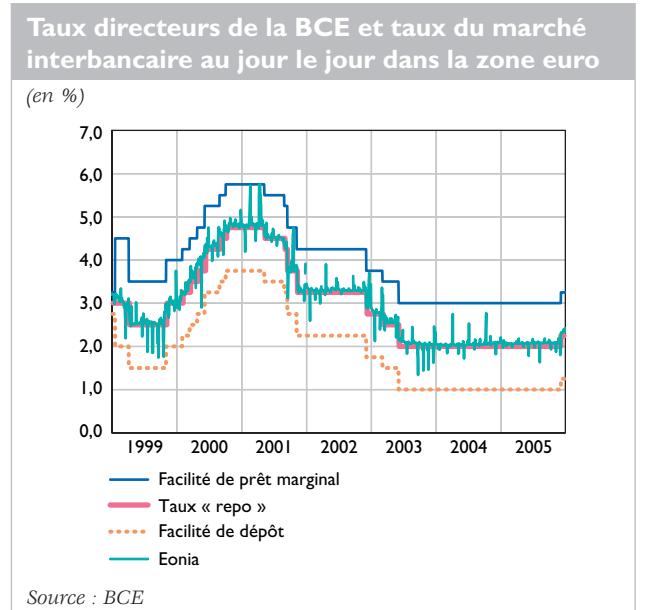
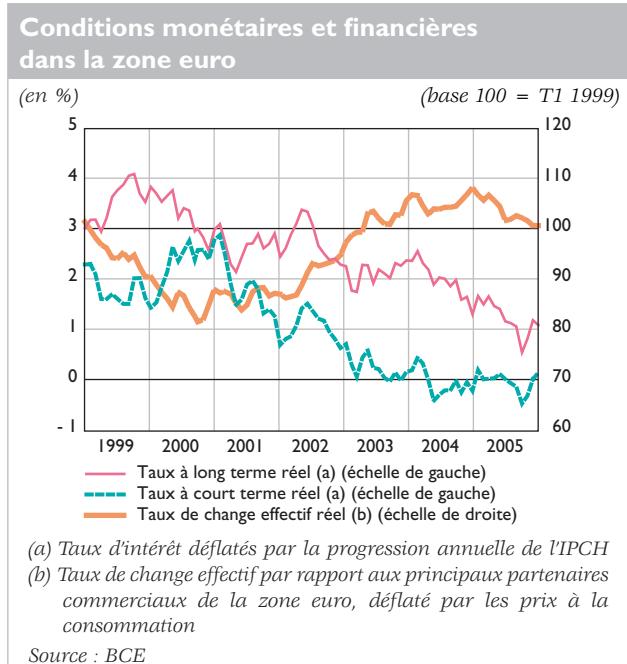
Cet allongement contribue à augmenter le risque de transformation des établissements de crédit, alors même que le poids des ressources à plus de deux ans a eu tendance à s'amenuiser dans le total de leur passif, passant de près de 21 % à fin 1998 à environ 17 % à fin 2004. Par ailleurs, les contrats à taux variables se sont fortement développés ces dernières années. Même s'ils sont généralement assortis d'une garantie de taux plafond (« cap »), ces contrats laissent subsister une exposition importante au risque de taux pour les emprunteurs. En cas de forte remontée des taux à court terme, la solvabilité de ces derniers pourrait donc se dégrader rapidement, du seul fait de l'alourdissement de leurs charges de remboursement, ce qui pourrait se traduire par une brutale détérioration du crédit des banques prêteuses.

Le processus d'auto-entretien de la croissance des prix immobiliers et du crédit à l'habitat finira, tôt ou tard, par atteindre ses limites, en raison, notamment, de la contrainte de solvabilité des emprunteurs.

On observe un certain ralentissement de la hausse des prix de l'immobilier même si les rythmes de progression demeurent élevés. Ainsi, selon la FNAIM, les prix de l'ancien ont progressé en moyenne de l'ordre de 10 % en 2005, contre 15,5 % en 2004. En revanche, la progression des crédits est restée très dynamique, aucune inflexion n'ayant été observée sur ce point à la fin 2005.

L'ENVIRONNEMENT ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE

La mise en œuvre de la politique monétaire par la Banque de France



Une hausse des taux directeurs de la BCE le 1^{er} décembre 2005

Le Conseil des gouverneurs de la BCE a décidé de relever les taux directeurs de la BCE de 25 points de base lors de sa réunion du 1^{er} décembre 2005, après les avoir maintenus à des niveaux historiquement bas pendant deux ans et demi. Cette hausse a porté le taux minimal des opérations principales de refinancement de l'Eurosystème à 2,25 %.

Cette décision a traduit la volonté du Conseil d'ajuster l'orientation accommodante de la politique monétaire et de tenir compte des risques pesant sur la stabilité des prix, tels qu'ils sont ressortis de l'analyse économique et de son recouplement avec l'analyse monétaire. Alors que l'activité économique apparaissait s'être raffermie au deuxième semestre 2005 et que l'inflation s'est inscrite à des niveaux nettement supérieurs à 2 % en fin d'année, l'accroissement des liquidités dans la zone euro a contribué à une accentuation des risques inflationnistes à moyen et long termes, parallèlement à une relative dérive des anticipations d'inflation. Malgré cette hausse des taux directeurs, les taux d'intérêt, tant nominaux que réels, se situaient toujours à des niveaux très bas à la fin de 2005, qu'il s'agisse des taux d'intérêt sur les marchés financiers ou des taux débiteurs pratiqués par les établissements de crédit de la zone euro. Dans le même temps, le taux de change effectif réel de la zone euro, qui s'est déprécié tout au long de l'année 2005, a pratiquement retrouvé

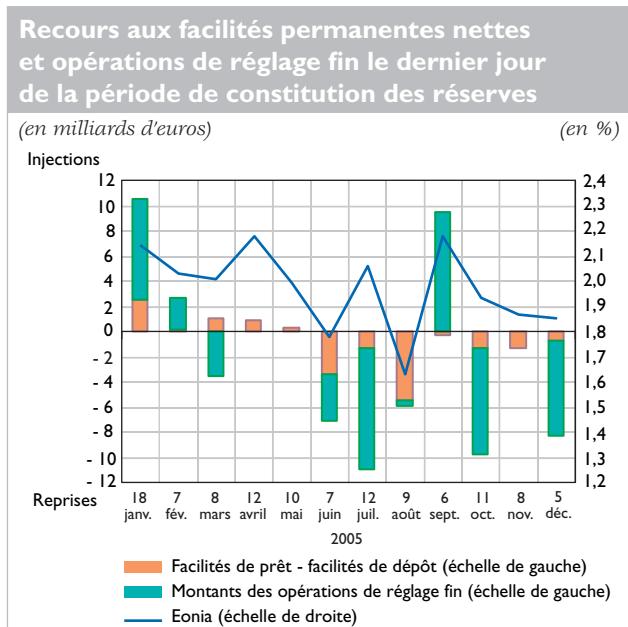
son niveau du début de 1999. Au total, les conditions monétaires et financières restaient très favorables en fin d'année, l'orientation toujours accommodante de la politique monétaire continuant d'apporter un soutien important à l'activité économique et à l'emploi dans la zone euro.

3 | La mise en œuvre de la politique monétaire par la Banque de France

3|I Refinancement du système bancaire

Au cours de l'année 2005, le besoin de refinancement des banques de la zone euro a poursuivi sa croissance, atteignant 377,4 milliards d'euros en moyenne, contre 311,8 milliards en 2004 (+ 21 %). La hausse de la circulation fiduciaire (15 %) est la cause première de l'augmentation observée. Pour ses opérations de refinancement, l'Eurosystème a légèrement accru la part de refinancement accordé avec une maturité de 3 mois (23,2 %, contre 22,5 % en 2004) au détriment de celle des opérations principales de refinancement dont la maturité est d'une semaine (76,8 %, contre 77,5 % en 2004).

La participation des banques françaises aux appels d'offres a progressé : le refinancement alloué aux



banques françaises est passé de 4,5 % en 2004 à 5,3 % en 2005 en moyenne. Les banques françaises ont obtenu 18,9 milliards d'euros en moyenne aux opérations principales de refinancement (+ 41 % par rapport à 2004) et 1,5 milliard aux opérations à plus long terme (+ 131 %).

Les modifications apportées au cadre opérationnel de la politique monétaire en mars 2004 ont donné leur pleine mesure en 2005, après la nécessaire période d'adaptation des acteurs du marché monétaire. En particulier, le raccourcissement de la durée des appels d'offres de deux à une semaine a contribué à la croissance du volume des opérations. Ce phénomène, ajouté à l'importance du déficit de liquidité de la zone euro, crée en effet une pression sur le marché interbancaire et incite les établissements de crédit dont les besoins de refinancement sont forts à obtenir une partie importante de la liquidité dont ils ont besoin auprès de leur banque centrale nationale.

En 2005, l'Eurosystème a mené une politique plus active de correction des déséquilibres, même faibles, de la liquidité bancaire lorsqu'ils apparaissaient en fin de période de constitution de réserves obligatoires, satisfaisant ainsi une demande récurrente des banques. Le nombre d'opérations de réglage fin conduites en 2005 s'est ainsi considérablement accru, avec neuf opérations, contre seulement trois en 2004 et une en 2003. Sur les neuf opérations de réglage fin, trois furent des injections de liquidité à taux variable et six des reprises de liquidité à taux fixe.

Les montants alloués lors de ces opérations ont varié de 0,5 milliard d'euros à 9,6 milliards. Du fait de cette politique, le recours aux facilités permanentes a diminué en 2005.

Le volume des garanties utilisées pour les opérations de politique monétaire en France a augmenté de 59 %, en liaison avec la croissance des besoins de refinancement. Le volume des garanties utilisées pour les opérations intra-journalières a, quant à lui, progressé de 14 %. Au total, la croissance des garanties utilisées, toutes opérations confondues, a été de 27 %. La nécessité pour les banques de disposer d'actifs admis en garantie par l'Eurosystème s'est donc considérablement accrue. Des améliorations ont été introduites dans le dispositif de garanties de l'Eurosystème (admission de titres en euros émis pour les pays du G 10 non européens notamment).

La majorité des titres utilisés en garantie, dans l'ensemble de la zone euro, sont des titres d'État avec cependant une nette diminution de leur part (65 % en 2005, contre 82 % en 2004) au profit de titres émis par le secteur privé (*Asset Backed Securities* et obligations notamment). Signe de l'intégration croissante de la mise en œuvre de la politique monétaire au sein de la zone euro, les créances transfrontalières progressent régulièrement au détriment des créances domestiques. S'agissant des garanties utilisées par les banques françaises, elles sont constituées, à hauteur de 58 %, par des créances transfrontalières. Parmi ces dernières, 69,5 % sont des titres d'État en provenance des autres pays de la zone euro.

Grâce à une transparence accrue, à une amélioration de l'information du marché sur les conditions de la liquidité et à une politique d'intervention plus active, le taux au jour le jour est resté très proche du taux marginal des opérations principales de refinancement et sa volatilité s'est réduite. En revanche, l'écart entre le taux minimum de soumission et le taux marginal des appels d'offre s'est creusé en 2005, passant en moyenne de 1,6 point de base en 2004 à 5,3 points de base en 2005 et traduisant une modification du comportement de soumission des établissements de crédit.

3|2 Taux d'intérêt à court terme

Les taux directeurs de l'Eurosystème étant demeurés inchangés jusqu'au relèvement du 1^{er} décembre, les mouvements de la courbe des rendements monétaires ont, principalement, reflété les modifications des anticipations de taux d'intérêt :

- entre janvier et juin, la courbe des taux s'est aplatie, jusqu'à connaître une légère inversion le 23 juin : le taux Euribor 12 mois s'établissait alors à 2,06 %, en baisse de 28 points de base par rapport au 3 janvier, alors que le taux Euribor 1 mois s'établissait à 2,10 %, 2 points de base sous son niveau de début d'année. Cet aplatissement de la courbe des taux s'est opéré dans un contexte de ralentissement de la conjoncture économique dans la zone euro ;

- à partir de juillet, la pente de la courbe des taux s'est accrue de manière significative, en particulier à partir du mois de septembre, en liaison avec le redressement de la conjoncture européenne, mais également avec l'intensification des pressions inflationnistes (la progression de l'indice des prix à la consommation harmonisé atteignant 2,5 % en septembre et octobre). Les anticipations de resserrement monétaire par le marché se sont intensifiées à l'approche de la fin de l'année, ce qui s'est traduit par une accentuation de la pente de la courbe monétaire. Ainsi, l'écart entre le taux à 1 mois (2,40 % le 30 décembre) et le taux à 1 an (2,84 % le 30 décembre) atteignait 44 points de base en fin d'année, contre 22 points de base début janvier.

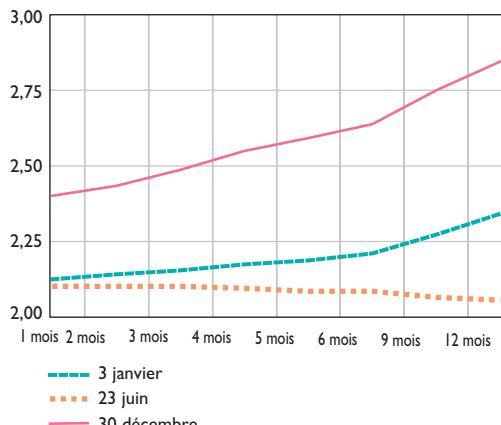
3|3 Réserves obligatoires

Le nombre d'établissements assujettis aux réserves obligatoires en France a baissé de 4,5 %, passant de 906 en décembre 2004 à 865 en décembre 2005. Cette évolution est liée à la rationalisation des structures et aux fusions qui se sont poursuivies dans le secteur bancaire en 2005.

Le montant moyen des réserves obligatoires à constituer quotidiennement a progressé de façon régulière au cours de l'année 2005, passant de 25 milliards d'euros à 27,8 milliards (+ 11,2 %). La part des réserves obligatoires constituées par les banques françaises, par rapport à l'ensemble des

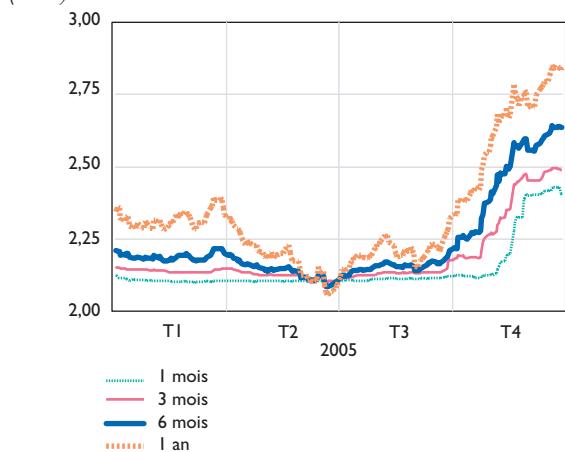
Euribor sur le segment I mois-I an

(en %)



Euribor au comptant

(en %)



réserves constituées par les banques dans la zone euro est demeurée stable aux alentours de 18 %.

Très peu d'infractions à la réglementation sur les réserves ont été constatées en 2005 (15 au total, contre 36 en 2004 et 49 en 2003).

LA BANQUE DE FRANCE, ACTEUR DE LA VIE ÉCONOMIQUE

La place de la Banque de France dans le paysage économique et financier se mesure à l'aune des deux composantes majeures de son rôle :

- une contribution active aux décisions arrêtées dans le cadre de nombreuses instances ou groupes de travail européens et internationaux, complétée par l'exercice de responsabilités majeures dans l'ensemble des structures de supervision de la vie financière nationale et par une présence régionale et locale formalisée dans le *Contrat de service public* signé avec l'État ;
- une participation concrète à la vie économique nationale, dans le cadre de ses missions fondamentales monétaire, financière et d'intérêt général.

I | Une institution au cœur de la sphère économique et financière

II | Les relations avec le SEBC

Conseil des gouverneurs de la BCE

En tant que banque centrale d'un pays membre de la zone euro, la Banque de France fait partie à la fois du Système européen de banques centrales (SEBC), qui est composé des vingt-cinq banques centrales nationales (BCN) de l'Union européenne et de la Banque centrale européenne (BCE), et de l'Eurosystème, terme utilisé pour désigner l'ensemble composé de la BCE et des douze BCN des pays ayant adopté l'euro. L'Eurosystème exerce, depuis 1999, les missions essentielles relatives à la politique monétaire unique de la zone euro.

Le Conseil des gouverneurs de la BCE est l'organe de décision suprême du SEBC. Il comprend les douze gouverneurs des pays de la zone euro, dont le gouverneur de la Banque de France, et les six membres du Directoire de la BCE, dont le président et le vice-président de la BCE. Le Conseil des gouverneurs définit la politique monétaire de la zone euro et établit les orientations nécessaires à sa mise en œuvre. Il prend les décisions nécessaires à la conduite des opérations de change, à la détention et à la gestion des réserves officielles de change de la BCE, au bon fonctionnement des systèmes de paiement. Le Conseil des gouverneurs adopte également le budget de la BCE.

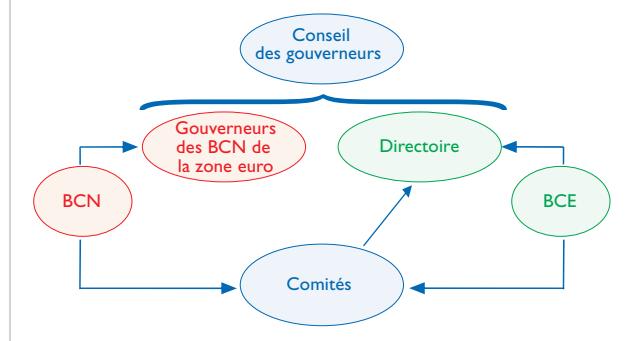
L'Eurosystème est un système décentralisé. Les décisions de politique monétaire sont prises par

le Conseil des gouverneurs sur la base d'informations collectées et préalablement analysées par les BCN et par la BCE. Chaque BCN, et notamment la Banque de France, est le point d'accès à la monnaie centrale en euros pour les établissements de crédit nationaux. Elle met en œuvre, de manière décentralisée, la politique monétaire unique dans sa propre économie, dans le respect des règles établies par le Conseil des gouverneurs et le Directoire de la BCE.

Comités du SEBC et décisions au sein de l'Eurosystème

Le SEBC a institué un réseau de quatorze comités, composés de membres des services des BCN et de la BCE, qui assistent les organes dirigeants de la BCE dans l'accomplissement de leurs tâches. Ces comités sont présidés par des responsables de la BCE ou des banques centrales nationales. Ils jouent un rôle important dans la préparation des décisions du Conseil des gouverneurs et contribuent fortement à la coopération entre banques centrales dans leurs domaines de compétence respectifs, définis par le Conseil des gouverneurs : audit interne, billets, budget, communication, comptabilité et revenu monétaire, questions juridiques, opérations de marché, politique monétaire, relations internationales, ressources humaines, statistiques, surveillance bancaire, systèmes d'information, systèmes de paiement et de règlement.

Préparation des décisions au sein de l'Eurosystème



II | 2 Les relations internationales et bilatérales

La Banque de France prend part aux grands débats internationaux au sein de diverses instances.

- Le gouverneur de la Banque de France est gouverneur suppléant pour la France au Fonds monétaire

international (FMI). À ce titre, il participe aux réunions du Comité monétaire et financier international (CMFI) et à l'Assemblée annuelle du FMI.

- La Banque de France est associée aux travaux du Groupe des Sept (G 7), regroupant, outre la France, les États-Unis, le Canada, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, l'Italie et le Japon. Le gouverneur de la Banque de France est, en outre, membre du Groupe des Dix qui rassemble les membres du G 7 ainsi que la Belgique, les Pays-Bas, la Suède et la Suisse.

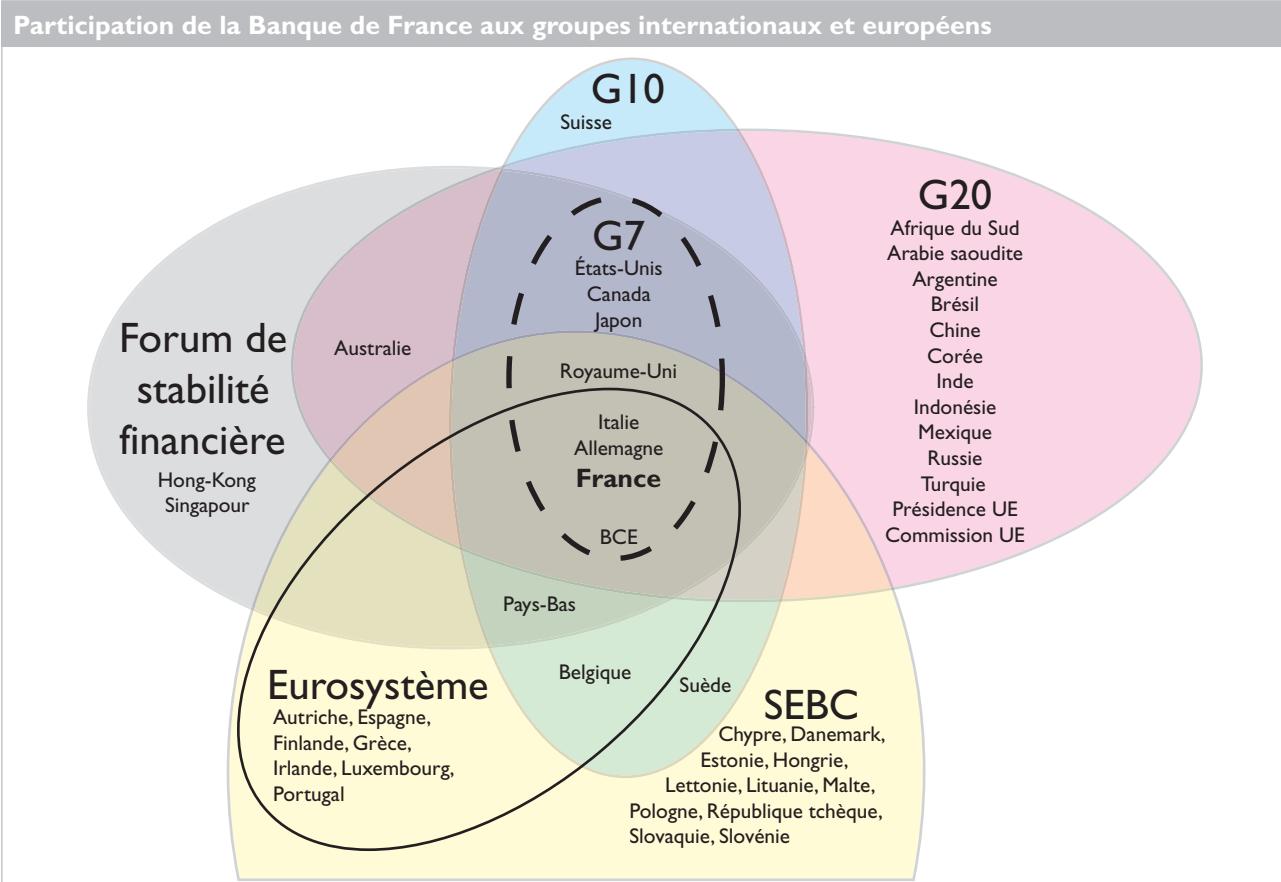
- La Banque de France participe aux réunions du Groupe des Vingt (G 20), rassemblant les pays du Groupe des Sept et les grands pays émergents.

- La Banque de France est membre fondateur de la Banque des règlements internationaux (BRI). Elle participe aux réunions bimestrielles de Bâle qui regroupent les principales banques centrales et, dans le contexte des activités du G 10 banques centrales, aux travaux de divers comités (le comité de Bâle sur la supervision bancaire, en particulier).

- Le gouverneur de la Banque de France ou ses représentants et experts contribuent aux réflexions des instances économiques et financières de l'Union européenne, notamment dans le cadre des réunions dites « Ecofin informelles » ou du Comité économique et financier.

- La Banque de France collabore, en outre, aux missions et réflexions de nombreuses institutions internationales ou régionales comme le Forum de stabilité financière, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) et les banques multilatérales de développement. Elle assure la gestion des accords de consolidation des dettes négociés dans le cadre du Club de Paris.

- Le gouverneur de la Banque de France participe aux réunions des ministres et gouverneurs de la Zone franc dont la Banque de France assure le secrétariat. À ce titre, celle-ci a apporté son concours aux groupes de travail qui se réunissent en marge de ces réunions ministérielles sur les thèmes : transferts des migrants, microfinance, convergence en Zone franc.



La Banque de France a participé aux travaux sur les perspectives d'élargissement de l'Union européenne (la Bulgarie et la Roumanie ont signé leur traité d'adhésion à l'UE le 25 avril 2005, et les négociations avec la Turquie et la Croatie se sont ouvertes le 3 octobre 2005) et à la préparation de l'entrée de nouvelles monnaies dans le mécanisme de change européen (MCE II) : livre chypriote, lat letton, lire maltaise le 29 avril 2005 et couronne slovaque le 28 novembre 2005.

En partenariat avec la Banque centrale des Pays-Bas et la Banque d'Italie, la Banque de France a signé une convention de jumelage avec la Banque de Roumanie au printemps 2005, en vue de la participation de cette dernière au SEBC ; elle a, par ailleurs, été sélectionnée comme chef de file d'un second projet de jumelage avec la Banque nationale de Bulgarie.

La Banque de France a organisé à Cannes, conjointement avec la BCE, en février 2005, le deuxième séminaire SEBC/pays méditerranéens.

Enfin, la Banque de France organise des actions de formation et de coopération technique au bénéfice des banques centrales des pays accédant à l'Union européenne, des membres de la Zone franc, des membres de la francophonie ainsi que des pays du Proche-Orient, de la CEI et de certains pays d'Asie (Chine, etc.).

Données-clés 2005

- 22 réunions du Conseil des gouverneurs de la BCE
- Une vingtaine d'autres réunions européennes (CEF, Conseil économique et financier franco-allemand)
- Une vingtaine de réunions d'organisations ou instances internationales (FMI, BRI, G 7, G 10, G 20, OCDE, FSF) et régionales (comme celles de la Zone franc)
- 12 accords bilatéraux de consolidations de dettes signés
- 125 missions de courte durée et 7 détachements de longue durée dans le cadre de la coopération technique
- 51 séminaires de formation et 40 visites d'études organisés au bénéfice de plus de 2 300 stagiaires de banques centrales étrangères

I | 3 Le rôle de la Banque de France dans les instances de surveillance du secteur financier

Le CECEI et la Commission bancaire

Le gouverneur de la Banque de France préside le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI), qui délivre les agréments nécessaires aux différentes étapes de création, de développement ou de restructuration de ces établissements. Il préside la Commission bancaire, chargée de leur contrôle prudentiel (solvabilité, liquidité, contrôle interne, lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme...).

Le CCLRF, le CCSF et les autres instances de la place de Paris

La Banque de France est membre des autres instances de la place financière de Paris, qu'il s'agisse du Comité consultatif de la législation et de la réglementation financière (CCLRF), de l'Autorité des marchés financiers (AMF) ou de l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (ACAM). Les directeurs régionaux de la Banque de France sont les délégués de l'AMF dans les régions. La Banque de France fournit les moyens du Secrétariat général de la Commission bancaire, du CECEI, du Comité consultatif du secteur financier (CCSF) et, pour partie, du CCLRF.

I | 4 Le Conseil consultatif

Le Conseil consultatif a pour rôle d'apporter au gouvernement de la Banque de France des informations et des avis sur la situation et les perspectives des différents secteurs de l'économie.

Les conseillers¹, nommés pour trois ans par le Conseil général sur proposition du gouverneur, sont choisis parmi les personnalités représentatives de différents secteurs de l'économie. En 2005 onze réunions se sont tenues.

¹ Au 31 décembre 2005, ils étaient au nombre de trente et un (cf. annexe).

1|5 Les relations économiques locales dans le cadre du Contrat de service public

Dans chacune de leurs zones géographiques, les directeurs de succursale ou leurs représentants apportent aux responsables administratifs et économiques locaux, les expertises de la Banque de France dans ses différents domaines de compétences, qui couvrent un large spectre du secteur économique et financier. La Banque de France réunit des conseils consultatifs départementaux qui associent une à deux fois par an, autour des directeurs de succursales, un certain nombre des principaux acteurs économiques du département ainsi que le trésorier payeur général.

Cet apport essentiel à la vie des territoires s'est trouvé formellement consacré par la signature avec l'État, le 10 juin 2003, d'un *Contrat de service public*. Celui-ci définit les obligations qui incombent plus particulièrement à la Banque de France, au titre des services publics et d'intérêt général qu'elle assure. Le contrat fixe les conditions d'accès aux services qu'elle propose ainsi que les engagements d'amélioration de la qualité des services rendus aux usagers au titre du traitement du surendettement, mais également du suivi de l'économie des territoires et des bassins d'emploi.

2| Les missions et activités de la Banque de France

Vouloir faire entrer les missions de la Banque de France dans des catégories prédéterminées est un exercice d'autant plus délicat que certaines de ces missions sont directement en prise avec le fonctionnement de l'Eurosystème, alors que d'autres ressortissent à des responsabilités spécifiques qui lui ont, le plus souvent été confiées par la loi. Il demeure que les missions et les activités de la Banque de France contribuent à l'atteinte de trois objectifs (et parfois à plusieurs d'entre eux simultanément), qui fondent la légitimité de son action :

- la stabilité monétaire ;
- la stabilité financière qui participe aussi bien des missions de l'Eurosystème que de la responsabilité des banques centrales nationales ;
- la prestation de services spécifiques aux particuliers, aux collectivités publiques et au secteur bancaire et financier.

2|1 La Banque de France et la stabilité monétaire

Missions exercées dans le cadre de la politique monétaire

La Banque de France exerce ses missions de banque centrale au sein de l'Eurosystème qui est l'ensemble formé par la Banque centrale européenne (BCE) et les banques centrales nationales de la zone euro. Le principal objectif de la politique monétaire – défini par le traité de Maastricht – est d'assurer la stabilité des prix.

La Banque de France met à la disposition de l'Eurosystème un ensemble de diagnostics conjoncturels, de statistiques et d'études sur l'économie française, nécessaire à la définition de la politique monétaire. Elle fournit une évaluation conjoncturelle sur l'ensemble de la zone euro au gouverneur qui participe au Conseil des gouverneurs de la BCE, responsable de la politique des taux d'intérêt. Chargée de l'exécution en France des opérations de la politique monétaire de la zone euro, la Banque de France refinane les banques françaises en leur prêtant les liquidités dont elles ont besoin.

Outre les fonctions liées aux relations européennes et internationales décrites à la section précédente, peuvent être reprises sous cette rubrique les activités suivantes :

- la préparation de la mise en œuvre de la politique monétaire ;
- la gestion des réserves de change ;
- les statistiques et études ;
- la fabrication et la gestion de la monnaie fiduciaire.

La préparation et la mise en œuvre de la politique monétaire

Le lecteur pourra se reporter à la deuxième partie du *Rapport annuel de la Banque de France (L'environnement et la mise en œuvre de la politique monétaire)* pour une présentation des décisions de politique monétaire de l'année écoulée.

L'année 2005 a, notamment, été marquée par plusieurs chantiers dans le domaine des opérations de politique monétaire.

- Au sein des groupes de travail de l'Eurosystème, la Banque de France a contribué à la mise en place de la liste unique des titres admis en garantie des opérations de politique monétaire.

- Une première étape vers la liste unique a été franchie le 1^{er} juillet 2005 avec l'éligibilité des titres de créances en euro émis par des emprunteurs établis dans les pays du G 10 n'appartenant pas à l'espace économique européen. Les actions ont de plus été retirées de la liste des actifs éligibles pour les pays qui les acceptaient.

- Une deuxième étape a été définie par une décision du Conseil des gouverneurs du 18 février 2005 : dès le 1^{er} janvier 2007, les prêts bancaires seront rendus éligibles en garantie des opérations de politique monétaire dans tous les pays de la zone euro, dès lors qu'ils respectent les critères communs d'éligibilité et de qualité du crédit. À partir du 1^{er} janvier 2012, seuls les crédits bancaires d'un montant supérieur à 500 000 euros seront éligibles.

- Le cadre opérationnel des actifs admis en garantie a été perfectionné. L'Eurosystème a notamment conçu un dispositif d'évaluation du crédit (ECAF – *Eurosystem Credit Assessment Framework*) qui définit et harmonise les techniques et les règles en matière de « qualité de signature ».

- La Banque de France a enfin mis en place un nouveau système de valorisation des titres permettant d'améliorer la qualité de la valorisation des titres admis en garantie des opérations de politique monétaire.

Les supports d'investissement en titres sont déterminés par les catégories d'émetteurs éligibles pour la gestion des réserves de change, principalement les titres souverains, supranationaux ou bénéficiant d'une garantie d'État.

La gestion des réserves de change

Missions exercées en matière de gestion des réserves

La Banque de France détient et gère les réserves de change en or et en devises de l'État ; elle gère également une partie des réserves de change de la Banque centrale européenne. Dans le cadre des décisions prises par le Conseil des gouverneurs de la BCE, elle peut être amenée à intervenir sur le marché des changes.

Données-clés 2005

67,5 milliards d'euros de réserves de change
2 824 tonnes d'or, soit 39,5 milliards d'euros
28 milliards de devises

Des avoirs en devises diversifiés et gérés de façon active

En 2005, la diversification des modalités de placement des avoirs de réserves en devises s'est poursuivie, de façon à optimiser le couple rendement/risque de ces actifs.

Les avoirs en devises sont, principalement, gérés dans des portefeuilles de négociation et en titres obligataires liquides. Une part réduite de ces avoirs est, néanmoins, détenue désormais dans des portefeuilles d'investissement sous forme de titres à long terme détenus jusqu'à l'échéance.

Services offerts pour la gestion des réserves de change en euros

Depuis le 1^{er} janvier 2005, l'offre de services de l'Eurosystème pour la gestion des réserves de change en euros des banques centrales étrangères hors zone euro et des organisations internationales a été mise en œuvre par la Banque de France. Cette activité a été fortement développée au cours de l'année, tant en termes de renforcement des liens avec les clients existants qu'en termes de développement de nouveaux contacts et de diversification. Les avoirs conservés bénéficient des immunités prévues par la loi.

La Banque de France est aujourd'hui un des deux acteurs majeurs pour cette offre de services au sein de l'Eurosystème. Elle participe de la sorte à la promotion de l'euro comme monnaie de réserves de change et facilite le placement des valeurs du Trésor français.

La poursuite des cessions d'or dans le cadre de l'accord entre banques centrales

La Banque de France a vendu, sur l'année 2005, 161 tonnes d'or. Ces ventes reflètent des opérations réalisées sur le marché dans le cadre de l'accord conclu entre quinze banques centrales européennes afin de limiter, à un maximum de 500 tonnes par an, le montant des cessions effectuées par l'ensemble d'entre elles sur une période de cinq ans débutant le 27 septembre 2004 ; elles incluent aussi, de façon marginale, une opération hors-marché réalisée avec la BRI (3,5 tonnes) dans le cadre de l'acquisition par la Banque de France d'actions de la BRI.

À la fin de l'année 2005, les avoirs en or de la Banque de France s'élèvent à 2 824 tonnes.

La gestion des réserves de change de la BCE

Dans le cadre du dispositif de gestion décentralisée des réserves de change de la BCE, la Banque de France gère des avoirs en dollars et en yens pour des montants proportionnels à sa part dans le capital de la BCE. À l'instar des réserves de change nationales, ces portefeuilles sont gérés de façon active, par rapport à des portefeuilles de référence définis par la BCE.

Les statistiques et études

La participation opérationnelle à la mise en œuvre de la politique monétaire et l'explication de cette politique ne peuvent se concevoir sans l'assise que lui procurent des travaux d'études approfondies ainsi que la production et l'analyse de statistiques économiques, monétaires et financières.

Des demandes européennes et internationales croissantes dans le domaine statistique

S'agissant des statistiques monétaires, financières et de taux, la Banque de France a mis en œuvre le règlement de la BCE sur les infractions et les sanctions aux institutions financières et monétaires (IFM), tout en participant aux travaux d'élaboration du règlement de la BCE relativ à l'extension de la collecte statistique aux autres intermédiaires financiers (OFIs).

En outre, dans le cadre de la rationalisation des dispositifs de collecte, la Banque de France a opéré un rapprochement entre le calcul des seuils de l'usure et les statistiques de taux d'intérêt du SEBC.

S'agissant des comptes financiers nationaux, les travaux ont été achevés sur la nouvelle base de comptabilité nationale, publiée au printemps 2005, en particulier au titre de l'estimation des flux d'intérêts.

Au titre de sa responsabilité en matière d'établissement de la balance des paiements et de la position extérieure, la Banque de France a contribué aux travaux du Conseil national de l'information statistique (CNIS) sur la mesure des échanges internationaux de services qui ont abouti à une recommandation du CNIS pour une enquête complémentaire auprès des entreprises qui ne sont pas « déclarants directs généraux ». L'utilisation accrue des situations bancaires comme source de données balance des paiements a été privilégiée avec, en regard, une diminution de l'utilisation des collectes spécifiques sur les « autres investissements » (dépôts-crédits).

Missions exercées

dans le domaine des statistiques et des études

Dans ce domaine, la Banque de France :

- élabore les composantes pour la France des statistiques monétaires et financières et de balance des paiements, agrégées par la BCE pour l'ensemble de la zone euro ;
- produit de nombreuses statistiques financières de la comptabilité nationale ;
- établit, pour le compte de l'État, la balance des paiements et la position extérieure de la France ;
- réalise une enquête mensuelle de conjoncture ;
- analyse l'environnement économique international de la France et prépare des prévisions de croissance et d'inflation dans le cadre de l'Eurosystème ;
- édite une large gamme de publications, dont le Bulletin de la Banque de France et la Revue de stabilité financière ;
- soutient la recherche économique et financière par ses propres travaux, retranscrits et publiés, notamment dans la série des Notes d'études et de recherche, et par l'action de la Fondation Banque de France pour la recherche, ainsi que par l'organisation ou la participation à des colloques.

Données-clés 2005

29 200 séries statistiques diffusées en français par la Banque de séries monétaires et économiques (BSME) et 3 800 séries en anglais

2 300 séries statistiques relatives à la zone euro et aux États membres mises en ligne au titre de la participation de la Banque de France au dispositif de diffusion conjointe du SEBC

13 000 entreprises interrogées pour produire l'enquête mensuelle de conjoncture (EMC)

2 900 déclarants mensuels et 21,5 millions d'informations traitées pour établir la balance des paiements

Les travaux relatifs à la modernisation des traitements des enquêtes économiques de conjoncture ont été poursuivis alors que les procédures de correction des jours ouvrables et des variations saisonnières ont été profondément revues.

Par ailleurs, la Banque de France a consolidé au plan technique son outil de diffusion interne et externe de l'information statistique en participant au projet de diffusion conjointe du SEBC. Celui-ci met à la disposition du public, sur le site de la BCE comme sur ceux des BCN des États membres, dans leurs langues respectives, plusieurs milliers de séries statistiques homogènes pour ces États membres et pour la zone euro.

Affiner le diagnostic et développer la fonction « Études et recherche »

La Banque de France a contribué aux exercices de prévision menés dans le cadre de l'Eurosystème. L'estimation d'un modèle macroéconomique sur l'ensemble de la zone euro a été achevée, alors qu'une maquette sur l'inflation dans la zone euro est en cours d'estimation.

La Banque de France a poursuivi et approfondi ses travaux sur la persistance de l'inflation. En particulier les études relatives à l'analyse statistique des relevés individuels des prix à la consommation et des données d'enquêtes ont été achevées et publiées dans des articles du *Bulletin de la Banque de France* et sous forme de documents de travail plus spécialisés (*Notes d'études et de recherche*) sur son site internet.

Outre ces thèmes, on peut signaler les travaux menés sur les déséquilibres de balance courante. La Banque de France a également publié dans sa *Revue de stabilité financière* et dans son *Bulletin* des travaux sur l'analyse de la soutenabilité de l'endettement des pays émergents, la restructuration des dettes souveraines, l'intégration régionale ou encore le rôle international de l'euro.

La Banque de France a organisé plusieurs colloques et séminaires.

En juin 2005, un séminaire international sur le thème des disparités en matière de croissance et de cycles a été organisé avec les experts de la Banque fédérale d'Allemagne et de la Banque d'Italie.

En juillet, le séminaire organisé par la Banque de France, en collaboration avec le ministère de l'Économie,

des Finances et de l'Industrie, le *World Economic Forum* et le *Reinventing Bretton-Woods Committee*, portait sur le thème « L'évolution du rôle des institutions de Bretton Woods : où en sommes-nous ? ».

Le colloque international qui s'est déroulé le 4 novembre 2005 a porté sur le thème « Productivité, compétitivité et globalisation » et a réuni, outre une vingtaine d'intervenants, plus d'une centaine de participants, dirigeants de banque centrales, universitaires, membres d'instituts de recherche et décideurs issus d'entreprises privées.

La Fondation Banque de France pour la recherche en économie monétaire financière et bancaire a lancé son dixième appel d'offres destiné à sélectionner les projets qu'elle finance par l'attribution de bourses. Dans le cadre du nouveau programme « chercheurs invités », elle a accueilli plusieurs universitaires français et étrangers désireux de mener une étude en coopération avec les équipes de la Banque de France. Elle a organisé ses quatrièmes « Journées », en février 2005, sur le thème « Liquidité : aspects micro, macro et international ». Par ailleurs, afin de pérenniser son action et d'augmenter ses moyens, la Banque de France lui a octroyé une dotation exceptionnelle de 6,7 millions d'euros, portant ainsi ses fonds propres à 8,7 millions. Dans le cadre de l'élargissement de son activité, la Fondation a décidé de s'entourer d'un conseil scientifique composé de représentants du monde académique français et international afin de créer un lieu d'échange et de réflexion sur ses orientations stratégiques.

La fabrication et la gestion de la monnaie fiduciaire

Missions exercées dans le domaine de la monnaie fiduciaire

Deux sites industriels certifiés « qualité et environnement » sont exploités en Auvergne par la Banque de France (une papeterie à Vic-le-Comte et une imprimerie à Chamalières). Centrée sur la production de l'euro, elle assure aussi l'approvisionnement de banques centrales étrangères dans le cadre de partenariats institutionnels et de prestations d'ingénierie fiduciaire.

La Banque de France met en circulation les billets et pièces en euros. Grâce à son réseau de caisses implantées sur tout le territoire, elle délivre les fonds aux établissements de crédit qui en assurent la diffusion au public. En charge de la bonne qualité de la circulation fiduciaire sur l'ensemble du territoire national, elle trie les billets qui lui sont reversés afin de détecter et retirer les faux et ceux qui sont usés, déchirés, tachés.

Données-clés 2005

748 millions de billets euros livrés
6,4 milliards de billets triés
6,5 milliards de billets délivrés aux guichets
6,3 milliards de billets reçus aux guichets
1,1 milliard de pièces mises en circulation
38 conventions pièces signées entre la Banque de France et ses partenaires fiduciaires dans le cadre du recyclage

La fabrication des billets

Après un record historique de livraisons en 2004, la fabrication des billets de la Banque de France a honoré un plan de charge de même ampleur en 2005 avec près de 1,2 milliard de billets livrés (euro et export). Après la forte activité à l'exportation de 2004 liée aux commandes exceptionnelles (dans le cadre de changements de gammes), le ratio euro/export s'est établi, en 2005, à 62 % de coupures en euros et 38 % de coupures export. Le quota de billets en euros imparti à la Banque de France, dans le cadre du *pooling*² organisé par l'Eurosystème, va continuer à augmenter sur les prochains exercices, en raison du développement de la circulation fiduciaire de l'euro et de la préparation de la future gamme euro 2.

En conséquence, la Banque de France se prépare à produire, sur la période 2006-2011, entre 1,8 milliard de billets et 2,2 milliards de billets par an, en raison de l'augmentation de son quota euro et de la consolidation de ses marchés à l'exportation.

Sur le plan industriel, la Banque de France a décidé fin 2005 de conforter l'outil de production en programmant l'investissement dans une deuxième ligne d'impression en feuilles et une cinquième machine de tri automatique (assurant le contrôle qualité en ligne des billets finis), afin de se donner les moyens de faire face qualitativement et quantitativement à l'augmentation de son plan de charge. La mise en service de ces nouveaux matériels, prévue pour début 2007, permettra de finaliser sa mise à niveau technologique, après les investissements réalisés lors des précédents exercices à l'imprimerie de Chamalières (acquisition de deux autres machines à réviser automatiques de dernière génération entrées en service en 2005) et à la papeterie de

Vic-le-Comte (installation d'un système bi-jet sur l'une des deux machines à papier en 2005).

Sur le plan social, le programme de réduction des effectifs, organisé dans le cadre de la deuxième phase du plan de restructuration de la fabrication des billets (2002-2006), s'est déroulé en 2005 conformément aux objectifs : plus de 84 % des départs prévus au titre des mesures d'âge ont été réalisés à fin 2005. La cible du plan (950 agents en équivalent temps plein, tous sites confondus, au 31 décembre 2006) sera donc très vraisemblablement atteinte.

Un effort très significatif a été réalisé en parallèle en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences pour accompagner la mise à niveau des personnels dans le cadre des redéploiements de postes et de l'évolution des niveaux de technicité des fonctions.

Enfin, sur le plan européen, la Banque de France a pris une part active au programme de préparation de la future gamme euro — dont l'émission devrait intervenir d'ici à la fin de la décennie en cours — et, en particulier, aux travaux de conception et de sélection des futurs signes de sécurité à inclure dans la nouvelle gamme, dont les spécifications devraient être arrêtées avant la fin de l'année 2006.

La gestion de la circulation fiduciaire

Au titre des missions liées à la gestion de la circulation fiduciaire, l'année 2005 a été dense :

- la restructuration du réseau de la Banque de France s'est poursuivie avec la fermeture de l'activité de caisse dans dix-neuf succursales supplémentaires, ramenant à quatre-vingt-huit (hors caisse du siège) en fin d'année le nombre de ces caisses dites « institutionnelles » (puisque elles réalisent des opérations avec une clientèle « institutionnelle » : établissements de crédit, Trésor public, transporteurs de fonds) ;
- au titre du système décentralisé de *pooling* et du rééquilibrage des encaisses entre banques centrales nationales (BCN) de la zone euro, la Banque de France a livré à l'étranger 320,1 millions de coupures et en a importé 731,8 millions ;
- le décret n° 2005-487 du 18 mai 2005 relatif au recyclage des pièces et des billets en euros a

² Depuis 2002, la production des billets en euros au sein de l'Eurosystème est organisée en « *pooling* » entre les banques centrales nationales : chacune d'entre elles se spécialise dans la production de quelques dénominations pour partie échangées avec les autres partenaires.

défini le cadre juridique du recyclage et a rendu obligatoires les normes techniques européennes adoptées par le Conseil des gouverneurs de la BCE le 16 décembre 2004³. Ce décret est entré en vigueur le 17 janvier 2006. La Banque de France est ainsi chargée du suivi, sur pièces et sur place, des opérateurs qui feront le choix de recycler des billets. Ils auront l'obligation de signer, à cet effet, des conventions avec la Banque de France ;

- les nouvelles normes européennes de conditionnement des monnaies métalliques en euros sont entrées en vigueur le 1^{er} février 2005 et ont considérablement modifié l'évolution des flux au cours de l'année 2005, entraînant un repli des versements et des prélèvements à hauteur, respectivement, de - 21,0 % et - 10,5 % par rapport à l'année 2004 ;
- les échanges des pièces en francs, qui avaient cessé d'avoir cours légal à compter du 18 février 2002, se sont achevés le 17 février 2005. Depuis le 1^{er} janvier 2002, les retours de pièces en francs (hors pièces de 100 francs) ont représenté 59,0 % de la circulation réelle estimée (9,8 milliards de pièces), soit 5,8 milliards de pièces.

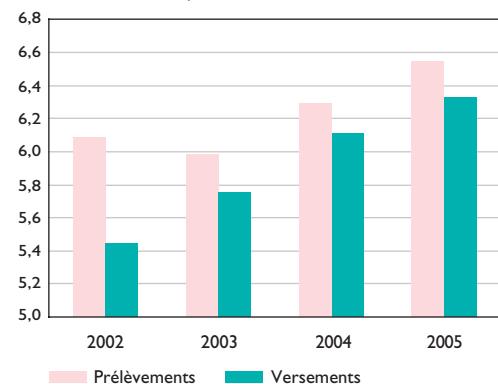
Depuis l'introduction de l'euro, le 1^{er} janvier 2002, le terme de « circulation » est réservé à la désignation de l'ensemble des billets en euros émis au sein de l'Eurosystème. À fin 2005, la circulation de l'Eurosystème s'élève à 565,2 milliards d'euros, dont 108,2 milliards (19,1 %⁴) inscrits par convention au bilan de la Banque de France.

La croissance des émissions nettes en France fin 2005 provient essentiellement des coupures de transactions (5, 10, 20 et 50 euros) dont les émissions nettes, en valeur, augmentent de 14,7 %, contre 9,2 % dans l'Eurosystème. Cet écart résulte de l'utilisation plus marquée en France de coupures de valeur moyenne. En revanche, les émissions nettes françaises des coupures de gros montant (100, 200, et 500 euros) affichent la plus faible progression de la zone. Dans ce contexte, la valeur moyenne du billet en euros mis en circulation en France a diminué mécaniquement, passant de 28,1 euros à fin 2004 à 27,7 euros à fin 2005.

³ « Cadre européen pour la détection des contrefaçons et le tri qualitatif des billets par les établissements de crédit et les autres professionnels appelés à manipuler des espèces », Conseil des gouverneurs de la BCE, 16 décembre 2004

⁴ En application de la décision de la Banque centrale européenne du 6 décembre 2001 sur l'émission des billets en euros, la circulation des billets en euros est inscrite à hauteur de 8 % au bilan de la BCE, le solde étant réparti entre les différentes banques centrales nationales au prorata de la part détenue par chacune d'entre elles dans le capital de la BCE (20,8 % pour la France en 2004 et 2005). Ces sommes, qui retracent la circulation comptable, figurent au passif du bilan au poste « Billets en circulation » pour la part qui revient à chaque BCN (pour la France, 20,8 % x (100 - 8)% de la circulation de l'Eurosystème = 19,1 %).

Flux de billets en euros aux guichets de la Banque de France (en milliards de coupures)



À titre de comparaison, plus d'un billet de 20 euros sur trois circulant dans la zone euro est prélevé en France, mais moins d'un sur dix en 500 euros.

Le rythme de croissance des flux aux guichets de la Banque de France s'est ralenti en 2005, mais reste à un niveau soutenu. Les versements (6,3 milliards de billets, pour 147 milliards d'euros) et les prélèvements (6,5 milliards de billets, pour 152 milliards d'euros) ont progressé, respectivement, de 3,6 % et 4,0 % en volume.

Concernant les monnaies métalliques, le rythme de croissance des émissions nettes françaises en valeur est stable d'une année sur l'autre (6,4 %). Il atteint 13,2 % pour les émissions nettes en volume, contre 15,7 % fin 2004. Fin 2005, les sorties nettes totales (cumul des prélèvements - cumul des versements) de monnaies étaient composées à hauteur de 78,3 % de pièces rouges, en raison du faible taux de retour de ces pièces aux guichets de la Banque de France.

2|2 La Banque de France et la stabilité financière

Sous cet intitulé sont regroupés :

- le contrôle bancaire et les travaux relatifs à la stabilité financière ;

- la sécurité des systèmes de règlement et des moyens de paiement.

Le contrôle bancaire et la stabilité financière

Travaux sur la convergence des pratiques de supervision nationales au sein de l'Union européenne

Missions exercées

en matière de contrôle bancaire et de stabilité financière

La Banque de France, le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI), la Commission bancaire (CB) et le Comité consultatif sur la législation et la réglementation financière (CCLRF, qui exerce également des fonctions dans le domaine des assurances), contribuent au bon fonctionnement du secteur bancaire et du système financier. Ces différents acteurs exercent les missions suivantes :

- délivrer les agréments et les autorisations nécessaires à l'activité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement assujettis ;
- veiller au respect par ces établissements de la réglementation bancaire et financière en vigueur par un contrôle permanent et des missions de contrôle sur place et assurer la surveillance du marché des titres de créances négociables ;
- élaborer et mettre en œuvre des textes régissant le secteur bancaire et financier, analyser les questions réglementaires relatives au fonctionnement des marchés financiers, dans le contexte d'harmonisation des règles européennes et internationales ;
- identifier les facteurs de risque sous-jacents aux évolutions financières et évaluer des questions stratégiques liées à la stabilité financière.

La Banque de France participe au sein d'instances de place ou d'enceintes internationales au renforcement de la stabilité financière et de la robustesse du système financier, en particulier à travers la coopération entre banques centrales, autorités de contrôle du secteur financier et autorités gouvernementales.

Données-clés 2005

1 006 établissements assujettis

857 établissements de crédit et 149 entreprises d'investissement

Commission bancaire

171 missions de contrôle sur place ; 130 lettres individuelles de demande d'amélioration ou d'injonction ; 21 procédures ayant conduit à des sanctions

CECEI

324 dossiers individuels examinés, dont 24 agréments et 61 retraits d'agrément

Banque de France

Validation et mise en ligne sur le site internet de la Banque de France des dossiers de présentation financière de plus de 400 émetteurs de titres de créance négociables.

La directive européenne sur l'adéquation des fonds propres a été adoptée et sa mise en oeuvre en France est en cours. Comme l'utilisation d'une approche du risque de crédit par les notations internes nécessite l'autorisation préalable de la Commission bancaire, le SGCB a entamé, au second semestre de 2005, des missions d'évaluation des dispositifs mis en place au sein des établissements de crédit ayant fait part de leur intention d'adopter cette approche.

L'adaptation des informations remises à la Commission bancaire aux nouvelles normes comptables internationales s'est poursuivie, avec l'entrée en phase finale des projets COREP (*reporting prudentiel commun*) et FINREP (*reporting financier consolidé fondé sur les IFRS*), dans le cadre du Comité européen des contrôleurs bancaires (CEBS).

La directive sur les conglomérats financiers a été mise en œuvre.

Travaux relatifs à la stabilité financière

L'année 2005 a vu la création, sous l'égide de la Banque de France et avec le concours de la Fédération bancaire française, d'un groupe de haut niveau en charge d'examiner les questions d'intérêt commun liées à la continuité d'activité de la place de Paris en cas de crise majeure. Ce groupe est composé de représentants des grandes institutions financières, des infrastructures, des autorités de régulation et de supervision.

Plusieurs unités, dont l'activité relève de la stabilité monétaire, des opérations de marchés, des systèmes de paiement, de compensation et de règlement-livraison de titres, et de la surveillance des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, contribuent ensemble à l'exercice des missions de la Banque de France en matière de stabilité financière. Les actions et les positions de la Banque de France sont coordonnées, au plan interne, au travers d'une organisation en réseau.

Le Comité de stabilité financière, instance interne qui réunit les deux sous-gouverneurs, la direction générale des Opérations, le Secrétariat général de la Commission bancaire et celui du CECEI, la direction générale des Études et des Relations internationales et, en tant que de besoin, le secrétariat général de la Banque de France, a, notamment, examiné le nouveau cadre réglementaire de la titrisation en France, du projet de labellisation des instruments des marchés monétaires européens, des enjeux de la gestion alternative et de l'application de l'accord de Bâle II.

Dans le cadre de sa *Revue de stabilité financière*, la Banque de France a appelé les institutions du secteur financier à s'assurer d'une gestion appropriée des risques liés à l'hypothèse d'une remontée marquée des taux d'intérêt à long terme et des spreads. Certains thèmes d'actualité ont été approfondis au travers d'articles portant sur le fonctionnement du marché des CDO (*Collateralized debt obligations*), le risque de taux d'intérêt des institutions financières, les conséquences prudentielles des nouvelles normes comptables ou les limites des valeurs en risque publiées par les banques.

La Banque de France et la sécurité des systèmes de règlement et moyens de paiement

Missions exercées dans le domaine des systèmes de paiement

La Banque de France est chargée de veiller au bon fonctionnement et à la sécurité des systèmes de paiement et des systèmes de règlement-livraison et de compensation d'instruments financiers.

Il lui revient de s'assurer de la sécurité des moyens de paiement scripturaux et de la pertinence des normes applicables en la matière. Dans ce cadre, le gouverneur préside l'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement dont le secrétariat est assuré par la Banque de France.

La Banque de France tient les comptes des établissements de crédit et gère la composante française du système européen Target qui permet le règlement sécurisé transfrontalier des paiements de montant élevé et donc le fonctionnement efficient du marché interbancaire de la zone euro.

Données-clés 2005

1 100 comptes d'établissement de crédit et d'entreprises d'investissement (dont environ 150 comptes dans le système « Transfert Banque de France », TBF)

476 milliards d'euros de paiements quotidiennement traités dans TBF

25 % du trafic Target est assuré via TBF

Target 2

En 2005, au titre de son rôle en matière de gestion des systèmes interbancaires, la Banque de France, conjointement avec la Banque fédérale d'Allemagne et la Banque d'Italie, a contribué à la réalisation de la plateforme unique partagée qui constituera le cœur du système de règlement *Target 2*. Ce projet a franchi une étape importante avec la publication, le 30 novembre 2005, de la version finale des spécifications fonctionnelles détaillées du futur système.

Le 21 octobre 2005, le Conseil des gouverneurs de la BCE a publié un nouveau rapport d'étape, essentiellement consacré :

- au calendrier de démarrage du futur système : 19 novembre 2007 pour les pays appartenant à la première vague de migration, 18 février 2008 pour les pays migrant dans la deuxième vague et 19 mai 2008 pour ceux de la dernière vague ;
- à la tarification des services (tronc commun de services, *pooling* de la liquidité, règlement des systèmes exogènes) ;
- à la description de la journée de fonctionnement.

La Banque de France prépare la migration de la Place de Paris à *Target 2*, prévue le 18 février 2008. Dans ce cadre, il a été créé une structure de pilotage de la migration à *Target 2* dont la responsabilité a été confiée à la Banque de France. L'information de la communauté bancaire française sur les questions relatives à *Target 2* est assurée par différents vecteurs : ateliers thématiques, lettres d'information, boîte aux lettres, rubrique spécifique sur son site Internet⁵.

Surveillance des systèmes de règlement et moyens de paiement

Au titre de ses missions de surveillance des systèmes de paiement et des infrastructures de marché, la Banque de France a évalué, en coordination avec les autres autorités françaises et européennes compétentes, la chambre de compensation d'instruments financiers LCH.Clearnet SA. La Banque de France a ainsi achevé l'évaluation de l'ensemble des systèmes de Place. Les rapports d'évaluation concluent à un bon niveau général de sécurité et d'efficacité des systèmes de Place.

⁵ Document disponible sur le site internet de la Banque de France, à l'adresse : http://www.banque-france.fr/fr/sys_mone_fin/target2/target2.htm

La Banque de France assure le suivi des plans d'actions que les gestionnaires des différents systèmes doivent mettre en œuvre pour assurer la conformité avec les normes. Ainsi, le dispositif de protection contre le risque de règlement de la filière révocable du système de règlement de titres RGV 2 a été mis en œuvre, avec la création en février 2005 d'un fonds de garantie.

La Banque de France achève la mise en place du dispositif de surveillance des systèmes de Place. Au cours de l'année 2005, la collecte des données statistiques nécessaires à la surveillance de l'ensemble des systèmes est devenue opérationnelle. Une prochaine étape va consister notamment en une évaluation de Target 2 par l'Eurosystème, au titre de sa fonction de surveillance, préalablement à son lancement.

La Banque de France, au titre de sa mission de surveillance des moyens de paiement, a publié en juillet 2005 des *Objectifs de sécurité pour le système de paiement par chèque*⁶, qui servent de référence à un questionnaire auquel les établissements devront répondre annuellement à partir de 2006, dans le cadre de leur rapport sur la maîtrise des risques.

En 2005, la Banque de France a été chargée de la surveillance de la sécurité d'un nouveau moyen de paiement, le chèque emploi service universel (CESU), créé par la loi n° 2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale. Elle établira en 2006 un référentiel de sécurité pour le CESU au titre du dispositif d'habilitation des émetteurs.

L'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement, présidé par le gouverneur de la Banque de France, a publié en juillet 2005, dans son rapport annuel⁷, une étude sur la sécurité des paiements à distance, ainsi que des recommandations visant à lutter contre le vol de données personnelles sur internet (*phishing*) et leur utilisation dans les paiements à distance, notamment en améliorant les méthodes d'authentification. Par ailleurs, la diminution de la fraude relative aux transactions transfrontalières par cartes, constatée dans les statistiques de fraude établies par l'Observatoire, montre l'impact positif de la mise en œuvre, par tous les acteurs concernés – les établissements émetteurs de cartes et acquéreurs de transactions ainsi que les commerçants accepteurs de paiements –, de mesures de sécurité spécifiques pour ces transactions.

Le dispositif de surveillance s'est également enrichi d'un questionnaire de cartographie des moyens de paiement, défini en concertation avec la profession bancaire, qui permettra d'avoir une connaissance plus fine du marché des paiements et de contribuer à la publication par la BCE et la BRI de statistiques harmonisées. Cette meilleure vision du marché européen revêt une importance significative dans le contexte de la création d'un espace unique de paiements en euros (*Single Euro Payments Area – SEPA*), projet conduit par la communauté bancaire européenne et suivi avec un profond intérêt par les banques centrales au sein de l'Eurosystème.

2|3 Les autres missions spécifiques de la Banque de France

Les autres missions de la Banque de France s'ordonnent autour de prestations de service rendues au bénéfice de l'État (mission traditionnelle de banque centrale, la tenue du compte du Trésor s'inscrit au premier rang de ces fonctions), des particuliers (surendettement, droit au compte, médiation bancaire), des collectivités publiques ou de la communauté bancaire (information sur les entreprises non financières).

La tenue de compte et la gestion des moyens de paiement pour le compte du Trésor

Missions exercées pour la tenue du compte du Trésor

Dans le cadre de la convention État-Banque de France d'avril 2002, la Banque de France :

- assure la tenue du compte central du Trésor,
- met en œuvre les circuits de règlement et de recouvrement nationaux et internationaux, en euros et en devises, permettant d'effectuer les opérations de flux pour ces clients,
- gère l'ensemble de ces prestations, dans le respect d'indicateurs de qualité et de maîtrise des risques institués par la convention.

Données-clés 2005

Opérations effectuées pour le compte de l'État :

- 188 millions de chèques recouvrés
- 251 millions d'avis de prélèvement présentés
- 228 millions de virements émis

⁶ Document disponible sur le site internet de la Banque de France, à l'adresse : http://www.banque-france.fr/fr/sys_mone_fin/telechar/rapports/ob_secu_chq.pdf

⁷ Les rapports annuels de l'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement sont disponibles sur le site internet de l'Observatoire, à l'adresse : <http://www.observatoire-cartes.fr>.

Le projet d'évolution de la tenue des comptes des clients institutionnels (EVCLI), qui doit doter la Banque d'un outil performant et moderne, est entré en 2005 en phase de spécifications fonctionnelles détaillées. Ce projet qui doit être opérationnel courant 2007 est d'autant plus important qu'il se double de la fourniture à la direction générale de la Comptabilité publique d'une application similaire (ALTAIR) destinée à la tenue des 140 000 comptes des collectivités locales et des établissements publics.

Les services aux collectivités publiques

Missions exercées dans le cadre des relations avec les collectivités publiques

Dans le cadre du Contrat de service public conclu avec l'État, la Banque de France apporte un double appui aux collectivités publiques pour leurs interventions économiques :

- *ses représentants participent, en tant qu'experts, aux comités chargés de suivre et traiter les principales difficultés économiques (Comité interministériel de Restructuration industrielle – CIRI, Comité départemental d'Examen des problèmes de financement des entreprises – CODEFI), ainsi qu'à ceux qui ont la responsabilité d'émettre un avis sur les demandes d'aide publique ;*
- *elle assure le suivi de l'économie des territoires et des bassins d'emplois. Elle met, notamment, à la disposition des collectivités publiques, dans le cadre de conventions et de marchés, des prestations qui leur permettent d'accompagner les entreprises d'un territoire (GEODE), d'établir un diagnostic de la situation des entreprises qui ont leur siège social sur le territoire (Analyse conjoncturelle et structurelle économique localisée – ACSEL) ou de suivre plus spécifiquement une population d'entreprises, par exemple celles qui ont bénéficié d'une aide les années précédentes.*

Données-clés 2005

Dans le cadre du Contrat de service public 2003-2006, signé avec l'État :

- *51 000 avis techniques délivrés dans les commissions de suivi des entreprises et d'attribution d'aides aux entreprises*
- *2 100 diagnostics économiques et financiers GEODE, associant les chefs d'entreprise, dont 272 réalisés dans le cadre de 63 conventions et marchés avec les collectivités publiques et 20 prestations ACSEL effectuées et présentées aux responsables des collectivités publiques*

Le développement des Projets d'action stratégique de l'État en région (PASER), ainsi que l'accroissement des responsabilités économiques des régions en matière d'aides aux entreprises, conduisent les représentants locaux de la Banque de France à être fréquemment sollicités par les autorités administratives et les collectivités territoriales au titre de leur expertise économique et financière. Dans ce cadre, ils ont participé, en 2005, à plus de 2 000 réunions de travail.

La Banque de France répond positivement à ces demandes dès lors qu'elle a une compétence dans le domaine concerné, que son intervention ne risque pas de mettre en cause sa neutralité ni, bien entendu, l'obligation de secret professionnel à laquelle elle est tenue et que ses prestations, si elles nécessitent la mise en oeuvre de moyens particuliers, sont justement rémunérées. Conformément aux dispositions de l'article 3 du *Contrat de service public*, ces interventions donnent lieu, chaque fois que nécessaire, à la signature de conventions prévoyant les conditions du remboursement des coûts exposés.

Outre la poursuite des actions engagées pour promouvoir l'utilisation des diagnostics économiques et financiers d'entreprises (GEODE) par les entreprises, en liaison avec les conseils généraux ou régionaux, l'accent a été principalement mis en 2005 sur la mise à disposition des régions et de quelques autres collectivités territoriales de la prestation ACSEL.

Enfin, des conventions cadres marquant la volonté de collaboration entre les régions et la Banque de France en matière de suivi des entreprises bénéficiaires d'aides régionales, de diagnostics d'entreprises (GEODE) ou de diagnostics de territoires (ACSEL) ont été signées en octobre 2004 avec le Conseil régional de Bretagne et en juillet 2005 avec le Conseil régional de Bourgogne.

L'information sur les entreprises non financières

Missions exercées en matière d'information sur les entreprises

La Banque de France gère, depuis 1982, une banque de données sur les entreprises, FIBEN, pour ses besoins propres, ceux de la Commission bancaire et de la profession bancaire et pour apporter aux dirigeants d'entreprise une appréciation extérieure sur la situation financière de leur entreprise comparativement à celle des autres firmes.

Données-clés 2005

3,5 millions d'entités recensées dans FIBEN
220 000 entreprises cotées sur la base de documents comptables fiscaux ou consolidés
44 000 entretiens avec des dirigeants d'entreprise

FIBEN et cotation Banque de France

La cote Banque de France constitue une référence pour la profession bancaire, tout d'abord dans le cadre des opérations de refinancement. Elle est, en effet, utilisée par la Banque de France pour apprécier la qualité des créances apportées par les banques en garantie de leurs opérations de politique monétaire, notamment lors des appels d'offres hebdomadaires. Cette pratique a été confortée par les décisions prises par le Conseil des gouverneurs de la BCE, en 2004 et 2005, qui ont étendu la possibilité pour les banques de présenter en garantie des opérations de politique monétaire des prêts bancaires, quel que soit le pays concerné de la zone euro, et ont confirmé que la cote Banque de France était conforme aux exigences opérationnelles de haut niveau définies au plan européen.

La Commission bancaire utilise FIBEN et la cote Banque de France pour apprécier le « risque de crédit entreprises » porté par les établissements qu'elle supervise. Les établissements de crédit disposent avec FIBEN et la cote Banque de France d'une base de données qui leur sert à éclairer leur prise de décision, suivre leurs risques dans le temps et compléter leur propre système d'information et de notation.

Chaque entreprise est informée de sa cote. La Banque de France s'attache à promouvoir une démarche transparente et coopérative avec l'entreprise notée, à expliquer les raisons de ses décisions de cotation. Une communication active et ciblée est aussi assurée en direction des établissements de crédit, des experts-comptables, des syndicats professionnels et, d'une manière générale, des professions susceptibles de relayer l'action de la Banque de France en matière de sensibilisation aux facteurs financiers et de prévention des difficultés.

À travers FIBEN, la Banque de France contribue à la qualité de l'information financière, condition d'un bon fonctionnement des relations entre les banques et les entreprises et élément favorable au maintien de la stabilité financière.

Un renforcement de la qualité des services rendus aux utilisateurs de la cotation

En 2005, les services de la Banque de France ont porté une attention forte à la qualité de la nouvelle cotation, conforme aux règles de Bâle II et mise en place en avril 2004. Une adaptation des règles est ainsi intervenue en fin d'année 2005 pour prendre en compte la nouvelle loi de sauvegarde des entreprises et des nouveaux modules d'information ont été préparés, notamment sur les comptes consolidés aux normes IFRS et sur la consultation en lignes d'organigrammes financiers.

Les entreprises ont été informées, à l'occasion notamment d'entretiens individuels avec les dirigeants, des modalités prises par la nouvelle cotation. La communication a aussi porté sur les conséquences à attendre de la mise en place des règles de Bâle II sur la mesure du risque.

La Banque de France a, par ailleurs, préparé un enrichissement très important de la base de données « centralisation des risques » intégrée à FIBEN et recueillant les déclarations mensuelles de concours bancaires aux entreprises. Le seuil de collecte a été abaissé de 76 000 euros à 25 000 euros début 2006, portant le nombre d'entreprises faisant l'objet d'un suivi de 1 million environ à plus de 2 millions. Par ailleurs, au terme d'une concertation avec la profession bancaire, le recensement d'opérations telles que l'affacturage sera substantiellement amélioré. Ce projet de Place dotera le système bancaire d'un gisement d'informations accessibles en ligne améliorant la connaissance des plus petites entreprises.

La poursuite des projets permettant de gagner en productivité et en qualité

La Banque de France a adopté une démarche de réingénierie du processus de « collecte, analyse et diffusion des informations sur les entreprises non financières », qui s'étale sur la période 2002-2009 et comporte, notamment, un important volet de dématérialisation de la collecte des informations descriptives et comptables. Au travers de ces projets, la Banque de France est attentive à disposer d'une information financière fraîche et de qualité, à dégager des ressources pour renforcer la valeur apportée aux utilisateurs, tout en réduisant les coûts de fonctionnement.

Les services rendus dans le domaine des relations entre les particuliers et la sphère financière

Fichiers nationaux

Missions exercées dans le cadre de la gestion de fichiers

La Banque de France gère les fichiers d'incidents de paiement relatifs aux particuliers :

- le Fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP), qui enregistre les incidents de paiement caractérisés liés aux crédits accordés à des personnes physiques ainsi que les mesures de traitement du surendettement ;
- le Fichier central des chèques (FCC), qui centralise les incidents de paiement relatifs aux chèques et aux cartes bancaires, dans le but d'améliorer la sécurité des instruments de paiement ;
- le Fichier national des chèques irréguliers (FNCI) qui recense et diffuse auprès des commerçants et prestataires de services des informations, notamment sur les chèques perdus ou volés, permettant de vérifier la régularité des chèques.

Données-clés 2005

70 millions de consultations du FCC

2,27 millions de personnes enregistrées au FICP

La gestion des fichiers nationaux a été marquée par l'amélioration des processus d'échange d'information avec la profession bancaire. Cette évolution s'est traduite par la poursuite du déploiement, amorcé en 2004, du dispositif d'alimentation et de consultation par internet, en remplacement de moyens anciens comme le télex ou le vidéotex et permettant également de s'affranchir des formulaires papier.

Autres missions exercées dans le domaine des relations avec les particuliers

La Banque de France exerce un certain nombre de missions qui lui ont été attribuées, pour la majorité d'entre elles, par le législateur :

- elle assure le secrétariat des commissions de surendettement depuis la création du dispositif de traitement des situations de surendettement ;

- elle traite les demandes d'exercice du « droit au compte » qui prévoit que toute personne domiciliée en France, dépourvue d'un compte de dépôt, a droit à l'ouverture d'un compte ;

- elle assure le secrétariat du comité de la Médiation bancaire dont la présidence est assurée par le gouverneur et qui a pour mission de superviser le dispositif entré en vigueur en 2003 et d'établir, notamment, un bilan annuel de la médiation ;

- elle participe à l'information des particuliers sur les réglementations et pratiques bancaires grâce à son service « Infobanque » ;

- elle assure la gestion du fichier des démarcheurs bancaires et financiers pour le compte de l'Autorité des marchés financiers, du Comité des Établissement de crédit et des Entreprises d'investissement et de l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles.

Données-clés 2005

182 000 dossiers de surendettement reçus

26 700 exercices du droit au compte

Surendettement

En matière de traitement du surendettement, la mise en place de la réforme législative qui a créé la procédure de rétablissement personnel s'est poursuivie et de nombreuses actions ont été menées afin de développer les convergences d'appréciation entre commissions et magistrats. En parallèle, l'exercice 2005 a vu la publication d'une enquête typologique qui, faisant suite à celle diffusée en 2001, permet de mettre en évidence les éléments quantitatifs essentiels et les principales caractéristiques sociologiques sur le surendettement des particuliers. Le projet de refonte de l'application de traitement du surendettement utilisée par les unités du réseau de la Banque de France s'est également poursuivi. Cette mise en place d'un outil plus ergonomique et plus performant permettra, en outre, de faciliter la production d'informations sur la typologie du surendettement et son évolution, conformément aux objectifs inscrits dans le *Contrat de service public* conclu entre la Banque de France et l'État pour la période 2003-2006.

Droit au compte

La Banque de France a également participé aux réflexions relatives à la lutte contre l'exclusion bancaire, menées en particulier dans le cadre du CCSF, afin d'améliorer le fonctionnement du droit au compte. Celui-ci permet à toute personne physique ou morale domiciliée en France, dépourvue d'un compte de dépôt, d'obtenir l'ouverture d'un tel compte.

Information des particuliers et médiation bancaire

L'amélioration des informations destinées aux particuliers s'est traduite par l'ouverture du fichier des démarcheurs, consultable sur le site internet www.demandeurs-financiers.fr et par la création, dans le cadre de la publication du second bilan de la médiation bancaire, d'un répertoire des adresses de saisine des médiateurs consultable sur le site internet de la Banque de France (www.banque-france.fr/fr/instit/telechar/services/mediateurs.pdf).

LES COMPTES DE LA BANQUE DE FRANCE

I | Le rapport sur la situation patrimoniale et les résultats

Le Conseil général a arrêté les comptes de l'exercice 2005 au cours de la séance du 10 avril 2006. Avec un résultat net qui atteint 522 millions d'euros, l'exercice 2005 confirme la tendance positive amorcée l'année précédente. Cette amélioration traduit, dans un contexte marqué par la maîtrise des charges de fonctionnement, une augmentation des produits monétaires liée à la croissance soutenue de la circulation fiduciaire de l'Eurosystème et à une meilleure rémunération des avoirs en devises.

Afin de faciliter l'analyse, des regroupements sont opérés sur les postes figurant dans les comptes publiés qui sont présentés conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie du 7 février 2000 (cf. infra). Le détail des règles comptables retenues par la Banque de France figure dans l'annexe aux comptes annuels.

II | La situation patrimoniale

L'équilibre financier de la Banque de France s'est renforcé au cours de l'exercice 2005 en raison d'un accroissement significatif de ses ressources fiduciaires nettes, qui ont progressé de 11,2 milliards d'euros d'une fin d'année à l'autre. Au regard de cette évolution majeure, les variations sur les autres ressources s'avèrent marginales.

Équilibre financier

(encours en fin d'année, en millions d'euros)

	2005	2004	Variation 2005/2004
Ressources fiduciaires nettes	106 942	95 768	11 173
Or et devises	- 25 138	- 26 691	1 553
Positions nettes envers les établissements de crédit, le SEBC et la BCE	- 73 631	- 63 580	- 10 051
Portefeuilles en euros	- 18 088	- 14 854	- 3 233
Position nette envers la clientèle	5 773	5 759	14
Opérations diverses	4 142	3 598	544
Total	0	0	0

Note : Ressources (+) et emplois (-) nets

Ce supplément de ressources est venu augmenter significativement les emplois en euros, dont la part au sein des emplois nets rémunérés progresse en moyenne sur l'exercice de 66 % à 72 %. Les avoirs en or et en devises nets des divers comptes de réévaluation se sont légèrement repliés avec la poursuite des opérations de vente d'or, la réduction de la position vis-à-vis du FMI et malgré le renforcement des autres avoirs en devises.

Les ressources fiduciaires

Ressources fiduciaires

(encours en fin d'année, en millions d'euros)

	2005	2004	Variation 2005/2004
Billets mis en circulation par la Banque de France	50 841	45 773	5 068
Ajustement du mécanisme de répartition selon la clé dans le capital de la BCE	66 733	58 497	8 236
Affectation de 8 % des billets à la BCE	- 9 406	- 8 342	- 1 064
Part des billets en circulation affectée à la Banque de France (poste Pl du bilan)	108 168	95 928	12 240
Avance à l'IEDOM	- 2 576	- 2 042	- 533
Ressources fiduciaires nettes (billets en euros)	105 593	93 886	11 707
Billets en francs	1 349	1 882	- 533

Les billets en euros

Depuis l'introduction des billets en euros début 2002, 92 % du montant des billets en euros en circulation sont répartis, à chaque fin de mois, entre les banques centrales nationales membres de l'Eurosystème selon leur part dans le capital de la Banque centrale européenne ; les 8 % restants sont alloués à la BCE.

Après avoir rapidement rattrapé les niveaux observés avant l'introduction des billets en euros, le montant émis par l'Eurosystème a poursuivi sa progression à un rythme qui se ralentit, mais reste encore exceptionnellement élevé (15,3 % en moyenne annuelle en 2005). Dans ce contexte, l'application des modalités de partage des ressources fiduciaires entre les banques centrales de la zone euro se traduit pour la Banque de France par une croissance de 12,2 milliards d'euros de ses ressources fiduciaires en euros d'une fin d'année à l'autre.

LES COMPTES DE LA BANQUE DE FRANCE

Le rapport sur la situation patrimoniale et les résultats

La part de la circulation fiduciaire en euros allouée à la Banque de France est largement supérieure au montant des émissions nettes de billets en euros effectuées à ses guichets. La différence constatée constitue une créance *intra SEBC* (Cf. poste A8.3 du bilan) qui est, pour l'essentiel, rémunérée au taux marginal des opérations principales de refinancement. L'importance de cet ajustement traduit de nombreux facteurs : faiblesse traditionnelle de la demande de billets en France, entrée de billets à l'occasion de séjours touristiques, demande hors zone euro qui est assez largement servie par d'autres banques centrales membres de l'Eurosystème.

L'IEDOM est le correspondant de la Banque de France pour assurer la gestion de la circulation fiduciaire dans les départements d'outre-mer et les collectivités départementale de Mayotte et territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon. Il bénéficie d'une avance non rémunérée en contrepartie des coupures qu'il met en circulation au nom et pour le compte de la Banque de France. L'avance correspond à 3 % de la ressource sur billets en euros allouée à la France. Compte tenu de la progression de la circulation fiduciaire, elle a augmenté de 533 millions d'euros d'une fin d'année à l'autre. Cette avance est naturellement annulée dans les comptes combinés de la Banque de France et de l'IEDOM.

Les billets en francs

Les billets en francs qui n'ont pas été présentés aux guichets de la Banque de France constituent une ressource purement nationale qui relève des « divers » (poste P11 du bilan). À fin décembre, cette ressource représentait 1,35 milliard d'euros, en diminution de 533 millions par rapport à fin 2004, en raison des retours aux guichets et du versement de 412 millions à l'État au titre de « culots d'émissions ».

Or et devises

Les postes retracant les opérations en or et en devises ont été affectés par les amples variations des cours de change. Après la forte hausse de l'euro observée ces dernières années le mouvement s'est renversé en 2005 entraînant une forte hausse des avoirs et des divers comptes de réévaluation.

Or et devises			
(encours en fin d'année, en millions d'euros)			
	2005	2004	Variation 2005/2004
Actif	69 863	59 903	9 959
Avoirs en or	39 511	30 866	8 645
Avoirs et placements en devises	27 156	24 407	2 749
Relations avec le FMI	3 196	4 631	- 1 435
Passif	44 724	33 212	11 512
Passif externe			
Engagements en devises	1 362	3 496	- 2 134
Contrepartie des allocations de DTS	1 313	1 235	78
Réserves de réévaluation			
Comptes de réévaluation (or, devises et titres en devises)	19 866	7 216	12 650
Réserve de réévaluation des réserves en or de l'État	19 239	18 613	626
Réserve de réévaluation des réserves en devises de l'État	2 944	2 651	293
Or et devises	- 25 138	- 26 691	1 553

Cours de réévaluation en fin d'année

	Or (par kg)	Dollar des États-Unis (EUR/USD)	Droits de tirage spéciaux (EUR/DTS)
Fin décembre 2004	10 338,5	1,3621	0,8775
Fin décembre 2005	13 980,9	1,1797	0,8265

Les avoirs en or

Dans un contexte de cours élevé, les avoirs en or de la Banque de France ont diminué de 161 tonnes et s'établissent à 2 824 tonnes en fin d'année. Cette réduction reflète pour l'essentiel les opérations réalisées sur le marché dans le cadre de l'accord conclu entre quinze banques centrales européennes afin de limiter globalement à 500 tonnes par an le montant des cessions effectuées sur une période de cinq ans débutant le 27 septembre 2004. Malgré ces cessions et en raison de la forte hausse des cours, la valeur des avoirs en or a augmenté de 8,6 milliards d'euros d'une fin d'année à l'autre.

Les plus-values de change réalisées pendant l'exercice 2005 ont été affectées à la « réserve de réévaluation des réserves en or de l'État », pour un montant de 626 millions d'euros. Le compte de réévaluation sur or ouvert au 1er janvier 1999, qui retrace la plus-value latente mesurée depuis cette date, s'établit en fin d'année à 17,1 milliards d'euros.

Les avoirs en devises et les opérations avec le Fonds monétaire international

Les avoirs nets en devises ont progressé de 4,9 milliards d'euros d'une fin d'année à l'autre. Une large part de cette évolution traduit l'appréciation de 15 % du dollar américain contre euro. Mais elle correspond également à un renforcement des avoirs en devises en contrepartie des cessions d'or.

Malgré l'appréciation du cours des droits de tirage spéciaux (DTS) contre euro, les créances sur le FMI ont diminué de 30 %, à 3,2 milliards d'euros, à la suite des remboursements de concours consentis par ce dernier à l'Argentine et au Brésil.

Les arbitrages inter-devises et les remboursements de DTS ont généré 293 millions de plus-values nettes de change qui ont été affectées à la « réserve de réévaluation des réserves en devises de l'État ». Le compte de réévaluation des avoirs en devises, dont le solde était nul en début d'année, affiche en fin d'exercice une plus-value latente de 2,8 milliards d'euros.

Les positions vis-à-vis des établissements de crédit de l'Union monétaire et du SEBC

La position nette vis-à-vis des établissements de crédit

D'une fin d'année à l'autre, le refinancement obtenu par les établissements de crédit auprès de la Banque de France a progressé de 6,5 milliards d'euros et celui en provenance du reste de la zone euro, retracé dans les comptes *intra SEBC* alimentés par les opérations transitant par *Target*, a diminué de 3,3 milliards. Les dépôts enregistrés au titre des réserves obligatoires ayant peu varié, la position préteuse nette vis-à-vis des établissements de crédit s'est au total accrue de 2,8 milliards d'euros. En moyenne annuelle, cette position est proche de zéro, comme en 2004.

Position vis-à-vis des établissements de crédit et du SEBC

(encours en fin d'année, en millions d'euros)

	2005	2004	Variation 2005/2004
Actif	33 428	31 305	2 123
Concours de politique monétaire	20 576	14 066	6 510
Autres concours en euros accordés aux établissements de la zone euro	1 385	2 425	- 1 040
Comptes <i>Target intra SEBC</i>	11 467	14 814	- 3 348
Passif	25 745	26 423	- 678
Compte courant des banques astreintes à réserves obligatoires	25 730	26 407	- 677
Autres dépôts des établissements de crédit de l'Union monétaire	15	16	0
Position nette vis-à-vis des établissements de crédit	- 7 683	- 4 882	- 2 800
Créance sur l'Eurosystème au titre des billets	57 525	50 278	7 247
Créance sur la BCE au titre des avoirs de change transférés	8 423	8 419	4
Autres positions nettes vis-à-vis du SEBC	- 65 948	- 58 698	- 7 251
Position nette	- 73 631	- 63 580	- 10 051

Les autres créances vis-à-vis du SEBC

Il s'agit, d'une part, de la créance ajustant les billets mis en circulation par la Banque de France à la part qui lui revient en application de la clef déjà décrite (cf. *Les ressources fiduciaires*) et, d'autre part, de la créance correspondant aux avoirs de change transférés à la BCE, qui est libellée en euros et qui est rémunérée à hauteur de 85 % (pour tenir compte des 15 % transférés en or) au taux marginal des opérations principales de refinancement de l'Eurosystème.

Les portefeuilles en euros de la Banque de France

Les portefeuilles monétaires en euros¹

L'augmentation de 3,1 milliards d'euros observée en 2005 s'inscrit dans le cadre de gestion adoptée par l'Eurosystème à compter de 2003, qui autorise les banques centrales nationales à accroître leurs portefeuilles dans des limites revues chaque année.

¹ Comptablement, cet agrégat regroupe le poste A7 « Titres à revenu fixe en euros » qui comprend les portefeuilles de placement et la fraction du poste A11 « Autres actifs » dans laquelle sont comptabilisés les portefeuilles d'investissement en euros. Les portefeuilles de placement sont nets des comptes de réévaluation qui figurent au passif dans le poste P13.2.

LES COMPTES DE LA BANQUE DE FRANCE

Le rapport sur la situation patrimoniale et les résultats

Portefeuilles en euros

(encours en fin d'année, en millions d'euros)

	2005	2004	Variation 2005/2004
Portefeuilles monétaires en euros	14 480	11 338	3 142
Placement	6 933	5 562	1 371
Investissement	7 547	5 776	1 771
Portefeuille en emploi des fonds propres	3 607	3 516	92
Placement	1 599	1 528	71
Investissement	768	784	- 17
Participation dans le capital de la BCE	835	835	0
Autres participations	405	368	38
Titres en euros	18 088	14 854	3 233

Les portefeuilles en emploi de fonds propres

Ces portefeuilles sont en légère augmentation, notamment en raison du renforcement de la participation de la Banque de France dans le capital de la BRI dans le cadre du remplacement par cette dernière de la « tranche américaine ».

Les opérations avec la clientèle institutionnelle

Les opérations avec le Trésor public

En l'absence de tout autre concours, le remboursement partiel de l'avance consentie au titre des monnaies métalliques, effectué au début de l'année 2005, explique la majeure partie de l'augmentation de 101 millions d'euros de la position créitrice du Trésor public qui s'établit à 239 millions en fin d'exercice.

Autres opérations pour le compte de la clientèle institutionnelle

Les opérations avec la clientèle institutionnelle, pour l'essentiel des banques centrales hors zone euro qui ont recours à la Banque de France pour placer une partie de leurs réserves de change, ont connu un net développement en 2005. Ces opérations sont logées dans des postes dédiés et sont neutralisées par des placements sur le marché ; ressources et emplois ont ainsi augmenté de 11,6 milliards d'euros.

Opérations avec la clientèle institutionnelle

(encours en fin d'année, en millions d'euros)

	2005	2004	Variation 2005/2004
Actif	13 835	2 226	11 609
Avance sur les monnaies métalliques	82	157	- 75
Autre concours au Trésor public	0	0	0
Créances en euros sur les non-résidents de la zone euro	122	453	- 330
Autres opérations bancaires	13 631	1 617	12 014
Passif	19 608	7 985	11 623
Compte courant du Trésor	320	295	26
Dépôts en euros des résidents de la zone euro (hors Trésor)	3 660	2 684	976
Dépôts en euros des non-résidents de la zone euro	6 975	3 239	3 736
Opérations bancaires	8 653	1 767	6 886
Position nette avec la clientèle	5 773	5 759	14

Divers

Le solde net des opérations diverses atteint 4 142 millions d'euros en fin d'année ; son augmentation (544 millions) est à rapprocher de la progression du résultat net.

Opérations diverses

(encours en fin d'année, en millions d'euros)

	2005	2004	Variation 2005/2004
Actif	4 137	4 186	- 49
Autre créance sur l'Eurosystème	18	22	- 4
Actif divers	3 269	3 271	- 2
Immobilisations	850	893	- 43
Passif	8 279	7 784	495
Autres engagements envers l'Eurosystème	132	112	20
Comptes de recouvrement	244	163	81
Passifs divers	3 221	3 055	166
Autres provisions pour risques et charges	535	843	- 308
Fonds pour risques généraux et provisions réglementées	438	345	93
Capital, réserves et report à nouveau	3 186	3 185	2
Résultat net	522	82	440
Solde des opérations diverses	4 142	3 598	544

La diminution nette de 308 millions d'euros des « Autres provisions pour risques et charges » correspond à l'utilisation de la provision destinée à couvrir la part française des pertes de change 2004 de la BCE intervenues. Cette provision avait été dotée à l'arrêté des comptes l'an dernier en ponctionnant la réserve de réévaluation des réserves en devises de l'État.

Au regard de l'évolution des portefeuilles-titres en euros et en devises de la Banque de France, le fonds pour risques généraux a été doté de 65 millions d'euros supplémentaires.

II2 L'analyse des résultats

Le résultat net pour l'exercice 2005 s'établit à 522 millions d'euros, à son plus haut niveau depuis l'exercice 2001².

Le produit net des activités

Produit net des activités			
(encours en fin d'année, en millions d'euros)			
	2005	2004 pro forma	Variation 2005/2004
Produit net des activités de la Banque de France	2 659	1 967	692
Produits monétaires en euros	1 222	857	365
Produits du refinancement du système bancaire	588	517	71
Répartition du revenu monétaire	737	441	296
Revenus des portefeuilles de placement et d'investissement	392	309	83
Rémunération de la créance BCE au titre des avoirs transférés	148	144	4
Rémunérations des réserves obligatoires	- 574	- 507	- 67
Autres comptes rémunérés	- 69	- 47	- 22
Produits monétaires en devises	905	505	400
Dividendes BCE et IEDOM	20	2	18
Résultat net des opérations non monétaires	513	603	- 91

Les produits monétaires en devises et en euros correspondent à 80 % du produit net des activités de la Banque de France qui est, pour 2005, de

2 659 millions d'euros. Ils progressent, dans leur ensemble, de 765 millions d'euros à 2 127 millions, alors que les produits non monétaires sont en recul de 91 millions, à 513 millions.

Les produits monétaires des opérations en euros

Les produits monétaires en euros constituent la composante principale des revenus de la Banque de France. Ils correspondent à la différence entre les produits tirés des emplois monétaires en euros (refinancement du système bancaire, portefeuilles-titres, répartition du revenu monétaire de l'Eurosystème) et la rémunération des dépôts des établissements de crédit, essentiellement au titre des réserves obligatoires. Le produit net augmente de 365 millions d'euros à 1 222 millions.

Ce fort accroissement résulte de la progression du produit de la répartition du revenu monétaire de l'Eurosystème (rémunération des balances *intra* SEBC correspondant aux ajustements opérés sur le poste de billets en circulation — cf. *supra* — et solde de répartition³) et, dans une moindre mesure, des revenus supplémentaires dégagés sur les portefeuilles-titres de placement et d'investissement. Dans les deux cas, ces bonnes performances reflètent un accroissement en volume des placements rémunérés alors que les taux de la zone euro sont restés faibles en moyenne annuelle ; sur l'exercice 2005, le taux moyen de rémunération des opérations principales de refinancement s'est ainsi établi à 2,08 %, contre 2,02 % en 2004.

Les produits monétaires des opérations en devises

Les portefeuilles monétaires en devises ont dégagé en 2005 un résultat de 905 millions d'euros, soit 400 millions d'euros supplémentaires par rapport à l'exercice précédent.

Cette progression est imputable au renforcement et à la diversification des portefeuilles et surtout à une meilleure rémunération de ces avoirs ; les placements à court terme libellés en dollars ont ainsi bénéficié de la poursuite de la hausse des taux américains. En moyenne sur l'exercice, le taux de rémunération des avoirs en devises s'est établi à 3,3 %, alors qu'il était de 1,9 % en 2004.

2 Certains reclassements opérés dans les comptes 2005 publiés ont conduit à retraire pro forma les comptes 2004 afin d'assurer leur comparabilité ; il s'agit, notamment, de la production immobilisée et des refacturations de frais qui étaient considérées comme des produits des activités de la Banque de France en 2004 et sont désormais déduites des charges d'exploitation.

3 Le solde de répartition complète le mécanisme d'ajustement mensuel de la créance de l'Eurosystème au titre des billets émis en prenant en compte les évolutions infra mensuelles de la circulation fiduciaire, les dépôts des établissements de crédit et les revenus effectivement tirés du refinancement. Pour la Banque de France, ce solde correspond à un produit supplémentaire de 18 millions d'euros en 2005, en retrait de 4 millions par rapport à celui de 2004.

Les dividendes BCE et IEDOM

La BCE ayant clôturé l'exercice 2004 en pertes, aucun dividende n'a été versé en 2005. S'agissant de l'exercice 2005, le résultat opérationnel de la BCE est redevenu positif, mais il a été mis à profit pour commencer à reconstituer sa provision pour risques de change et de taux, intégralement utilisée au cours des exercices précédents. Le résultat 2005 de la BCE est donc nul. Dans ces conditions, aucun acompte sur dividende au titre du revenu de seigneurage de la BCE n'a finalement été perçu ; 181 millions d'euros auraient pu être versés à ce titre.

Par ailleurs, le dividende versé par l'IEDOM en 2005 au titre de l'exercice 2004 est de 20 millions d'euros, en progression de 18 millions.

Le résultat net des opérations non monétaires

Les opérations non monétaires dégagent un résultat net de 513 millions d'euros, en baisse de 91 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Après neutralisation de 43 millions perçus en 2004 dans le cadre du règlement d'un dossier très ancien, la baisse résiduelle provient :

- des produits issus des prestations rendues à l'État, en baisse de 28 millions d'euros ; cette baisse est largement liée à l'achèvement des opérations de retrait des pièces en francs ;
- des autres produits de prestations qui recouvrent les ventes de biens à d'autres banques centrales (exportation de billets), les opérations d'intermédiation financière pour le compte d'institutions internationales et les prestations de services aux banques commerciales (gestion de moyens de paiement, de fichiers de renseignements). Dans leur ensemble, ces produits nets ont régressé de 19 millions d'euros, principalement en raison de la réduction ponctuelle des ventes par la Banque de France (direction générale de la Fabrication des billets) aux banques centrales étrangères.

Les revenus des portefeuilles en emploi des fonds propres et en emploi de la Caisse de réserve des employés restent globalement stables, à 204 millions d'euros.

Les charges d'exploitation

Charges d'exploitation

(encours en fin d'année, en millions d'euros)

	2005	2004 pro forma	Variation 2005/2004
Charges d'exploitation	- I 735	- I 742	7
Frais de personnel et charges assimilées	- I 310	- I 319	9
Impôts et taxes	- 27	- 25	- 1
Dotations aux provisions et amortissements sur immobilisations	- 152	- 146	- 6
Produits au titre de la production immobilisée	19	23	- 4
Autres charges d'exploitation	- 266	- 275	9

Note : Chaque chiffre est arrondi au million d'euros, après calcul sur les chiffres en milliers d'euros qui figurent dans les comptes détaillés.

Les charges d'exploitation sont stables et s'établissent à 1 735 millions d'euros, contre 1 742 millions pour l'année 2004.

La légère diminution des charges de personnel est la résultante de plusieurs facteurs : l'incidence de l'augmentation générale des salaires (1 % en masse) et de la réactivation du mécanisme de participation des salariés au résultat de l'entreprise compte tenu du bénéfice dégagé en 2005 a été plus que compensée par les réductions d'effectifs et par un ajustement à la baisse de la provision pour congés payés qui repose, désormais, sur le traitement des données individuelles et non plus sur des moyennes statistiques.

La dotation aux amortissements a légèrement progressé en 2005, en raison d'un réexamen de certaines durées d'amortissement.

Les autres charges d'exploitation sont en légère diminution. Cette évolution est liée à la montée en charge des plans de révision de l'implantation territoriale de la Banque de France et d'arrêt des opérations avec la clientèle particulière qui s'accompagne d'une reprise progressive des provisions constituées à l'arrêté des comptes 2003 et d'une baisse des dépenses induites par les organisations mises en place pour assurer la mise en œuvre des plans ; de manière plus structurelle, la fermeture des sites de province (29 en 2004 et 34 en 2005) commence à contribuer à la réduction des frais généraux.

Le résultat

Soldes du compte de résultat

(encours en fin d'année, en millions d'euros)

	2005	2004 <i>pro forma</i>	Variation 2005/2004
Résultat net des activités de la Banque de France	2 659	1 967	692
Charges d'exploitation	- 1 735	- 1 742	8
Résultat ordinaire avant impôt	924	225	699
Dotation nette au FRG et aux provisions réglementées	- 93	- 65	- 28
Résultat exceptionnel	66	60	7
Impôt sur les bénéfices	- 375	- 138	- 238
Bénéfice de l'exercice	522	82	440

Note : Chaque chiffre est arrondi au million d'euros, après calcul sur les chiffres en milliers d'euros qui figurent dans les comptes détaillés.

Un résultat exceptionnel de 66 millions d'euros est enregistré pour l'exercice 2005 ; il est constitué des produits de cession d'immeubles et, notamment, des premiers locaux d'exploitation laissés vacants à la suite du réaménagement territorial du réseau de la Banque de France.

Après le confortement déjà évoqué de 65 millions d'euros du fonds pour risques généraux et une dotation de 28 millions aux amortissements dérogatoires puis prélèvement de 375 millions au titre de l'impôt sur les bénéfices, le résultat net pour l'exercice 2005 s'établit à 522 millions.

LES COMPTES DE LA BANQUE DE FRANCE

Les comptes annuels de la Banque de France

2 | Les comptes annuels de la Banque de France

2|1 Bilan et compte de résultat

Bilan au 31 décembre 2005

(en milliers d'euros)

Notes annexes au bilan	Poste	ACTIF	2005	2004
1	A1	Avoirs en or	39 507 645	30 863 385
2	A2	Avoirs en devises (hors relations avec le FMI)	24 687 349	22 926 947
		2.1 Avoirs en devises auprès de non-résidents de la zone euro	18 291 833	20 114 885
		2.2 Avoirs en devises auprès de résidents de la zone euro	6 395 517	2 812 062
3	A3	Relations avec le FMI	3 195 523	4 630 980
		3.1 Concours au FMI	2 448 475	3 986 750
		3.2 Acquisitions de DTS	747 048	644 230
5	A4	Créances en euros sur non-résidents de la zone euro	122 290	452 713
4	A5	Concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire	20 575 924	14 065 811
5	A6	Autres concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro	1 384 866	2 424 659
6	A7	Titres à revenu fixe en euros	6 933 578	5 566 425
	A8	Relations au sein de l'Eurosystème	78 268 292	74 369 025
		8.1 Participation au capital de la BCE	835 280	835 280
		8.2 Crédance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés	8 423 055	8 419 357
		8.3 Crédance sur l'Eurosystème au titre des billets en euros en circulation	57 525 285	50 278 352
		8.4 Autres créances sur l'Eurosystème	11 484 671	14 836 036
10	A9	Avance à l'IEDOM	2 575 561	2 042 152
11	A10	Créances sur le Trésor public	81 555	156 555
12	A11	Autres actifs financiers en euros et en devises	26 707 357	11 797 065
13	A12	Divers	3 006 174	2 989 126
14	A13	Valeurs immobilisées	1 255 776	1 261 158
		13.1 Immobilisations corporelles et incorporelles	850 417	893 302
		13.2 Titres de participation (autres que la participation dans la BCE)	405 358	367 856
		TOTAL DE L'ACTIF	208 301 890	173 546 001

Notes annexes au bilan	Poste	PASSIF	2005	2004
15	P1	Billets en circulation	108 168 212	95 928 058
4	P2	Engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire	25 729 808	26 407 216
		2.1 Comptes courants	25 729 808	26 407 216
		2.2 Autres engagements	—	—
	P3	Autres engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro	15 245	15 518
16	P4	Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro	6 974 567	3 238 834
2	P5	Engagements en devises	1 362 175	3 496 390
3	P6	Contrepartie des allocations de DTS	1 313 052	1 235 105
	P7	Relations au sein de l'Eurosystème	131 980	111 548
17	P8	Engagements en euros envers d'autres résidents de la zone euro	3 980 370	2 978 763
		8.1 Compte du Trésor public	320 452	294 895
		8.2 Autres engagements	3 659 918	2 683 868
18	P9	Comptes de recouvrement	244 188	162 917
19	P10	Opérations bancaires	8 653 076	1 767 464
20	P11	Divers	4 569 928	4 936 961
21	P12	Provisions pour risques et charges	535 362	843 386
22	P13	Comptes de réévaluation	20 294 455	7 548 218
	P14	Fonds pour risques généraux et provisions réglementées	438 265	345 000
	P15	Réserve de réévaluation des réserves en or de l'État	19 239 149	18 613 484
	P16	Réserve de réévaluation des réserves en devises de l'État	2 943 893	2 650 723
23	P17	Capital, réserves et report à nouveau	3 186 372	3 184 577
	P18	Résultat net	521 794	81 838
		TOTAL DU PASSIF	208 301 890	173 546 001

Compte de résultat de l'exercice 2005

(en milliers d'euros)

Notes annexes au bilan	Poste		2005	2004
	I.	Produit net des activités de la Banque de France	2 659 355	1 998 003
24	I.1.	Produit net d'intérêt	2 220 412	1 403 325
		<i>1.1.1. Intérêts et produits assimilés</i>	3 170 359	2 043 422
		<i>1.1.2. Intérêts et charges assimilées</i>	- 949 947	- 640 097
25	I.2.	Résultat net des opérations financières	- 36 279	283 827
		<i>1.2.1. Solde net des gains/pertes réalisées et des moins-values latentes sur devises</i>	9 18 836	- 1 479 616
		<i>1.2.2. Solde net des dotations/prélèvements sur les réserves de réévaluation devises</i>	- 9 18 836	1 758 348
		<i>1.2.3. Solde net des autres produits et charges sur opérations financières</i>	- 36 279	5 095
	I.3.	Commissions	5 655	7 347
		<i>1.3.1. Commissions (produits)</i>	47 823	49 799
		<i>1.3.2. Commissions (charges)</i>	- 42 169	- 42 452
26	I.4.	Produits des actions et des titres de participation	51 987	71 695
27	I.5.	Solde de la répartition du revenu monétaire	17 883	- 257 135
28	I.6.	Net des autres produits et charges	399 698	488 944
	2.	Charges d'exploitation	- 1 735 432	- 1 773 187
29	2.1.	Frais de personnel et charges assimilées	- 1 310 275	- 1 318 914
	2.2.	Impôts et taxes	- 26 500	- 25 009
	2.3.	Dotation aux provisions et amortissements sur immobilisations	- 151 529	- 145 912
	2.4.	Net des autres produits et charges d'exploitation	- 247 128	- 283 352
		Résultat ordinaire avant impôt (1 + 2)	923 923	224 817
	3.	Dotation nette au FRG et aux provisions réglementées	- 93 265	- 65 000
30	4.	Résultat exceptionnel	66 436	59 753
		4.1. Produits exceptionnels	66 436	59 753
		4.2. Charges exceptionnelles	-	-
31	5.	Impôt sur les bénéfices	- 375 299	- 137 731
		Résultat net de l'exercice (1 + 2 + 3 + 4 + 5)	521 794	81 838

2|2 L'annexe aux comptes annuels

Les principes comptables et les méthodes d'évaluation

Le cadre juridique

Les comptes annuels de la Banque de France sont présentés conformément à l'arrêté du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie du 7 février 2000. Ils sont structurés pour refléter la spécificité des missions exercées par la Banque de France dans le cadre du SEBC et la diversité des activités réalisées. Ils sont présentés en milliers d'euros.

Les méthodes d'évaluation et de comptabilisation applicables par la Banque de France sont définies à l'article R 144-6 du *Code monétaire et financier* qui précise que :

- la Banque de France doit respecter les méthodes de comptabilisation et d'évaluation fixées par l'orientation du Conseil des gouverneurs de la BCE en date du 5 décembre 2002 pour toutes les activités

qu'elle exerce dans le cadre du SEBC. Cette orientation fixe, en particulier, les règles de comptabilisation applicables aux opérations de refinancement du secteur bancaire, aux opérations en devises réalisées dans le cadre de la gestion des réserves de change et à l'émission de billets ;

- pour toutes les autres activités, les prescriptions comptables établies par le Comité de la réglementation comptable (CRC) s'appliquent à la Banque de France ; toutefois le Conseil général de la Banque de France peut, après avis du Conseil de la politique monétaire (CPM), rendre applicables à ces autres activités les règles de comptabilisation et d'évaluation recommandées par la BCE.

Jusqu'en 2002, la Banque de France a appliqué les règles comptables fixées par le CRC à toutes les opérations qui ne relèvent pas de ses activités au sein du SEBC. Depuis le 1^{er} janvier 2003, elle a étendu aux portefeuilles-titres comptabilisés dans le poste A11 du bilan les méthodes comptables fixées par l'orientation du Conseil des gouverneurs de la BCE en date du 5 décembre 2002.

Les méthodes d'évaluation

Les résultats de change

Les achats et ventes de devises au comptant et à terme sont comptabilisés dans le hors bilan dès la date d'engagement. Ils sont enregistrés au bilan en date de mise à disposition des fonds.

Le résultat de change sur les réserves en or et en devises de l'État

Le résultat de change réalisé est déterminé devise par devise. Quotidiennement, un prix moyen pondéré est calculé, d'une part, sur les entrées en position (achats au comptant ou à terme dès la date de transaction, et produits libellés en devises, en particulier les intérêts courus quotidiens) et, d'autre part, sur les sorties de position (ventes au comptant ou à terme dès la date de transaction, charges libellées en devises, intérêts courus en devises, en particulier). Le résultat réalisé est calculé en appliquant la différence entre ces cours moyens sur le montant le plus faible entre le total des entrées et celui des sorties du jour.

Si les sorties sont supérieures aux entrées, un second résultat réalisé est calculé. Il correspond à la différence entre les sorties nettes du jour valorisées, d'une part, à leur cours moyen de sortie et, d'autre part, au cours moyen de la position en début de journée. Si les entrées sont supérieures aux sorties, ce montant d'entrée nette est ajouté au montant des avoirs en début de journée et modifie le cours moyen de cette position.

En fin d'année, les positions de change devises et or sont valorisées sur la base des cours constatés lors du dernier jour ouvrable de l'année. Les plus-values latentes sont enregistrées au passif du bilan dans des comptes de réévaluation (poste P13). Les moins-values latentes sont constatées en charges sur opérations financières (poste 1.2.1 du compte de résultat). Aucune compensation n'est faite entre plus et moins-values latentes.

Réserve de réévaluation des réserves en or de l'État et réserves de réévaluation des réserves en devises de l'État

Afin d'assurer la neutralité sur le compte de résultat de la Banque de France des pertes et gains réalisés et des moins-values latentes de fin d'année, la convention du 31 mars 1999 entre l'État et la Banque de France sur la gestion et la comptabilisation des

réserves de change de l'État, complétée par l'avenant en date du 26 novembre 2002, prévoit un mécanisme de dotation ou de prélèvement symétrique, par la contrepartie du compte de résultat, à la réserve de réévaluation des réserves en devises de l'État ou à la réserve de réévaluation des réserves en or de l'État. Toutefois, l'affectation d'un gain net de change aux réserves de réévaluation ne s'effectue que dans la limite du bénéfice net dégagé avant dotation.

Les autres résultats de change

La Banque de France applique les dispositions du règlement n° 89-01 du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF) aux opérations en devises autres que celles relevant des missions fondamentales. Les dépôts et les placements en devises sont valorisés sur la base du cours du dernier jour ouvrable de l'année. Les gains ou pertes de change, latents et réalisés, sont comptabilisés dans le compte de résultat (poste 1.2.3 « Solde net des autres produits et charges sur opérations financières »). Les charges et produits courus mais non échus sont convertis en euros au cours constaté à la date d'enregistrement en comptabilité. Les opérations de change à terme sont évaluées au cours retenu pour l'arrêté.

Les portefeuilles-titres (hors caisse de retraite)

La Banque de France détient des titres d'investissement enregistrés dans le poste A11 de l'actif. Ce sont des titres à revenu fixe qu'elle a pris la décision — et a la capacité — de conserver jusqu'à leur échéance. Les plus et moins-values latentes sur ces titres ne sont pas comptabilisées.

Les autres titres à revenu fixe sont enregistrés soit dans le poste A2, soit dans le poste A7, selon qu'il s'agit de titres en devises détenus dans le cadre de la gestion des réserves de change ou de titres en euros, à l'exception des titres adossés aux fonds propres qui sont enregistrés dans le poste A11.

Les titres à revenu variable sont enregistrés dans le poste A11.

Les résultats de cessions de titres à revenu fixe, qui ne sont pas détenus jusqu'à leur échéance, et de titres à revenu variable sont déterminés sur la base du prix moyen pondéré de chaque ligne de titres. En fin d'année, chaque ligne de titres est réévaluée à son prix de marché du dernier jour ouvrable de l'année.

Les plus-values latentes sont enregistrées au passif du bilan dans des comptes de réévaluation (poste P13). Les moins-values latentes sont constatées en charges sur opérations financières (poste 1.2.3 du compte de résultat). Aucune compensation n'est faite entre plus et moins-values latentes.

Pour tous les titres à revenu fixe, la différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle selon la méthode actuarielle.

Par ailleurs, les méthodes d'évaluation des titres détenus dans le cadre de la caisse de retraite du personnel de la Banque de France sont décrites dans le paragraphe consacré à l'examen du régime de retraite (cf. *infra*).

Les instruments financiers à terme

Dans le cadre de sa gestion des portefeuilles-titres, en euros et en devises, la Banque de France peut utiliser des instruments financiers à terme de taux d'intérêt à caractère ferme négociés sur marchés organisés. Conformément à l'article 16 de l'orientation du Conseil des gouverneurs du 5 décembre 2002 (cf. *supra* : *Le cadre juridique*), ces opérations font l'objet d'un enregistrement dans le hors bilan pour leur montant notionnel et les appels de marge quotidiens, reçus ou versés, sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées et valorisées conformément au règlement 2002-10 du 12 décembre 2002 du CRC.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Les immeubles et matériels d'équipement sont comptabilisés à leur coût historique, diminué des amortissements ou des provisions pour dépréciation constitués depuis leur mise en service. En outre, un mécanisme de production immobilisée est mis en œuvre pour la création d'applications informatiques destinées à être utilisées pendant plusieurs années : les dépenses de maîtrise d'œuvre et de maîtrise d'ouvrage sont constatées en « Charges d'exploitation » et les immobilisations incorporelles sont majorées d'un montant équivalent par la contrepartie du poste 2.4 « Net des autres produits et charges d'exploitation ».

Conformément aux dispositions de l'article 322-1 du PCG, le plan d'amortissement de chaque immobilisation est déterminé en fonction de son utilisation probable. Ainsi, selon leur nature, les composants du patrimoine immobilier sont amortis sur 50, 33, 20 ou 10 ans. Le matériel informatique est amorti sur 4 ans, 5 ans ou 10 ans, ainsi que la plupart des autres matériels, sur des durées comprises entre 2 ans et 10 ans. Les logiciels acquis sont amortis sur 3 ans ou 5 ans. Toutes les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

La Banque de France applique un amortissement dérogatoire aux immobilisations dont le plan d'amortissement fiscal est plus rapide que le plan d'amortissement comptable.

Le Fonds pour risques généraux

La Banque de France a créé, en 1998, un Fonds pour risques généraux qui a pour objet de couvrir les risques non individualisés inhérents aux activités de banque centrale. Ce Fonds est doté et repris par le compte de résultat.

Le régime de retraite

Les employés de la Banque de France bénéficient d'un régime spécial de retraite. Les pensions servies aux retraités par la Caisse de réserve des employés de la Banque de France sont financées pour partie par les revenus d'un portefeuille-titres qui a été constitué au fil du temps et qui est dédié à cet effet.

Les titres acquis dans ce cadre sont des actifs cantonnés qui figurent au bilan dans le poste A12 « Divers ». Le capital de la Caisse de réserve figure au passif dans le poste P11 « Divers ». Les titres acquis sont enregistrés, conformément au règlement n° 90-01 du CRBF, dans la catégorie des titres de placement et des titres d'investissement. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement fait l'objet d'un étalement linéaire pour les obligations et les bons du Trésor à intérêt annuel (BTAN) et actuariel pour les autres titres, sur leur durée de vie restante à courir. Les moins-values latentes des titres de placement sont provisionnées ligne à ligne. Toutefois, conformément au statut de la Caisse de réserve, les plus et moins-values réalisées et les moins-values latentes, enregistrées dans le compte de résultat, font l'objet d'une dotation/prélèvement symétrique au capital de la Caisse de réserve.

Les charges de retraite sont enregistrées dans le poste 2.1 du compte de résultat « Frais de personnel et charges assimilées ». Les produits des portefeuilles-titres de la Caisse de réserve sont enregistrés dans le poste 1.6 « Net des autres produits et charges » du compte de résultat.

Les informations sur les postes du bilan, du hors bilan et du compte de résultat

Pour des raisons de confidentialité, certaines informations relatives aux opérations effectuées dans le cadre de l'exercice des missions fondamentales de la Banque de France ne sont pas publiées, conformément aux décisions du Conseil général prises sur proposition du CPM, en application de l'article R144-6 du *Code monétaire et financier*.

Le bilan

Note 1 : Avoirs en or

En 2004, les banques centrales de l'Eurosystème, la Banque nationale suisse et la Sveriges Riksbank ont renouvelé l'accord limitant leurs ventes d'or. Aux termes de ce nouvel accord, conclu pour une période de 5 ans débutant le 27 septembre 2004, les cessions annuelles des 15 banques centrales concernées ne dépasseront pas 500 tonnes.

Outre des cessions sur le marché de l'or, la Banque de France a, en 2005, également augmenté sa participation dans le capital de la BRI. Une partie de cette augmentation a été réglée en or (cf. note 14).

Note 2 : Avoirs et engagements en devises

Les réserves de change sont investies dans des comptes à vue, des comptes à terme, des opérations de pension livrée et des titres à revenu fixe. La Banque de France peut également emprunter des devises sous forme de mises en pension livrée de titres enregistrées dans le poste P5 du passif.

La Banque de France détient également des titres à revenu fixe, libellés en devises, qu'elle conserve jusqu'à l'échéance. Conformément aux règles comptables harmonisées de l'Eurosystème, ces titres sont classés dans le poste A11 de l'actif.

Avoirs et engagements en devises (hors relations avec le FMI)

Postes A2 de l'actif et P5 du passif

(en milliers d'euros)

	2005	2004
ACTIF		
Avoirs en devises		
Comptes à vue	142 811	44 633
Comptes à terme	5 949 319	4 175 840
Titres reçus en pension	651 583	3 962 896
Titres à revenu fixe	17 785 616	14 642 200
Créances rattachées	158 020	101 378
Total	24 687 349	22 926 947
PASSIF		
Engagements en devises		
Titres donnés en pension livrée	1 361 648	3 495 685
Dettes rattachées	527	705
Total	1 362 175	3 496 390

Note 3 : Relations avec le FMI

Le montant des concours au FMI est égal à la contre-valeur en euros :

- de la fraction réglée en or et en autres avoirs de change de la quote-part française dans le capital du FMI, augmentée de l'utilisation nette en euros par le FMI liée, notamment, aux tirages et reversements en euros effectués sur la France par les pays membres ;

Relations avec le FMI

Postes A3 de l'actif et P6 du passif

(en milliers d'euros)

	2005	2004
ACTIF		
Concours au FMI	2 436 655	3 974 048
Acquisitions de DTS	743 340	641 891
Créances rattachées	15 528	15 041
Total	3 195 523	4 630 980
PASSIF		
Contrepartie des allocations de DTS	1 306 535	1 230 620
Dettes rattachées	6 517	4 485
Total	1 313 052	1 235 105

- des tirages au titre des accords généraux d'emprunt et des nouveaux accords d'emprunt.

Le poste « Acquisitions de droits de tirage spéciaux (DTS) » comprend la contre-valeur en euros des DTS détenus par la France. Pour déterminer la position nette en DTS de la France, le montant de cette rubrique doit être rapproché de celui qui ressort du poste P6 du passif « Contrepartie des allocations de DTS ».

Note 4 : Opérations de politique monétaire

Les postes A5 de l'actif et P2.2 du passif comprennent les opérations réalisées par la Banque de France dans le cadre de la politique monétaire unique de l'Eurosystème.

Concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire

Poste A5 de l'actif

(en milliers d'euros)

	2005	2004
Opérations principales de refinancement	19 048 000	13 527 167
Opérations de refinancement à plus long terme	1 521 479	535 006
Opérations de réglage fin	–	–
Opérations structurelles	–	–
Facilités de prêt marginal	–	–
Appels de marge versés	–	–
Créances rattachées	6 445	3 638
Total	20 575 924	14 065 811

Engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire

Poste P2 du passif

(en milliers d'euros)

	2005	2004
Comptes courants	25 681 411	26 373 471
Autres engagements	–	–
Facilités de dépôt	–	–
Reprises de liquidité en blanc	–	–
Mises en pension	–	–
Appels de marge reçus	–	–
Dettes rattachées	48 397	33 745
Total	25 729 808	26 407 216

Le poste P2.1 du passif comprend les comptes courants ouverts sur les livres de la Banque de France par des établissements de crédit. Ces comptes courants sont composés, pour l'essentiel, des réserves obligatoires. Depuis 2004, les périodes

de constitution des réserves obligatoires débutent le jour de règlement de l'opération principale de refinancement suivant la réunion du Conseil des gouverneurs au cours de laquelle il est procédé à l'évaluation mensuelle de l'orientation de la politique monétaire (article 7 du règlement (CE) n°1745/2003 de la BCE du 12 septembre 2003). Les réserves obligatoires sont rémunérées au taux marginal des opérations principales de refinancement.

Note 5 : Postes A4 « Crédances en euros sur des non-résidents de la zone euro » et A6 « Autres concours aux établissements de crédit de la zone euro »

Ces postes comprennent, notamment, des placements en euros adossés à des dépôts en euros enregistrés dans le poste P4 du passif (cf. note 16). La ventilation de ces concours hors politique monétaire entre les deux postes d'actifs est fonction de la localisation des bénéficiaires, dans la zone euro ou en dehors de la zone euro.

Note 6 : Titres en euros

Titres à revenu fixe en euros

Poste A7 de l'actif

(en milliers d'euros)

	2005			2004
	< 3 mois	3 mois - 12 mois	> 1 an	
Titres	1 963 720	1 805 241	3 025 274	6 794 235
Créances rattachées	nd	nd	nd	139 343
Total	–	–	–	5 515 904
	<i>nd : non disponible</i>			50 521
	6 933 578			5 566 425

Ces titres sont valorisés selon la méthode du prix moyen pondéré et peuvent être cédés avant leur échéance. En fin d'année, les moins-values latentes sont passées en pertes. Les plus-values latentes sont enregistrées au bilan dans le poste « Comptes de réévaluation ».

Note 7 : Crédance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés

Cette créance de la Banque de France résulte du transfert de réserves de change à la BCE. La créance est libellée en euros et correspond à la contre-valeur euros des réserves de change transférées à la date de leur transfert. La créance est rémunérée sur la

base du taux marginal des opérations principales de refinancement, ajusté pour tenir compte de la non-rémunération de la composante or des avoirs de réserve transférés.

Créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés		
Poste A8.2 de l'actif (en milliers d'euros)		
	2005	2004
Créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés	8 275 331	8 275 328
Créances rattachées	147 724	144 028
Total	8 423 055	8 419 357

Note 8 : Crédit sur l'Eurosystème au titre des billets en euros en circulation

La créance *intra* SEBC issue de la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème et la dette vis-à-vis de la BCE au titre de la part de 8 % des billets en euros en circulation figurent pour leur montant net dans le poste A8.3 « Crédit sur l'Eurosystème au titre des billets en euros en circulation » ainsi que les intérêts courus non échus au 31 décembre 2005. La rémunération de cette créance nette, ainsi que les ajustements y afférents sur la période 2002-2007, figurent dans le poste 1.1.1 « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat (cf. note 15 sur les billets en circulation).

Note 9 : Autres créances sur l'Eurosystème

Le poste A8.4 de l'actif reflète, pour l'essentiel, la créance nette de la France résultant des transferts transfrontières réalisés *via Target* avec les autres BCN du SEBC. Cette position est rémunérée sur la base du taux marginal des opérations principales de refinancement. La rémunération est réglée mensuellement le deuxième jour ouvré du mois au titre duquel elle est servie. Ce poste comprend également le produit à recevoir de la BCE au titre

de la distribution du solde du revenu monétaire (cf. note 27 du compte de résultat).

Autres créances sur l'Eurosystème		
Poste A8.4 de l'actif (en milliers d'euros)		
	2005	2004
Créance <i>Target et lori/nostris</i> des BCN de l'Eurosystème	11 448 348	14 796 473
Créances rattachées	18 440	17 861
Autres créances sur l'Eurosystème	17 883	21 702
Total	11 484 671	14 836 036

Note 10 : Avance à l'IEDOM

La mise en circulation des billets dans les départements d'outre-mer et les collectivités territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon et départementale de Mayotte est assurée par l'IEDOM au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France.

Dans ce cadre, la Banque de France consent à l'IEDOM une avance non rémunérée, pour un montant correspondant à une estimation de la valeur des billets en circulation dans les territoires concernés.

Note 11 : Crédit sur le Trésor public au titre des monnaies divisionnaires

L'article L 141-3 du *Code monétaire et financier* interdit à la Banque de France de consentir des avances au Trésor public ou à tout autre organisme ou entreprise du secteur public. Toutefois l'article 6 du règlement n° 3603/93 du Conseil européen autorise les banques centrales nationales à consentir une avance au secteur public au titre des monnaies divisionnaires, dès lors qu'elle représente moins de 10 % des pièces en circulation.

La créance de la Banque de France sur le Trésor public au titre des monnaies divisionnaires n'est pas rémunérée.

Note 12 : Autres actifs financiers en euros et en devises

Autres actifs financiers en euros et en devises

Poste A11 de l'actif

(en milliers d'euros)

	2005	2004
Titres à revenu fixe conservés jusqu'à l'échéance (a) (b)	10 576 552	7 888 854
Autres titres à revenu fixe et titres à revenu variable	2 026 426	1 855 442
Avances sur titres (c)	5 673	5 338
Autres opérations (d)	13 868 227	1 884 967
Créance rattachée	230 479	162 464
Total des autres actifs financiers en euros et en devises	26 707 357	11 797 065

- (a) En 2005, aucun de ces titres n'a été transféré vers un autre portefeuille et aucun de ces titres n'a été vendu avant l'échéance.
- (b) Dont titres en devises : 2 435 412 milliers d'euros
- (c) Les avances sur titres sont des crédits à la clientèle garantis par le nantissement de titres.
- (d) Ce poste comprend principalement des placements adossés à des dépôts en euros ou en devises respectivement enregistrés dans les postes P4 et P10 du passif.

Titres à revenu fixe

Extrait du poste A11 de l'actif

(en milliers d'euros)

	2005	2004
Surcote restant à étaler	368 028	91 916
Décote restant à étaler	45 203	276 007

Portefeuilles-titres

Extrait du poste A11 de l'actif

(en milliers d'euros)

	2005			2004
	Titres à revenu fixe conservés jusqu'à l'échéance	Autres titres	Total	Total

Titres à revenu fixe

Effets publics	8 044 391	133 248	8 177 639	258 841
Titres émis par des organismes publics	1 176 111	15 382	1 191 493	7 549 050
Autres émetteurs	1 356 050		1 356 050	260 701
Créances rattachées	206 671	716	207 387	151 877
Valeur nette au bilan	10 783 223	149 346	10 392 569	8 220 470

Actions et autres titres à revenu variable

OPCVM français et étrangers	873 649	873 649	838 377
OPCVM de capitalisation	932 160	932 160	779 463
Autres titres à revenu variable	71 987	71 987	57 864
Valeur nette au bilan	1 877 796	1 877 796	1 675 704

Note 13 : Divers

Divers

Poste A12 de l'actif

(en milliers d'euros)

	2005	2004
Comptes de régularisation	102 071	236 160
Produits à recevoir	89 916	220 017
Charges constatées d'avance	10 399	8 394
Autres comptes de régularisation	1 756	7 749
Divers	2 904 103	2 752 966
Total	3 006 174	2 989 126

Note 14 : Valeurs immobilisées

Valeurs immobilisées

Poste A8.1 et A13 de l'actif

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2005	Augmen- tation (a)	Dimi- nution (a)	31 déc. 2004
Participation BCE (valeur brute)	829 874			829 874
Écart de conversion sur participation BCE	5 406			5 406
Participation BCE (valeur au bilan)	835 280	—	—	835 280
Titres de participation hors BCE (valeur brute)	405 358	37 502		367 856
Immobilisations incorporelles	389 432	46 969	16 634	359 097
Amortissements	291 456	27 912	153	263 697
Net	97 976	19 057	16 481	95 400
Immobilisations corporelles	2 112 591	592 016	592 965	2 113 540
Amortissements et provisions	1 360 149	274 924	230 413	1 315 638
Net	752 442	317 092	362 552	797 902
Total des immobilisations corporelles et incorporelles (valeur nette)	850 417			893 302

(a) Les augmentations et les diminutions concernent également les transferts dans d'autres postes d'immobilisations

Informations relatives aux filiales et participations au 31 décembre 2005

Poste A8.1 et A13.2 de l'actif

(en milliers d'euros, part en %)

	Poste du bilan	Cotation du titre	Part du capital détenu	Capitaux propres 2005	Résultat 2005	Valeur comptable au bilan 2005
BRI	A13.2	Non	9,16	12 267 272	448 760	405 261
BCE	A8.1	Non	20,80	4 089 278	0	829 874
La Prévoyance immobilière	A13.2	Non	98,20	3 579	206	ns
Banque de France Gestion	A13.2	Non	99,99	2 135	4 410	ns

ns : non significatif

Participation dans la BCE

Conformément à l'article 28 des statuts du SEBC, les BCN du SEBC sont les seules détentrices du capital de la BCE. La clé de répartition de la part des BCN dans le capital de la BCE est fixée dans des conditions définies par l'article 29.3 des statuts du SEBC et est ajustée tous les 5 ans. Cet ajustement quinquennal est intervenu pour la première fois le 1^{er} janvier 2004. Le 1^{er} mai 2004, un deuxième ajustement de la clé dans le capital de la BCE est intervenu à l'occasion de l'entrée de dix nouveaux pays membres.

Part de la Banque de France dans le capital de la BCE		
(en %)		
Jusqu'au 31 décembre 2003	Du 1^{er} janvier 2004 au 30 avril 2004	À compter du 1^{er} mai 2004
16,8337	16,5175	14,8712

Depuis le 1^{er} mai 2004, la part de la Banque de France dans le capital souscrit de la BCE s'élève à 827 533 milliers d'euros, ce qui représente 20,8 % de ce capital.

Suite au changement de clé dans le capital sus-mentionné, la quote-part de chaque BCN dans les capitaux propres de la BCE a également changé au 31 décembre 2003 et au 30 avril 2004. Le poste A8.1 « Participation au capital de la BCE » intègre également cet élément.

Participation dans la BRI

L'assemblée générale extraordinaire de la BRI du 8 janvier 2001 avait modifié les statuts pour réservier exclusivement le droit de détenir des actions BRI aux banques centrales nationales. Par la suite, la BRI a racheté 72 648 actions détenues par des actionnaires privés (c'est-à-dire autres que des BCN) sur lesquelles les banques centrales américaine, belge et française exerçaient les droits de vote. Ces actions ont été redistribuées en novembre 2004 et mai 2005 aux banques centrales déjà membres : c'est dans ce cadre que la Banque de France a augmenté sa participation dans la BRI.

Note 15 : Billets en circulation

La BCE et les douze BCN qui constituent l'Eurosystème émettent les billets en euros depuis le 1^{er} janvier 2002.

Le montant des billets en euros en circulation dans l'Eurosystème est réparti le dernier jour ouvrable de chaque mois sur la base de la clé de répartition des billets ⁴.

La BCE s'est vue allouer une part de 8 % des billets en euros en circulation, les 92 % restant étant répartis entre les BCN sur la base de leurs parts dans le capital de la BCE libéré par les BCN de la zone euro. La part des billets en circulation allouée à chaque BCN figure dans le poste « Billets en circulation » du passif.

La différence entre le montant des billets en circulation alloué à chaque BCN, en fonction de la clé de répartition des billets, et le montant des billets effectivement mis en circulation est génératrice d'une position intra-Eurosystème rémunérée (cf. poste A8.3 de l'actif).

De 2002 à 2007, la position *intra* Eurosystème résultant de l'allocation des billets en euros est ajustée en vue d'éviter, par rapport aux années antérieures, des modifications significatives dans les résultats des BCN ⁵. Ces ajustements sont effectués sur la base de la différence entre, d'une part, le montant moyen des billets en circulation de chaque BCN pendant la période juillet 1999-juin 2001 et, d'autre part, le montant des billets en circulation qui leur aurait été alloué pendant cette même période sur la base de la clé de répartition des billets. Les montants de ces ajustements seront minorés chaque année jusqu'en 2007 ; par la suite, le revenu des billets sera réparti intégralement entre les BCN en proportion de leur part libérée du capital de la BCE.

Les produits et charges d'intérêts générés par ces positions sont réglés *via* la BCE et inclus dans le poste « Produit net d'intérêt » du compte de résultat.

Le Conseil des gouverneurs de la BCE a décidé que le revenu de seigneurage de la BCE, issu de la part de 8 % des billets en euros en circulation qui lui est allouée, serait distribué aux BCN sous forme d'acomptes sur dividende ⁶. Ce revenu est distribué en totalité, sauf si le bénéfice net de la BCE est inférieur au revenu issu des billets en euros en circulation et sauf si le Conseil des gouverneurs décide de réduire cette redistribution à concurrence des coûts supportés par la BCE du fait de l'émission et du stockage de billets en euros. Au titre de

⁴ Décision de la BCE du 6 décembre 2001 sur l'émission des billets en euros (ECB/2001/15)

⁵ Décision de la BCE du 6 décembre 2001 sur la répartition du revenu monétaire à partir de 2002 (ECB/2001/16)

⁶ Décision de la BCE du 21 novembre 2002 sur la distribution du revenu de la BCE, issu des billets en euros en circulation, en faveur des BCN des États participants (ECB/2002/09)

l'exercice 2005, le Conseil des gouverneurs de la BCE a décidé, sur la base de son estimation de résultat, que ce revenu serait intégralement conservé par la BCE. Au 31 décembre 2005, la contrepartie des acomptes reçus au cours de cet exercice et reversée début 2006 à la BCE, est enregistrée dans le poste P 7 « Relations au sein de l'Eurosystème ».

Par ailleurs, les billets en francs, qui ont perdu leur cours légal le 17 février 2002, restent échangeables jusqu'au 17 février 2012. Jusqu'à cette date, les billets en francs encore en circulation et non encore réglés au Trésor public au titre d'acomptes sur culot d'émission resteront donc inscrits au bilan de la Banque de France ; ils figurent dans le poste P11 du passif « Divers » depuis le 1^{er} janvier 2003.

Note 16 : Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro

Ce poste comprend les comptes créditeurs (hors *Target*) en euros des banques centrales, des banques commerciales et de la clientèle non financière de pays non membres de l'Eurosystème. La contrepartie de ces ressources figure, pour l'essentiel, dans les postes A4 ou A6 (cf. note 5) ou dans le poste A11 (cf. note 12), selon qu'elles sont placées dans la même devise ou qu'elles font l'objet de *swaps* cambistes (cf. *infra* : *Le hors bilan*).

Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro		
Poste P4 du passif		
(en milliers d'euros)		
	2005	2004
Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro	6 955 285	3 234 770
Dettes rattachées	19 282	4 064
Total	6 974 567	3 238 834

Note 17 : Engagements en euros envers d'autres résidents de la zone euro

Le poste P8.1 est constitué du compte du Trésor public qui est rémunéré, depuis le 1^{er} mai 2002, sur la base du taux marginal des opérations principales de refinancement jusqu'à 300 millions d'euros ; au-delà de ce montant, il est rémunéré sur la base du taux de la facilité de dépôt. Les intérêts sont

crédités au compte du Trésor public le dernier jour ouvré du mois.

Le poste P8.2 « autres engagements » comprend principalement :

- le compte courant de l'IEDOM, qui trouve l'essentiel de sa contrepartie dans le poste A9 « Avance à l'IEDOM » (cf. note 10) ;
- et les dépôts de garanties (fonds mutuels et garanties individuelles) constitués depuis février 2005 par les participants au système RELIT+ (filière de règlement/livraison de titres à irrévocabilité différée d'Euroclear France).

Engagements en euros envers d'autres résidents de la zone euro

Poste P8 du passif

(en milliers d'euros)

	2005	2004
Compte du Trésor public	320 221	294 870
Autres engagements	3 654 786	2 679 984
Dettes rattachées	5 363	3 909
Total	3 980 370	2 978 763

Note 18 : Comptes de recouvrement

Conformément aux règles bancaires, seules figurent dans le poste P9 du bilan, intitulé « Comptes de recouvrement », les valeurs en cours de recouvrement (chèques pour l'essentiel) qui ont donné lieu à débit ou crédit au compte du client et pour lesquelles la contrepartie n'a pas encore donné lieu à crédit ou débit au compte d'un établissement de crédit et réciprocement.

Note 19 : Opérations bancaires

Ce poste comprend, pour l'essentiel, des dépôts à vue et à terme, libellés en devises étrangères, constitués par des organismes publics français ou étrangers. La gestion de ces opérations en devises est totalement distincte de celle des réserves de change de l'État. La contrepartie de ces ressources, qui peuvent faire l'objet de *swaps* cambistes, peut figurer dans le poste A11 (cf. note 12) ou dans les postes A4 ou A6 (cf. note 5), selon qu'elles sont placées en devises ou en euros.

LES COMPTES DE LA BANQUE DE FRANCE

Les comptes annuels de la Banque de France

Les dépôts en euros de la clientèle institutionnelle (hors institutions financières monétaires) et des particuliers sont enregistrés dans le poste P8.2.

Opérations bancaires

Poste P10 du passif

(en milliers d'euros)

	2005	2004
Dépôts à vue	579 660	565 233
Autres opérations bancaires	8 035 949	1 198 162
Dettes rattachées	37 467	4 069
Total	8 653 076	1 767 464

Note 20 : Divers

Ce poste comprend, notamment, le capital de la Caisse de réserve des employés de la Banque de France (cf. *infra* : *Les engagements de retraite*) et les billets en francs encore en circulation (cf. note 15).

Divers

Poste P11 du passif

(en milliers d'euros)

	2005	2004
Comptes de régularisation	330 715	277 778
Charges à payer	266 215	277 790
Autres comptes de régularisation	64 500	- 12
Billets en francs en circulation	1 349 053	1 882 353
Divers	2 890 160	2 776 830
Total	4 569 928	4 936 961

Note 21 : Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges comprennent principalement :

- des provisions pour restructuration constituées dans le cadre des plans « caisses » et « Fabrication des billets » ainsi que du plan d'adaptation de l'implantation territoriale de la Banque de France et du plan d'arrêt des opérations avec la clientèle particulière ;
- des provisions relatives à la mise en œuvre d'un dispositif d'incitation à des départs anticipés pour des agents en fin de carrière ;
- des provisions pour indemnités de départ en retraite ;
- des provisions pour divers passifs sociaux

(allocations décès, médailles du travail, congés de longue maladie, rentes accidents du travail) ;

- des provisions pour gros entretien.

Provisions pour risques et charges

Poste P12 du passif

(en milliers d'euros)

	2005	Augmen-tation	Dimi-nution	2004
Provisions pour restructuration	329 908	-	26 799	356 707
Provisions pour repyramide	28 625	-	5 633	34 258
Provisions pour indemnités de départ en retraite	98 855	2 164	-	96 691
Autres	77 974	5 179	282 935	355 730
Total	535 362	7 343	315 367	843 386

Note 22 : Comptes de réévaluation

Les avoirs et engagements en or et en devises sont réévalués aux cours de référence relevés par la BCE le 31 décembre 2005. La plus-value latente sur or a été déterminée sur la base d'un prix de 13 980,9 euros le kilogramme d'or fin (contre 10 338,5 fin 2004).

Les cours de réévaluation du 31 décembre 2005 pour le dollar des États-Unis et le DTS sont les suivants :

- un euro pour 1,1797 dollar, contre 1,3621 fin 2004,
- un euro pour 0,8265 DTS, contre 0,8775 fin 2004.

Comptes de réévaluation

(en milliers d'euros)

	2005	2004
Compte de réévaluation or	17 110 745	7 215 319
Comptes de réévaluation devises	2 752 060	-
Comptes de réévaluation titres	431 650	332 899
Total	20 294 455	7 548 218

Note 23 : Capital, réserves et report à nouveau

En application des dispositions de l'article 39 de la loi de finances rectificative n° 2004-1485 du 30 décembre 2004 qui a réformé le régime des plus-values à long terme, la Banque de France a, en 2005, transféré 200 millions d'euros de la réserve spéciale des plus-values long terme vers les réserves ordinaires.

Capital, réserves et report à nouveau

Postes P17 du passif

(en milliers d'euros)

	2005	2004
Capital	457 347	457 347
Réserves	2 712 184	2 713 123
Réserves réglementaires	204 116	200 024
Plus-values à long terme	100 323	300 324
Autres réserves (a)	2 407 745	2 212 776
Report à nouveau	16 841	14 107
Total	3 186 372	3 184 577

(a) Conformément au décret du 3 décembre 1993, la Banque de France doit financer ses investissements sur des réserves préalablement constituées. En outre, la Banque de France est son propre assureur en matière de risque responsabilité civile, en matière de sinistres affectant des immeubles lui appartenant et pour les dégâts causés à ces biens par un tiers. Le poste « Autres réserves » comporte, pour l'essentiel, ces deux types de réserves.

Le hors bilan

Éléments de hors bilan

(en milliers d'euros)

	2005	2004
Titres à recevoir	988 710	–
Titres à livrer	41 806	–

La Banque de France reçoit des dépôts en euros de non-résidents de la zone euro (en particulier des banques centrales étrangères et des organismes internationaux) ; ces dépôts sont enregistrés dans le poste P4. La Banque de France reçoit également des dépôts en devises, essentiellement d'institutions non résidentes, qui sont enregistrés dans le poste P10.

Le placement de ces dépôts, libellés en euros ou en devises, est réalisé, soit dans la même devise, soit dans une autre devise ; dans ce dernier cas, le risque de change est neutralisé par des *swaps* cambistes de montants et de durées équivalents aux dépôts reçus. Les dépôts et les placements en devises ainsi que les opérations de change au comptant et à terme concernées relèvent d'une activité complètement distincte et indépendante de celle relative à la gestion des réserves de change ; ces opérations sont donc comptabilisées dans des comptes spécifiques et différents de ceux utilisés pour la gestion des réserves de change et elles sont valorisées selon les normes comptables édictées par le CRC (cf. rubrique 2|2 : *Les méthodes d'évaluation*, relative aux « Autres résultats de change » et note 19).

Au 31 décembre 2005, les montants des devises à recevoir et à livrer résultant de ces opérations réalisées en dehors de la gestion des réserves de change, sont présentés dans le tableau ci-après.

Opérations à terme en devises dans le cadre d'opérations avec la clientèle

(en milliers d'euros)

	Devises à recevoir	Devises à livrer
EUR	5 239 264	120 051
Devises	6 738 995	11 883 197
Total	11 978 259	12 003 248

Les engagements de retraite

Les employés de la Banque de France bénéficient d'un régime de retraite, institué par un décret impérial du 16 janvier 1808 et actuellement régi par le décret n° 68-300 du 29 mars 1968 modifié. Ce régime de retraite appartient à la catégorie des régimes dits « spéciaux ». À l'instar du régime général et des régimes complémentaires d'assurance vieillesse (AGIRC et ARRCO) qui servent les retraites des salariés de l'industrie, du commerce et des services, le régime spécial de la Banque de France verse aux retraités de l'entreprise la totalité des pensions à laquelle la carrière que ces derniers ont effectuée leur donne droit.

Ce régime de retraite est donc une composante à part entière du régime obligatoire d'assurance vieillesse, au même titre que les autres régimes spéciaux et que les régimes général et complémentaires.

Au 31 décembre 2005, le montant net des engagements de retraite, sous déduction de la valeur comptable du portefeuille-titres de la Caisse de réserve de la Banque de France vis-à-vis de son personnel, s'élève à 6 803 168 milliers d'euros.

Engagements en matière de retraite

(en milliers d'euros)

	2005	2004
Engagements vis-à-vis des retraités	3 465 258	3 496 380
Engagements vis-à-vis des actifs	3 337 910	3 144 446
Total	6 803 168	6 640 826

Ces engagements ont été calculés en prenant en compte l'ensemble des agents actifs, des retraités et des ayants droit. Le montant des engagements sur les agents actifs a été déterminé à l'aide d'une méthode prospective

avec salaires de fin de carrière et en retenant un âge de départ en retraite de 60 ans. Un taux d'actualisation de 4,5 % et un taux d'inflation de 2,0 % ont été retenus.

Ces engagements ne sont pas provisionnés au passif du bilan.

Par ailleurs, les indemnités de départ en retraite (non comprises dans le montant des engagements ci-dessus) versées lors du départ du personnel font l'objet d'une provision inscrite au passif du bilan (cf. note 21).

Le compte de résultat

Note 24 : Produit net d'intérêt

Produit net d'intérêt		
(en milliers d'euros)		
	2005	2004
Intérêts sur avoirs en devises	873 467	448 856
Intérêts sur créances sur le FMI	92 946	84 461
Intérêts sur concours aux établissements de crédit	432 002	290 566
Intérêts sur titres en euros	153 272	116 097
Intérêts sur créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés	147 724	144 028
Intérêts sur la créance nette vis-à-vis de l'Eurosystème	157 395	227 569
Intérêts sur la position nette au titre des billets en euros	719 112	419 762
Intérêts sur autres actifs financiers en euros et en devises	594 441	312 084
donc : Intérêts sur titres de placement	981	1 003
Intérêts sur titres d'investissement	375 723	266 322
Autres intérêts	217 737	44 758
Total des intérêts et produits assimilés (A)	3 170 359	2 043 422
Intérêts sur engagements en euros envers les institutions financières monétaires de la zone euro	- 634 261	- 551 635
donc : Rémunérations versées au titre des réserves obligatoires	- 573 929	- 507 336
Intérêts sur engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro	-	- 1
Intérêts sur engagements en devises	- 68 464	- 28 517
Intérêts sur contrepartie des allocations de DTS	- 33 684	- 23 467
Intérêts relatifs au compte du Trésor public	- 2 669	- 3 060
Autres intérêts	- 210 869	- 33 418
Total des intérêts et charges assimilées (B)	- 949 947	- 640 097
Produit net d'intérêt (C = A + B)	2 220 412	1 403 325

Note 25 : Résultat net des opérations financières

En 2005, le solde net des gains ou pertes de change réalisés sur or et sur devises s'élève à 918 836 milliers d'euros.

Conformément à la convention du 31 mars 1999 entre l'État et la Banque de France sur la gestion et la comptabilisation des réserves de change de l'État, complétée par l'avenant en date du 26 novembre 2002, les résultats réalisés sur or et sur devises ont été affectés par la contrepartie du compte de résultat (poste 1.2.2) respectivement :

- à la réserve de réévaluation des réserves en or de l'État (RRROE) pour 626 665 milliers d'euros ;
- à la réserve de réévaluation des réserves en devises de l'État (RRRDE) pour 293 171 milliers d'euros.

Solde net des autres produits et charges sur opérations financières

(en milliers d'euros)		
	2005	2004
Solde net sur les titres en devises (a) (b) (c)	- 49 626	- 22 856
Solde net sur les titres en euros enregistrés dans le poste A7 (b) (c)	- 11 319	8 436
Solde net des titres de placement enregistrés dans le poste A11 (b)	15 419	13 293
Résultat net de change (hors gestion des réserves de change)	9 247	6 222
Total	- 36 279	5 095

(a) À l'exclusion des effets liés aux variations du cours de change qui figurent dans le poste 1.2.1. du compte de résultat.

(b) Ces postes comprennent les plus et moins-values réalisées ainsi que les moins-values latentes de fin d'année.

(c) Ces postes comprennent également les appels de marge sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt.

Note 26 : Produit des actions et des titres de participation

En 2005, la BCE n'a pas versé de dividendes sur l'exercice 2004. En outre, la BCE a conservé la totalité de son revenu de seigneurage de l'exercice 2005, conformément à la décision prise par le Conseil des gouverneurs au vu du résultat estimé de la BCE : de ce fait, la Banque de France n'a pas bénéficié en 2005 du versement, sous forme d'acompte sur dividendes, de sa quote-part correspondante, soit 180 652 milliers d'euros (cf. note 15).

Produit des actions et des titres de participation

Poste 1.4 du compte de résultat

(en milliers d'euros)

	2005	2004
Dividende BCE	–	–
Dividendes sur autres titres de participation	34 211	13 699
Dividendes sur titres de placement (a)	17 776	56 939
Autres produits	–	1 057
Total	51 987	71 695

(a) En 2004, les dividendes de la Caisse de réserve figuraient dans le poste 1.4 du compte de résultat pour un montant de 38 981 milliers d'euros. En 2005, ils sont enregistrés dans le poste 1.6.

Note 27 : Solde de la répartition du revenu monétaire

Le montant du revenu monétaire de chaque BCN est composé des revenus tirés des actifs adossés à la base monétaire de chacune d'elles.

La base monétaire est composée des éléments suivants : les billets en circulation, les dépôts en euros des établissements de crédit dans le cadre des opérations de politique monétaire, la dette *intra* Eurosystème résultant des transactions *Target* et la dette nette *intra* Eurosystème résultant de la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème. Les intérêts supportés sur des dettes incluses dans la base monétaire sont déduits du revenu monétaire mis en commun.

Les actifs adossés à la base monétaire sont les suivants : les concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro dans le cadre de la politique monétaire, la créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés, la créance nette *intra* Eurosystème résultant des transactions *Target*, la créance nette *intra* Eurosystème résultant de la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème, un montant limité d'or de chaque BCN en proportion de la clé de chaque BCN dans le capital de la BCE. L'or est réputé ne générer aucun revenu. Lorsque le montant des actifs adossés à la base monétaire est différent du montant de cette dernière, la différence est prise en compte en lui

appliquant le taux de rendement moyen des actifs adossés de l'ensemble des BCN.

Le revenu monétaire mis en commun par l'Eurosystème est réparti entre les BCN en fonction de leur part dans le capital de la BCE. La différence entre le revenu monétaire mis en commun par la Banque de France (2 021 038 milliers d'euros) et celui qui a été réalloué à la Banque de France (2 038 921 milliers d'euros) constitue le solde de la répartition du revenu monétaire enregistré dans le poste 1.5 du compte de résultat.

Solde de la répartition du revenu monétaire

Poste 1.5 du compte de résultat

(en milliers d'euros)

	2005	2004
Solde de la répartition du revenu monétaire	17 883	21 597
Revenu monétaire abandonné	–	- 278 733
Solde net global de répartition du revenu monétaire	17 883	- 257 135

Note 28 : Net des autres produits et charges

Net des autres produits et charges

Poste 1.6 du compte de résultat

(en milliers d'euros)

	2005	2004
Rémunération des services rendus à l'État	162 339	190 230
Autres produits (a) (b) (c)	243 660	305 453
Total des autres produits (A)	405 999	495 682
Total des autres charges (B)	- 6 301	- 6 739
Solde net des autres produits et charges (C = A + B)	399 698	488 944

(a) Ce poste inclut notamment la facturation des consultations de fichiers gérés par la Banque de France (FNCI, FICP, FCC, FIBEN).

(b) En 2004, la production immobilisée et certaines refacturations de charges figuraient dans le poste 1.6 pour un total de 30 791 milliers d'euros. Ces éléments sont enregistrés dans le poste 2.4 en 2005.

(c) En 2004, les dividendes de la Caisse de réserve figuraient dans le poste 1.4 du compte de résultat. En 2005, ils sont enregistrés dans le poste 1.6.

Note 29 : Frais de personnel et charges assimilées

Frais de personnel et charges assimilées

Poste 2.1 du compte de résultat

(en milliers d'euros)

	2005	2004
Salaires et traitements et charges fiscales liées	- 729 439	- 757 319
Charges sociales	- 145 694	- 150 759
Charges de retraite	- 400 156	- 393 121
Intéressement et participation	- 34 986	- 17 715
Total des frais de personnel	- 1 310 275	- 1 318 914

Note 30 : Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2005 est constitué de plus-values nettes résultant :

- d'une part, de la cession en bloc d'immeubles d'habitation qui étaient jusqu'à présent donnés en location ;
- d'autre part, de la cession d'une partie des succursales fermées dans le cadre du plan d'adaptation de l'implantation territoriale de la Banque de France.

Note 31 : Charge fiscale

Toutes les charges et tous les produits visés par la convention du 31 mars 1999 entre l'État et la Banque

de France sur la gestion et la comptabilisation des réserves de change de l'État, complétée par l'avenant en date du 26 novembre 2002 (cf. 2|2 : *Les méthodes d'évaluation*), dont l'effet sur le résultat de la Banque de France est neutralisé par une reprise/dotation équivalente de/à la réserve de réévaluation des réserves en devises de l'État ou de/à la réserve de réévaluation des réserves en or de l'État, selon le cas, sont placés en dehors du périmètre de l'impôt sur les bénéfices. Tel est le cas, en 2005, pour les gains nets réalisés sur or et sur devises qui ont été affectés respectivement à la RRROE et à la RRRDE.

Impôts sur les bénéfices

Poste 5 du compte de résultat

(en milliers d'euros)

	2005	2004
Charge d'impôt de l'exercice	375 299	137 731
Sur le résultat ordinaire	352 091	116 559
Sur le résultat exceptionnel	23 208	21 172

Les autres informations

Rémunération des organes de direction

(en milliers d'euros)

	2005	2004
Montant global des rémunérations versées aux organes de direction (a)	2 280	2 268

(a) Les organes de direction de la Banque de France se composent des membres du CPM et des directeurs généraux.

2|3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de la Banque de France

Mazars & Guérard

Le Vinci – 4 allée de l'Arche
92075 La Défense Cedex
Siège social :
39 rue de Wattignies – 75012 Paris

Deloitte & associés

185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

BANQUE DE FRANCE
39 rue Croix des Petits Champs
75001 Paris
RCS Paris B 572 104 891

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2005

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil général, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Banque de France, tels qu'ils sont annexés au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques découlant de l'article R 144-8 du *Code monétaire et financier*.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gouverneur. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que

les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions qu'au regard des règles et principes comptables arrêtés par le Système européen de banques centrales, qui s'appliquent aux opérations de banque centrale et aux portefeuilles-titres autres que ceux de la Caisse de réserve des employés de la Banque de France, et au regard des règles et principes comptables français, qui s'appliquent aux autres activités, les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque de France à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- l'annexe des comptes annuels donne une description détaillée des principes de comptabilisation et de présentation comptable applicables à la Banque, dont certains sont spécifiques au Système européen de banques centrales (SEBC) ;
- comme exposé dans l'annexe aux comptes annuels, le Conseil général, faisant usage de la faculté prévue par l'article R144-6 du *Code monétaire et financier*, a apprécié le niveau de détail des informations financières publiées.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du *Code de commerce* relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la Banque de France a actualisé les provisions pour risques et charges constituées en 2003 relatives au plan d'adaptation de l'implantation territoriale et au plan d'arrêt des opérations avec la clientèle particulière, présentées dans la note 21 de l'annexe.

Dans le cadre de nos appréciations :

- nous avons revu le processus mis en place par la Banque pour actualiser ces passifs et déterminer le montant des provisions nécessaires ;
- nous nous sommes également assurés du caractère raisonnable de ces estimations ;

- comme indiqué en note 31 de l'annexe, la Banque de France considère que toutes les charges et tous les produits visés par la convention du 31 mars 1999 entre l'État et la Banque de France sur la gestion et la comptabilisation des réserves de change de l'État, complétée par l'avenant en date du 26 novembre 2002, dont l'effet sur le résultat est neutralisé, selon les cas, par un mouvement équivalent impactant la RRRDE ou la RRROE, sont placés en dehors du périmètre de l'impôt sur les bénéfices. Tel a été le cas, notamment, sur l'exercice pour les gains nets réalisés sur cessions d'or.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons revu la documentation communiquée par la Banque étayant ces positions et nous sommes assurés de leur caractère raisonnable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport sur la situation patrimoniale et les résultats de la Banque.

La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 10 avril 2006

Les commissaires aux comptes

Mazars & Guérard
Charles de Boisriou
Jean-Louis Lebrun

Deloitte & associés
Pascal Pincemin

3 | Les comptes combinés

3|1 Bilan et compte de résultat combinés

Bilan combiné au 31 décembre 2005

Poste	ACTIF	2005	2004
A1	Avoirs en or	39 507 645	30 863 385
	Avoirs en devises (hors relations avec le FMI)	24 687 349	22 926 947
A2	2.1 Avoirs en devises auprès de non-résidents de la zone euro	18 291 833	20 114 885
	2.2 Avoirs en devises auprès de résidents de la zone euro	6 395 517	2 812 062
	Relations avec le FMI	3 195 523	4 630 980
A3	3.1 Concours au FMI	2 448 475	3 986 750
	3.2 Acquisitions de DTS	747 048	644 230
A4	Créances en euros sur non-résidents de la zone euro	122 290	452 713
A5	Concours en euros des établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire	20 575 924	14 065 811
A6	Autres concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro	1 385 050	2 425 174
A7	Titres en euros	6 933 578	5 566 425
A8	Relations au sein de l'Eurosystème	78 268 292	74 369 025
	8.1 Participation au capital de la BCE	835 280	835 280
	8.2 Crédit sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés	8 423 055	8 419 357
	8.3 Crédit sur l'Eurosystème au titre des billets en euros en circulation	57 525 285	50 278 352
	8.4 Autres créances sur l'Eurosystème	11 484 671	14 386 036
A9	Créances sur le Trésor public au titre des monnaies divisionnaires	81 555	156 555
A10	Autres actifs financiers en euros et en devises	26 710 082	11 800 021
A11	Divers	3 250 665	3 246 572
A12	Valeurs immobilisées	1 273 325	1 278 029
	12.1 Immobilisations corporelles et incorporelles	859 725	901 932
	12.2 Titres de participation (autres que la participation dans la BCE)	413 600	376 097
TOTAL DE L'ACTIF		205 991 279	171 781 638

Poste	PASSIF	2005	2004
P1	Billets en circulation	108 168 212	95 928 058
P2	Engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire	25 729 808	26 407 216
	2.1 Comptes courants	25 729 808	26 407 216
	2.2 Autres engagements	0	–
P3	Autres engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro	15 245	15 518
P4	Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro	6 974 567	3 238 834
P5	Engagements en devises	1 362 175	3 496 390
P6	Contrepartie des allocations de DTS	1 313 052	1 235 105
P7	Relations au sein de l'Eurosystème	131 980	111 548
P8	Engagements en euros envers d'autres résidents de la zone euro	1 246 093	784 489
	8.1 Compte au Trésor public	452 471	395 206
	8.2 Autres engagements	793 622	389 284
P9	Comptes de recouvrement	247 182	168 634
P10	Opérations bancaires	8 653 076	1 767 465
P11	Divers	4 577 969	4 956 829
P12	Provisions pour risques et charges	549 800	860 541
P13	Comptes de réévaluation	20 294 455	7 548 218
P14	Fonds pour risques généraux	410 000	345 000
P15	Réserve de réévaluation des réserves en or de l'État	19 239 149	18 613 484
P16	Réserve de réévaluation des réserves en devises de l'État	2 943 893	2 650 723
P17	Capital, réserves et report à nouveau	3 570 572	3 552 591
	17.1 Dotations, réserves et report à nouveau de l'IEDOM	135 487	134 696
	17.2 Capital, réserves et report à nouveau de la Banque de France	3 435 085	3 417 895
P18	Résultat net	564 050	100 995
TOTAL DU PASSIF		205 991 279	171 781 638

LES COMPTES DE LA BANQUE DE FRANCE

Les comptes combinés

Compte de résultat combiné de l'exercice 2005

(en milliers d'euros)

Poste		2005	2004
I.	Produit net des activités de la Banque de France	2 717 039	2 047 444
1.1.	Produit net d'intérêt	2 274 932	1 444 730
	1.1.1 Intérêts et produits assimilés	3 170 699	2 043 938
	1.1.2 Intérêts et charges assimilées	- 895 766	- 599 208
1.2.	Résultat net des opérations financières	- 36 279	283 828
	1.2.1 Solde net des gains/pertes réalisés et des moins-values latentes sur devises	918 836	- 1 479 616
	1.2.2 Solde net des dotations/prélèvements sur les réserves de réévaluation devises	- 918 836	- 1 758 348
	1.2.3 Solde net des autres produits et charges sur opérations financières	- 36 279	5 095
1.3.	Commissions	5 657	7 352
	1.3.1 Commissions (produits)	47 826	49 804
	1.3.2 Commissions (charges)	- 42 169	- 42 452
1.4.	Produits des actions et des titres de participation	31 987	69 695
1.5.	Solde de la répartition du revenu monétaire	17 883	- 257 135
1.6.	Net des autres produits et charges	422 860	498 975
2.	Charges d'exploitation	- 1 782 914	- 1 814 907
2.1.	Frais de personnel et charges assimilées	- 1 333 816	1 331 583
2.2.	Impôts et taxes	- 27 993	- 26 524
2.3.	Dotations aux provisions et amortissements sur immobilisations	- 153 084	- 149 026
2.4.	Autres charges d'exploitation	- 268 021	- 307 774
	Résultat ordinaire avant impôt (I + 2)	934 125	232 537
3.	Dotation nette au FRG	- 65 000	- 65 000
4.	Résultat exceptionnel	66 436	59 753
4.1.	Produits exceptionnels	66 436	59 753
4.2.	Charges exceptionnelles	0	-
5.	Impôt sur les bénéfices	- 371 511	- 126 295
	RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (I + 2 + 3 + 4 + 5)	564 050	100 995

3|2 L'annexe aux comptes annuels combinés

Le périmètre de consolidation

Les entreprises exclues du périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2005, la Banque de France détient des participations dans quatre établissements (cf. note 14 de l'annexe au bilan de la Banque de France).

Pour trois d'entre elles, la part détenue par la Banque de France excède 20 %.

Compte tenu de leur caractère non significatif, les participations dans *Banque de France Gestion* et *La Prévoyance immobilière* sont exclues du périmètre de consolidation.

Compte tenu des spécificités de fonctionnement du Conseil des gouverneurs de la BCE, définies dans les statuts du SEBC et de la BCE, la Banque de France n'exerce pas un contrôle ou une influence notable sur celle-ci. En effet, la politique monétaire est

définie par le Conseil des gouverneurs, composé de dix-sept membres, sur la base du principe « un homme, une voix » conformément à l'article 10.2 de ces statuts.

La consolidation de l'IEDOM

L'ordonnance n° 2000-347 du 19 avril 2000, modifiant l'ordonnance n° 59-74 du 7 janvier 1959 portant réforme du régime de l'émission dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, place l'IEDOM sous le contrôle de la Banque de France à compter du 1^{er} juillet 2000, sans que, toutefois, celle-ci détienne une participation dans l'IEDOM.

L'IEDOM est un établissement public national doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière, qui a reçu de l'État une dotation.

Il est administré par un conseil de surveillance composé de quinze membres dont sept sont nommés pour une durée de quatre ans par le gouverneur de la Banque de France. Celui-ci, ou son représentant, préside le Conseil de surveillance.

Le directeur général de l'IEDOM est nommé par le président du Conseil de surveillance.

L'IEDOM verse à la Banque de France le solde de ses bénéfices nets après constitution des réserves. Ses pertes éventuelles sont supportées par la Banque de France.

Enfin, l'article 9 de l'ordonnance précitée édicte que les comptes de l'Institut sont consolidés avec ceux de la Banque de France.

Les activités de l'IEDOM

La zone d'intervention géographique de l'IEDOM couvre les quatre départements d'outre-mer, les collectivités territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon et départementale de Mayotte.

Ses missions sont les suivantes :

- les missions exercées dans le cadre du SEBC, qui portent sur la mise en circulation de la monnaie fiduciaire et la mise en œuvre du régime des réserves obligatoires ;
- les relations avec le Trésor public, qui portent sur la tenue des comptes courants des comptables publics locaux et de leurs accrédités, et sur la centralisation des opérations ;
- l'exécution des virements de fonds publics et privés entre la métropole et les territoires de sa zone d'intervention ;
- la fourniture de services et prestations à la communauté bancaire et au public (tenue de différents fichiers, études économiques et monétaires, traitement des dossiers de surendettement), dans le cadre de dispositions légales, réglementaires et conventionnelles.

Principes comptables et méthodes d'évaluation des comptes combinés

Les principes comptables et les méthodes d'évaluation appliqués aux comptes combinés sont identiques à ceux des comptes individuels de la Banque de France, sauf pour ce qui concerne la détermination de l'impôt sur les sociétés, qui intègre, dans les comptes combinés, toutes les différences temporaires d'imposition.

Les informations sur les postes du bilan combiné et du compte de résultat combiné

Une créance nette d'impôts différés, d'un montant de 238 880 milliers d'euros, est incluse dans le poste A11 « Divers » du bilan combiné. Elle provient uniquement de décalages temporaires entre comptabilisation des charges ou produits, et déduction ou imposition fiscale. Elle est composée des éléments figurant dans le tableau ci-après.

Créances et dettes d'impôts différés (en milliers d'euros)		
	Créances d'impôts différés	Dettes d'impôts différés
Produits en sursis d'imposition		33 750
Imposition des plus et moins-values latentes sur OPCVM	71 512	
Autres impôts différés relatifs aux titres	20 126	
Provisions fiscalement non déductibles	183 673	
Deductions fiscales anticipées		10 284
Autres décalages récurrents	7 603	
Total	282 914	44 034

Cette créance d'impôts différés trouve sa contrepartie dans :

- la charge d'impôt de l'exercice, qui est réduite par rapport aux comptes individuels de 4 846 milliers d'euros au titre du résultat de l'exercice 2005 ;

- le poste P17 « Capital, réserves et report à nouveau » pour le solde (soit 234 034 milliers d'euros), qui correspond à la créance nette d'impôts différés existant à l'ouverture de l'exercice.

Outre la prise en compte des impositions différées, les principaux retraitements de consolidation consistent en l'élimination des opérations réciproques avec l'IEDOM et en la disparition, au bilan, des provisions réglementées (entièremment constituées en 2005) et, en compte de résultat, de leurs dotations et reprises correspondantes.

L'élimination des opérations réciproques a porté sur :

- l'avance à l'IEDOM (poste A9 du bilan individuel de la Banque de France) ;
- le compte courant de l'IEDOM à la Banque de France (inclus dans le poste P8.2 du passif du bilan individuel) ;
- les intérêts versés sur le compte courant de l'IEDOM (inclus dans le poste 1.1.2 « Intérêts et charges assimilées » du compte de résultat individuel) ;
- et le dividende versé par l'IEDOM (inclus dans le poste 1.4 « Produits des actions et des titres de participation » du compte de résultat individuel).

3|3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés

Mazars & Guérard

Le Vinci – 4 allée de l'Arche
92075 La Défense Cedex
Siège social :
39 rue de Wattignies – 75012 Paris

Deloitte & associés

185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

BANQUE DE FRANCE
39 rue Croix des Petits Champs
75001 Paris
RCS Paris B 572 104 891

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Comptes combinés
Exercice clos le 31 décembre 2005

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil général, nous avons procédé au contrôle des comptes combinés de l'ensemble constitué par la Banque de France et l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM), établis en euros, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont annexés au présent rapport.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le gouverneur. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes combinés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes

comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions qu'au regard des règles et des principes comptables arrêtés par le Système européen de banques centrales, qui s'appliquent aux opérations de Banque centrale et aux portefeuilles titres autres que ceux de la Caisse de réserve des employés de la Banque de France, et au regard des règles et des principes comptables français, qui s'appliquent aux autres activités, les comptes combinés de la Banque de France, qui sont établis conformément à l'article 9 de l'Ordonnance n° 2000-347 du 19 avril 2000, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué de la Banque de France et de l'IEDOM à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- les principales incidences de la combinaison des comptes de l'IEDOM avec ceux de la Banque de France résident dans l'élimination des opérations réciproques et la comptabilisation des impôts différés. Ces incidences sont décrites dans l'annexe simplifiée aux comptes combinés. À l'exception des impôts différés dont l'impact sur les comptes est détaillé dans l'annexe, elles ne modifient pas significativement l'image donnée par les comptes annuels de la Banque de France ;
- l'annexe aux comptes annuels et l'annexe aux comptes combinés donnent une description détaillée des principes de comptabilisation et de présentation comptable applicables à l'ensemble combiné, dont certains sont spécifiques au Système européen de banques centrales (SEBC) ;
- comme exposé dans l'annexe aux comptes annuels, le Conseil général, faisant usage de la faculté prévue par l'article R 144-6 du *Code monétaire et financier*, a apprécié le niveau de détail des informations financières publiées ;
- pour les raisons invoquées au premier paragraphe ci-dessus, les comptes combinés ne font l'objet d'aucun commentaire distinctif dans le « rapport sur la situation de la Banque de France et son activité ».

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du *Code de Commerce* relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la Banque de France a actualisé les provisions pour risques et charges constituées en 2003 relatives au plan d'adaptation de l'implantation territoriale et au plan d'arrêt des opérations avec la clientèle particulière, présentées dans la note 21 de l'annexe aux comptes annuels.

La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 10 avril 2006

Les commissaires aux comptes

Mazars & Guérard

Charles de Boisriou
Jean-Louis Lebrun

Deloitte & associés

Pascal Pincemin

Dans le cadre de nos appréciations :

- nous avons revu le processus mis en place par la Banque pour actualiser ces passifs et déterminer le montant des provisions nécessaires ;
- nous nous sommes également assurés du caractère raisonnable de ces estimations ;
- comme indiqué en note 31 de l'annexe aux comptes annuels, la Banque de France considère que toutes les charges et tous les produits visés par la convention du 31 mars 1999 entre l'État et la Banque de France sur la gestion et la comptabilisation des réserves de change de l'État, complétée par l'avenant en date du 26 novembre 2002, dont l'effet sur le résultat est neutralisé selon les cas par un mouvement équivalent impactant la RRRDE ou la RRROE, sont placés en dehors du périmètre de l'impôt sur les bénéfices. Tel a notamment été le cas sur l'exercice pour les gains nets réalisés sur cessions d'or.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons revu la documentation communiquée par la Banque étayant ces positions et nous sommes assurés de leur caractère raisonnable ;

- comme indiqué dans l'annexe aux comptes combinés, la Banque de France présente au 31 décembre 2005 un actif net d'impôts différés de 239 millions d'euros. La Banque estime que les résultats des périodes futures lui permettront de recouvrer cet actif.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons revu la documentation communiquée par la Banque étayant ces positions et nous sommes assurés de son caractère raisonnable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

ANNEXES

Table des illustrations

Tableaux

Situation des effectifs	16
Principaux indicateurs économiques des États-Unis et du Japon	22
Indicateurs économiques des principaux NEM — Estimations pour 2005	22
Comparaison des facteurs de la croissance en France et dans la zone euro	26
Évolutions monétaires en France et dans la zone euro	31
Équilibre financier	53
Ressources fiduciaires	53
Or et devises	54
Cours de réévaluation en fin d'année	54
Position vis-à-vis des établissements de crédit et du SEBC	55
Portefeuilles en euros	56
Opérations avec la clientèle institutionnelle	56
Opérations diverses	56
Produit net des activités	57
Charges d'exploitation	58
Soldes du compte de résultat	59
Bilan au 31 décembre 2005	60
Compte de résultat de l'exercice 2005	61
Avoirs et engagements en devises (hors relations avec le FMI) — Postes A2 de l'actif et P5 du passif	64
Relations avec le FMI — Postes A3 de l'actif et P6 du passif	64
Concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro	
dans le cadre des opérations de politique monétaire — Poste A5 de l'actif	65
Engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro	
dans le cadre des opérations de politique monétaire — Poste P2 du passif	65
Titres à revenus fixes en euros — Poste A7 de l'actif	65
Créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés — Poste A8.2 de l'actif	66
Autres créances sur l'Eurosystème — Poste A8.4 de l'actif	66
Autres actifs financiers en euros et en devises — Poste A11 de l'actif	67
Titres à revenu fixe — Extrait du poste A11 de l'actif	67
Portefeuilles-titres — Extrait du poste A11 de l'actif	67
Divers — Poste A12 de l'actif	67
Valeurs immobilisées — Postes A8.1 et A13 de l'actif	67
Informations relatives aux filiales et participations au 31 décembre 2005 — Poste A8.1 et A13.2 de l'actif	67
Part de la Banque de France dans le capital de la BCE	68
Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro — Poste P4 du passif	69
Engagements en euros envers d'autres résidents de la zone euro — Poste P8 du passif	69
Opérations bancaires — Poste P10 du passif	70
Divers — Poste P11 du passif	70
Provisions pour risques et charges — Poste P12 du passif	70
Comptes de réévaluation	70
Capital, réserves et report à nouveau — Poste P17 du passif	71
Éléments de hors-bilan	71
Opérations à terme en devises dans le cadre d'opérations avec la clientèle	71
Engagements en matière de retraite	71

ANNEXES

Table des illustrations

Produit net d'intérêt	72
Solde net des autres produits et charges sur opérations financières	72
Produit des actions et des titres de participation — Poste 1.4 du compte de résultat	73
Solde de la répartition du revenu monétaire — Poste 1.5 du compte de résultat	73
Net des autres produits et charges — Poste 1.6 du compte de résultat	73
Frais de personnel et charges assimilées — Poste 2.1 du compte de résultat	74
Impôts sur les bénéfices — Poste 5 du compte de résultat	74
Rémunération des organes de direction	74
Bilan combiné au 31 décembre 2005	77
Compte de résultat combiné de l'exercice 2005	78
Créances et dettes d'impôts différés	79

Graphiques

Évolution des effectifs	16
Répartition hommes/femmes	17
Répartition des agents statutaires par tranches d'âge	17
Effectif total par types d'implantation	17
Taux de change effectifs nominaux de la France, des États-Unis et du Japon vis-à-vis de 56 pays	23
Cours du pétrole et indice des matières premières	23
Croissance du PIB réel	24
Transactions courantes — Soldes bruts	25
Inflations totale et sous-jacente en France et dans la zone euro	28
Coût unitaire du travail en France et dans la zone euro	29
Ratio de dette publique française	30
Taux de prélèvements obligatoires et ratio de dépenses publiques	30
Crédits à l'habitat et prix des logements	33
Conditions monétaires et financières dans la zone euro	34
Taux directeurs de la BCE et taux du marché interbancaire au jour le jour dans la zone euro	34
Recours aux facilités permanentes nettes et opérations de réglage fin	
le dernier jour de la période de constitution des réserves	35
Euribor sur le segment 1 mois-1 an	36
Euribor au comptant	36
Flux de billets en euros aux guichets de la Banque de France	45

Photographies

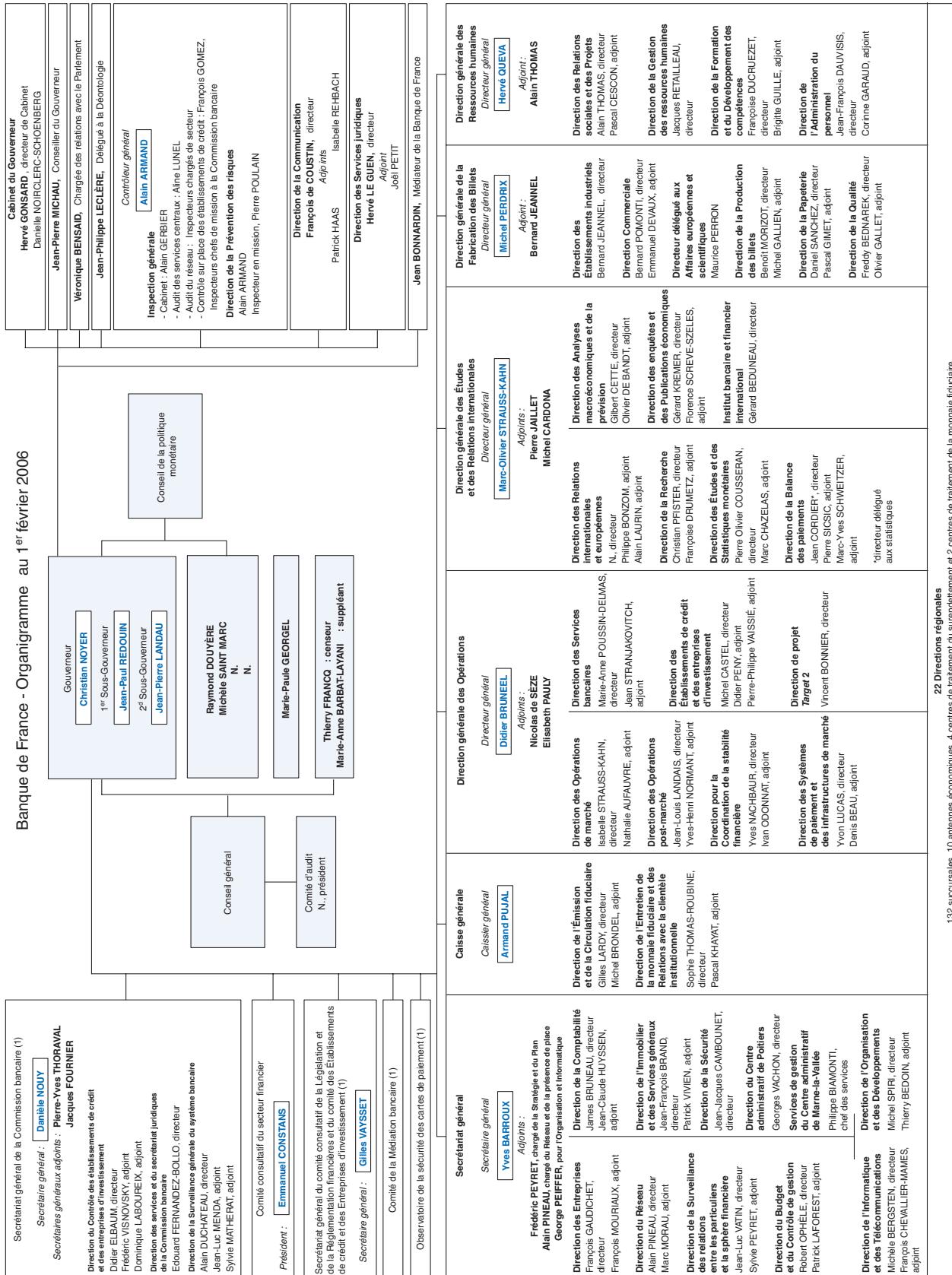
Le gouvernement de la Banque de France	6
Instances de direction	8
Le Comité de direction	10

Divers

Les organes de direction de la Banque de France	6
L'implantation de la Banque de France à fin 2005	14
L'implantation de la Banque de France à fin 2006	15
Préparation des décisions au sein de l'Eurosystème	37
Participation de la Banque de France aux groupes internationaux et européens	38

Conseil consultatif au 31 décembre 2005

Edmond ALPHANDÉRY	président-directeur général de la Caisse nationale de Prévoyance International
Jean-Paul BECHAT	président du directoire du groupe SAFRAN
Jean-Louis BEFFA	président-directeur général de la compagnie de Saint-Gobain
Vincent BOLLORÉ	président du conseil d'administration de Bolloré Participations
Martin BOUYGUES	président-directeur général du groupe Bouygues
Jacques CALVET	administrateur de société
Martine CLÉMENT	présidente du comité stratégique de Aalberts Industrie France
Bertrand COLLOMB	président-directeur général de Lafarge
Thierry DESMAREST	président-directeur général de Total
Guy DOLLÉ	président de la direction générale d'ARCELOR
Elisabeth DUCOTTET	président de Financière Thasne
Jean-Louis DUMAS	président-directeur général du groupe Hermès
Jean-Marc ESPALIOUX	président du directoire du groupe Accor
Xavier FONTANET	président-directeur général d'Essilor International
Pierre GADONNEIX	président-directeur général d'EDF
Brigitte de GASTINES	présidente de SVP International
Jean-Louis GIRAL	président du conseil de surveillance de Desquenne et Giral
François GRAPPOTTE	président du conseil d'administration de Legrand
Alain JOLY	président du conseil de surveillance d'Air Liquide
Marc LADREIT de LACHARRIÈRE	président-directeur général de FIMALAC
Lionel LEMAIRE	président-directeur général de Conflandey SA
Maurice LÉVY	président du directoire de Publicis groupe SA
Bernard LIAUTAUD	président-directeur général de Business Objects
Henri MARTRE	président d'honneur du GIFAS
Gérard MESTRALLET	président-directeur général de Suez
Jean-Charles NAOURI	président-directeur général du groupe Casino Euris
Denis RANQUE	président-directeur général de Thalès
Louis SCHWEITZER	président du conseil d'administration de Renault
Ernest-Antoine SEILLIÈRE	président du conseil de surveillance de Wendel Investissement
Serge TCHURUK	président-directeur général d'Alcatel
Thierry de la TOUR d'ARTAISE	président-directeur général de Seb



(1) Le Gouverneur preside le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, la Commission bancaire, le Comité de la médiation bancaire et l'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement.

Coupon – abonnement

Mes coordonnées ont changé, merci de bien vouloir les rectifier ou les compléter :

Numéro d'abonnement : _____

Prénom : _____

Nom : _____

Société : _____

Fonction : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Pays : _____

Je ne souhaite plus recevoir le *Rapport annuel de la Banque de France* :

Numéro d'abonnement : _____

Prénom : _____

Nom : _____

Je souhaite m'abonner au *Rapport annuel de la Banque de France* :

Prénom : _____

Nom : _____

Particulier

Professionnel

Adresse : _____

Fonction : _____

Code postal : _____

Société : _____

Ville : _____

Activité : _____

Pays : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Pays : _____

**Coupon à renvoyer par fax (01 42 92 29 77),
courriel (abonnement.publication@banque-france.fr)
ou courrier postal à :**

**BANQUE DE FRANCE
Service des Publications économiques et du Site internet
Code courrier 43-1396
75049 PARIS CEDEX 01
France**

